



cyberpresse.ca
LA PRESSE

LP2
ACAPULCO
GOLD

SPORTS
DORIN RETRAITE
EN ROUMANIE
PAGE 2



LÉONARD
DORIN

Desjardins écartée de la vente des actions de Petro-Canada

**OTTAWA
ACCUSÉ DE
FAVORITISME**

JOËL-DENIS BELLAVANCE
OTTAWA — La firme de courtage Valeurs mobilières Desjardins, filiale du Mouvement Desjardins, a été écartée de la vente des actions de Petro-Canada détenues par le gouvernement fédéral en septembre parce qu'elle n'a jamais contribué à la caisse électorale du Parti libéral du Canada, estime le Bloc québécois.
La majorité des firmes de courtage qui ont été choisies par le ministère des Finances pour assurer la vente

des actions de Petro-Canada ont en effet généreusement contribué à la caisse électorale des libéraux fédéraux ou à la campagne au leadership de Paul Martin.
Mais la firme Valeurs mobilières Desjardins, qui n'a pas été retenue par Ottawa pour assurer le bon déroulement de ce qui a été la plus importante émission d'actions de l'histoire du Canada, n'a pas versé un sou à la caisse électorale des libéraux

► Voir FAVORITISME en page A6

Miracle à New York: les Red Sox éliminent les Yankees



Les Red Sox de Boston ont réussi l'un des plus incroyables retours de l'histoire du sport professionnel, hier soir, en éliminant les Yankees 10 à 3 au Yankee Stadium après avoir tiré de l'arrière 3 à 0 dans la série. Ils accèdent ainsi à la Série mondiale. David Ortiz a été choisi le joueur par excellence de cette finale de championnat de la Ligue américaine. Nos informations dans le cahier Sports, pages 3 à 5.

PHOTO SHAUN BEST, REUTERS

POUR LA
PREMIÈRE FOIS
DEPUIS 1993

**Le dollar
dépasse
les 80
cents US**

MARTIN VALLIÈRES
TORONTO — Les voyageurs à l'étranger et les entreprises importatrices ont de quoi se réjouir. Mais c'est tout le contraire pour les entreprises exportatrices, dont dépendent des milliers d'emplois au Québec et en Ontario.
Avec un dollar qui a clôturé hier à 80,29 cents US, les Canadiens ont dans leurs poches une devise qui est à son plus fort depuis plus d'une décennie face à sa voisine du Sud.
En fait, la dernière fois que le huard a coté à 80 cents remonte au 29 mars 1993.

Et il n'y a pas si longtemps, en janvier 2003, le dollar canadien cotait à son pire taux de change depuis un siècle : 62,02 cents américains.
Que se passe-t-il ? Non, les nouvelles couleurs de nos billets de 20 et 50 dollars n'ont rien à voir avec l'attrait croissant du huard sur le marché des devises !
Plus sérieusement, les analystes financiers et les économistes soulignent deux facteurs principaux. D'une part, le dollar canadien profite de la faiblesse du dollar américain par rapport aux autres principaux devises du monde.

► Voir DOLLAR en page A10

« Le PQ est rongé par le cancer »

Le député Jean-Pierre Charbonneau se vide le coeur

DENIS LESSARD
QUÉBEC — Le Parti québécois est « en crise » et les dérapages des derniers jours sont la réapparition d'un « cancer qui dure depuis des

années », a affirmé hier Jean-Pierre Charbonneau.
« Dire qu'il n'y a pas de crise serait vivre sur une autre planète », a lancé le député péquiste de Borduas, ajoutant ainsi à la pagaille

qui sévit au sein du PQ depuis le conseil national de la fin de semaine.
« Il y a une crise au PQ, c'est évident... Je ne sais pas si une course au leadership va vider l'abcès, mais

il est clair qu'il doit y avoir une clarification. S'il n'y a pas une accalmie d'ici le congrès, il va falloir que les choses s'accélèrent », a averti M. Charbonneau, qui refuse toujours de dire s'il appuie, ou non, Bernard Landry.
En fin de semaine, le chef du PQ se disait d'accord avec un référendum dans la première moitié du mandat.

► Voir PQ en page A10

Outrage au président



MARC THIBODEAU
ENVOYÉ SPÉCIAL

RIO GRANDE, Texas — Le village de Crawford, où George W. Bush dispose d'un ranch qui lui sert régulièrement de lieu de retraite, a voté à 87 % en faveur du leader républicain lors de l'élection de 2000. Soutenir les démocrates n'est pas la meilleure façon de s'y faire des amis.
Leon Smith, le propriétaire du

journal local, le Lone Star Iconoclast, l'a appris à ses dépens il y a quelques semaines en diffusant en page éditoriale un vibrant plaidoyer en faveur du candidat démocrate John Kerry. M. Smith et ses employés font depuis l'objet d'une guerre ouverte de la part des résidents du village d'un millier de personnes, qui ne décollèrent pas malgré les appels au calme lancé dans les numéros subséquents.
« Les gens semblent chercher la meilleure façon de nous faire du mal. Ils devraient plutôt s'occuper des enjeux de l'élection », déplorait M. Smith cette semaine lors d'une entrevue téléphonique avec La Presse.
Le journal dit avoir perdu près de la moitié de ses abonnés. Les commer-

cants qui achetaient des espaces publicitaires le boycottent. Et les magasins qui acceptaient de le distribuer ne veulent plus en entendre parler. Plusieurs ont d'ailleurs brûlé les numéros dont ils disposaient pour protester contre les écrits de M. Smith qui habite dans un village voisin de Crawford, Clifton. C'est sans compter les centaines de personnes indignées qui ont pris la plume, au Texas et ailleurs aux États-Unis, pour abreuver les auteurs d'insultes ou crier leur indignation au téléphone. « Le jour de la sortie, certaines personnes appelaient et criaient Bush, Bush, Bush avant de raccrocher », relate Nathan Diebenow, un des journalistes

► Voir OUTRAGE en page A6

FAR WEST ROUTIER À MONTRÉAL

NOS LECTEURS RÉAGISSENT

FORUM PAGE A23

SOMMAIRE

Astrologie du jour AFFAIRES 17
Bandes dessinées ARTS 6
Bridge AFFAIRES 18
Décès AFFAIRES 18 et 19
Feuilleton ARTS 6
Forum A 23 à 25
Horaire télévision ARTS 2
Loteries A 9
Mots croisés ARTS 6 et SPORTS 12
Mot mystère ARTS 6
Observateur AFFAIRES 15
Petites annonces AFFAIRES 15 et AFFAIRES 6
Trait d'union LP2 22 et 23

Météo

Plutôt nuageux, maximum 7, minimum 3, plus de détails en page SPORTS 16

6 21924 98765 1

125\$ DE RABAIS sur présentation de ce coupon

applicable à l'achat d'une paire de lunettes complète de prescription à prix régulier (verres et monture) sur une vaste sélection de verres et montures. Voir détails en succursale. Un coupon par client. Ne peut-être jumelé à toute autre promotion. Offre valide jusqu'au 31 octobre 2004.

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

Achetez maintenant et payez en 12 versements sans intérêt
Sur approbation de crédit.

Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

ACTUALITÉS

Épidémie de *C. difficile* dans 12 hôpitaux

La bactérie aurait causé 109 décès, et non 600, en six mois

CAROLINE TOUZIN

Douze hôpitaux de Montréal, Laval et Sherbrooke, sont aux prises avec une véritable épidémie de la même souche virulente de la bactérie *C. difficile*, a révélé hier un groupe de microbiologistes formé en janvier dernier pour étudier l'augmentation des infections dans des centres hospitaliers bien précis.

De janvier à juin 2004, 109 personnes en sont mortes, indique leur étude. La maladie a aussi contribué, de manière indirecte, à 108 décès supplémentaires. Ce nombre sera revu à la hausse dans les prochaines semaines puisque deux des 12 centres hospitaliers n'ont toujours pas terminé leur recherche.

Au total durant cette période, le groupe a recensé 1621 cas de *Clostridium difficile*. Le taux de mortalité y est cinq fois plus élevé qu'en 1997, date de la dernière étude similaire. Toutefois, « on ne peut extrapoler ça au reste du Québec », averti le Dr André Poirier, président de l'Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec.

Le groupe de chercheurs a devancé la sortie de son étude pour clarifier qu'aucune recherche scientifique ne faisait la preuve que la bactérie *C. difficile* ait été à l'origine d'au moins 600 décès en un an dans les hôpitaux du Québec. Ce chiffre présenté mardi dans un reportage de Radio-Canada, et ensuite repris par d'autres médias de la province, n'est pas directement tiré de ses travaux, a tenu à préciser la Dre Vivian Loo, directrice du groupe de travail sur le *C. difficile*, lors d'une conférence de presse hier.

Les 600 décès ont été calculés en fonction du nombre d'hospitalisations entre avril 2003 et avril 2004, soit 7000. Ensuite, l'auteur du reportage a multiplié ce chiffre par le taux de mortalité approximatif que lui a révélé la Dre Loo, soit 8,6 %. Ce calcul n'est pas valable, affirme le Dr Poirier, puisqu'une personne peut être hospitalisée plusieurs fois pour la même colite due au *C. difficile* ou encore être transférée d'hôpital. De plus, les données finales de la Dre Loo révèlent que dans les hôpitaux étudiés, le pourcentage de décès se situe entre 7 % et 8 %, et non, 8,6 %. Il reste cependant que le taux normal de décès dus à cette infection est de 1,5 %.

Le groupe de travail s'est notamment penché sur les cas d'infection dans les hôpitaux Royal Victoria, Maisonneuve-Rosemont, Charles-LeMoine et le centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke.

Les chercheurs reconnaissent qu'ils font face à une « problématique majeure ». Ils estiment qu'entre 25 et 30 % de toutes les infections nosocomiales, dont le *C. difficile*, pourraient être prévenues. Le Dr Poirier demande au ministère de la Santé de créer dans chaque



Le Dr André Poirier, président de l'Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec, et la Dre Vivian Loo, directrice du groupe de travail sur le *C. difficile*, en conférence de presse hier.

région du Québec d'ici janvier 2005 un regroupement de spécialistes dédié à la prévention des infections nosocomiales. Il a déjà soumis le projet au Ministère, mais trouve que la réponse se fait trop attendre. Selon lui, un « véritable réseau de surveillance » pourrait faire économiser des millions au gouvernement. Le médecin calcule que chaque colite prolonge l'hospitalisation de cinq jours. Si chaque

jour de plus coûte 500 \$ à l'État, les 1621 colites dues au *C. difficile* auront coûté au gouvernement plus de quatre millions de dollars, explique le Dr Poirier.

Jusqu'à présent, la moitié des hôpitaux du Québec n'ont pas eu plus de cas d'infections qu'à la normale, un quart ont observé une légère hausse et le dernier quart ont un

taux beaucoup plus élevé, indique le Dr Charles Frenette, microbiologiste infectiologue à l'hôpital Charles-LeMoine.

L'opération de collecte de données a commencé en août dernier. En février 2005, le Dr Frenette estime être en mesure de reproduire à l'échelle du Québec une étude semblable à celle qu'il a rendue publique hier.

La bactérie *C. difficile* qui s'attaque aux intestins et provoque de graves diarrhées a une variation saisonnière. Depuis quelques mois, les hôpitaux ont noté une diminution du nombre d'infections, explique la Dre Loo. Toutefois, ce nombre augmente généralement durant l'hiver, ajoute-t-elle. Le véritable test pour les hôpitaux québécois reste donc à venir.

Les hôpitaux aux prises avec une souche « mutante »

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Les hôpitaux font face à une souche « mutante » de la bactérie *C. difficile*, ce qui expliquerait que le nombre de cas et le taux de mortalité de cette infection aient augmenté radicalement au Québec.

« On semble avoir affaire à une nouvelle souche de la bactérie », soutient le ministre de la Santé, Philippe Couillard, afin d'expliquer la virulence et la gravité des infections.

« Il y a une transformation génétique de la bactérie qui produit plus de toxines », confirme d'ailleurs le docteur Alain Poirier, directeur de la santé publique au Québec.

Cependant, le ministre Couillard trouve « encourageant » le fait que les hôpitaux qui ont rehaussé les mesures de prévention aient connu une baisse du nombre de cas, « mais il faut être prudent parce que cette infection a un cycle saisonnier », ajoute-t-il.

L'information sur la situation de la bactérie « hôpital par hôpital » sera disponible pour la population dès la fin novembre, promet M. Couillard. D'ici quelques semaines, le ministre attend les recommandations d'un groupe d'experts qui doit proposer une politique globale de lutte contre les infections nosocomiales qui pourrait recommander, dans cer-

tains cas, la fermeture d'établissements.

« Peut-être, estime M. Couillard. Déjà, lorsqu'on se rend compte d'une écloison importante sur un département, il est fermé et on procède à une désinfection générale. »

Le ministre de la Santé s'interroge toutefois sur les raisons des délais entre l'émergence de cas de *C. difficile* dans les hôpitaux et le moment où le ministère de la

Le ministre Couillard ne croit pas le réseau « dépassé » par le problème, mais admet qu'« on n'a pas de mesure très précise et continue de l'infection »

Santé en a été saisi en avril dernier. « C'est très important, autant pour les professionnels que les établissements, c'est d'ailleurs un article de la Loi sur la santé publique, qu'on communique immédiatement le phénomène aux autorités de santé publique », avertit-il.

Mais les délais touchent également aux mesures de prévention revues et corrigées que devront

adopter les hôpitaux d'ici la fin novembre. Seulement le tiers des établissements, soit 34 sur 90, ont répondu aux demandes du ministère.

D'ici là, le ministre Couillard suggère aux usagers de joindre les hôpitaux et de « leur demander de se comparer à eux-mêmes il y a quelques mois ». Il ne croit pas le réseau « dépassé » par le problème, mais il admet qu'« on n'a pas de mesure très précise et continue de l'infection ».

Il réitère que les précautions d'usage restent : le lavage des mains, l'isolement des patients, la désinfection des locaux et la révision des pratiques antibiotiques.

« Si on fait ça, on va réussir à avoir le dessus sur la situation », dit M. Couillard.

L'opposition à Québec n'est évidemment pas du même avis. La critique du Parti québécois, Louise Harel, a souligné hier l'absence de « plan d'urgence pour stopper la bactérie », malgré une situation qui a été dévoilée au printemps dernier.

La députée de l'ADQ Sylvie Roy trouve pour sa part « inquiétant » le fait que le ministre Couillard se fasse le défenseur du système. Malgré sa connaissance du problème il y a longtemps, dit-elle, « il a décidé de mettre le couvercle sur la marmite dès le départ ».

LIMELIGHT

©2003 PIAGET



PIAGET
Genève

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

Le Québec, société distincte... du vol d'auto

BRUNO BISSON

Le Québec ne se distingue pas seulement du reste du Canada par sa langue, sa culture et sa cuisine raffinée. En matière de vol d'auto, la Belle Province fait aussi figure d'exception. Parce qu'au Québec, quand un véhicule est volé, il y a seulement une chance sur deux qu'il soit un jour retrouvé. Ça coûte cher aux assureurs.

Selon un bilan rendu public hier par le Bureau d'assurance du Canada (BAC), les vols d'automobiles ont coûté en 2002 (dernière année de référence) 600 millions de dollars aux compagnies d'assurances. De ce montant, 242 millions, soit 40 % des indemnités versées au Canada, ont été payées pour des véhicules volés au Québec.

Cette remarquable disparité s'explique essentiellement « par le fait qu'un plus grand nombre de véhicules volés au Québec ne sont jamais retrouvés, et que les réclamations moyennes versées aux assurés sont, par conséquent, plus élevées », a expliqué hier un porte-parole du BAC, Bernard Marchand.

Si les assurances automobiles des Québécois restent quand même parmi les moins chères au pays, ce n'est évidemment pas en raison du « bon dossier » du Québec en matière de vol. La première cause est, bien sûr, l'existence du régime public d'indemnisation des victimes de la route sans égard à la faute. Mais c'est aussi « parce que la protection contre le vol du véhicule représente 15 % , en moyenne, de la prime totale que paient les assurés pour leur police d'assurance auto. »

Dans le grand « marché » canadien du vol d'automobile, il reste tout de même quelques points sur lesquels Québécois et Canadiens s'entendent. D'un bout à l'autre du pays, c'est maintenant la Subaru Impreza WRX qui trône au sommet des proies les plus convoitées par les voleurs (voir tableau).

La Subaru apparaît ainsi pour la première fois au palmarès annuel des véhicules les plus volés au pays, après quatre ans de « règne » sans partage de la Hyundai Tiburon, qui a glissé au sixième rang. Selon M. Marchand, cette amélioration du sort des Tiburon, pour

l'année 2002, coïncide avec la sortie de véhicules dotés à l'usine d'un dispositif antivol reconnu par les assureurs.

Les Honda Civic restent aussi, et depuis longtemps, parmi les voitures les plus populaires chez les voleurs. Mais alors qu'on retrouve des pick-up Ford F250 et F350 dans le palmarès canadien, les plus vendus en Amérique du Nord dans leur catégorie, immensément populaires dans les Prairies, les Acura, Mazda et Toyota de luxe sont recherchées au Québec. Les BMW sont volées à Toronto.

Mais à Montréal, le vol d'auto se distingue sous plusieurs aspects. Et en premier lieu, quant au cruel destin de ces milliers de véhicules arrachés à leur propriétaire légitime : près de la moitié des véhicules volés à Montréal (44 %) ne sont jamais retrouvés. Plusieurs vont être maquillés puis revendus au noir, comme les Tiburon et Acura.

Les Honda Civic seront plus vraisemblablement taillées en pièces, puis revendues par morceaux. Quant aux Impreza, Toyota RAV4 et Chevy Envoy, elles sont rapide-

ment exportées, surtout vers l'Asie, pour alimenter un marché noir international de grande envergure.

Ça arrive aussi dans la Ville reine bien sûr. Mais en comparaison, 75 % des automobiles volées à Toronto seront retrouvées dans les jours qui suivent, en comparaison de 56 % à Montréal.

En Colombie-Britannique, neuf autos sur 10 (91 %) seront retrouvées. Les voleurs de l'autre bout du pays piquent une auto « par opportunisme » et font une virée en ville, après quoi ils abandonnent le véhicule volé sur le bord d'une rue ou dans un fossé, selon leur état du moment.

Pour M. Marchand, ces données tendent clairement à démontrer la part importante que jouent des organisations criminelles dans le « marché » du vol d'automobile dans la région de Montréal. La disparition pure et simple d'une aussi grande proportion des automobiles volées suppose la présence d'ateliers mécaniques bien équipés pour démonter ou maquiller ces véhicules. Quant à l'exportation, elle suppose évidemment l'accès à des contacts qu'on ne trouve pas dans les Pages Jaunes.

TOP 10

Les véhicules le plus souvent volés au Québec (modèle 2002-2003)

	MARQUE	MODÈLE
1	Subaru	Impreza WRX 4p. TI
2	Acura	RSX Type S 2p.
3	Honda	Civic Si Hatchback 2p.
4	Mazda	Miata décapotable
5	Chev./GMC	Envoy/Trailblazer 4p. 4X4
6	Hyundai	Tiburon 2p.
7	Toyota	Celica GT/GT-S Liftback 2p.
8	Honda	Civic Si 2p.
9	Toyota	Rav4 4p. 4X4
10	Acura	RSX 2p.

Note : Liste basée sur le nombre de vols par rapport au nombre de véhicules assurés.
Source : Bureau d'assurance du Canada

Montréal Logements insalubres



PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE ©

Des plombiers engagés par la Ville ont examiné la tuyauterie de l'immeuble de la rue Durocher, pour constater qu'il faut à peu près tout changer.

Premier propriétaire délinquant mis au pas

Claudio Di Giambattista est « un cas unique », explique la Ville

KARIM BENESEAIEH

Pour la première fois en 2004, Montréal a sorti hier l'artillerie lourde contre un propriétaire récalcitrant.

Claudio Di Giambattista, qui possède cinq immeubles à logements dans divers secteurs de la métropole, a ainsi eu la visite d'ouvriers engagés par la Ville à sa propriété de la rue Durocher, dans le quartier Parc-Extension. Les hommes ont entrepris des travaux de plomberie d'une valeur d'environ 15 000 \$, malgré les invocations du propriétaire qui ont obligé les policiers à intervenir.

« Ils m'ont dit de ne plus m'approcher de mon bloc, explique le bouillant propriétaire. Gérald Tremblay est un chien, c'est le maire le plus barbare de la planète. Ce bloc, c'est moi qui l'ai construit en 1979, moi un petit

whop de l'Italie, sans métier, et il est dans un état parfait. »

La facture sera envoyée à M. Di Giambattista, qui a déjà refusé de payer une facture de 80 000 \$ reçue à l'automne 2003 dans les mêmes circonstances, pour des réfections majeures de toutes ses salles de bains. L'affaire est pendante devant les tribunaux, et l'audience devant la cour municipale a été fixée au 11 novembre prochain.

M. Di Giambattista est un cas « unique », affirme-t-on à la Ville de Montréal. L'homme d'affaires a maintes fois défrayé la chronique au cours des dernières années à cause de ses logements insalubres de Parc-Extension et de Côte-des-Neiges. Cette fois, l'arrondissement n'a pas tourné autour du pot : un premier avis a été envoyé le 11 octobre dernier, un autre le 13 octobre, puis un huissier s'est présenté le 15. « Une semaine pour intervenir, c'est presque un record, mais on

sait que c'est un propriétaire à problèmes, alors on hésite moins », explique un fonctionnaire municipal.

Finalement, hier, deux équipes appartenant à des entreprises privées ont ausculté le système d'évacuation d'égout, percé à plusieurs endroits. L'eau souillée restait littéralement prise sous l'immeuble, selon les premières constatations. L'odeur dans le sous-sol était sans équivoque.

« L'orientation que nous prenons, c'est de passer à l'action devant les propriétaires récalcitrants, précise Lucie Bernier, porte-parole de l'arrondissement Villieray—Saint-Michel—Parc-Extension. Quand des gens vivent dans des situations d'insalubrité, on a une responsabilité d'agir tout de suite, en utilisant les droits qui nous sont accordés. »

M. Di Giambattista a une « bonne réputation », convient ironiquement la porte-parole. Depuis l'im-

plantation du nouveau code du logement, en juin 2003, les arrondissements disposent de nouvelles armes pour lutter contre les propriétaires délinquants. On estime qu'environ 6000 logements à Montréal se trouvent dans un état pitoyable. Leurs propriétaires peuvent maintenant écoper de lourdes amendes, qui sont passées de 150 \$ à un maximum de 20 000 \$. En dernier recours, on peut aller jusqu'à effectuer aux frais des propriétaires des travaux de rénovation majeure — et non plus seulement corriger des problèmes ponctuels.

Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que les arrondissements n'ont guère utilisé cette arme ultime. M. Di Giambattista en est la première victime cette année, selon le Service de la mise en valeur du patrimoine et du territoire à la Ville. « Il s'agit bien d'un dernier recours : les avis et amendes sont généralement suffisants pour que les propriétaires fas-

sent des rénovations, dit Kathleen Lévesque, porte-parole du service. Ça fait réagir. Il n'y en a pas tant que ça, des cas de propriétaires qui ne veulent rien entendre. »

Du côté des associations de locataires, on met en doute la volonté des arrondissements d'appliquer de façon systématique le code du logement. « Même si les inspecteurs ont plus de pouvoir, on sait sur le terrain qu'ils ne l'appliquent pas », affirme André Trépanier, du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

Du côté du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), on estime que le manque d'employés municipaux et des lacunes dans leur formation sont à blâmer. « Le code semble convenable, mais il faut prendre les moyens pour le mettre en application », dit la coordonnatrice, Marie-Josée Coriveau.

ACTUALITÉS

Chanson signature d'Air Canada

Le président de Marketel nie avoir écrit le texte dans un dessein publicitaire

TRISTAN PÉLOQUIN
ET DENIS ARCAND

Le président de l'agence de publicité Marketel, Jacques Duval, qui a conçu la campagne de relance d'Air Canada, ne se contente pas uniquement de la création publicitaire : c'est lui qui a également écrit, il y a plus d'un an, les paroles de la chanson *You and I (Were Meant To Fly)*, de Céline Dion.

Lancée en mai par Sony Musique et présentée sur l'album *A New Day... Live in Las Vegas*, disponible depuis juin, cette chanson est devenue cette semaine la « chanson signature » du transporteur aérien.

Selon le registre de la SOCAN, M. Duval, dont l'entreprise est l'agence de longue date d'Air Canada, obtient même des redevances pour la pièce. Marketel, Air Canada, Warner ainsi que le compositeur Aldo Nova figurent aussi au même registre comme ayants droit de la chanson, a indiqué la SOCAN.

Joint hier à Vancouver, où Céline Dion donnait son quatrième minispectacle devant les employés d'Air Canada, M. Duval a toutefois nié avoir écrit la chanson expressément à des fins publicitaires, en vue de la campagne de relance d'Air Canada. « Quand j'ai écrit la chanson (en septembre 2003), l'entreprise était sous la protection de la loi sur les faillites et nous n'étions pas en position de proposer aucune campagne à Air Canada. Les seules publicités possibles dans ce genre de situation sont celles qui visent à vendre des billets », a-t-il affirmé.

« Ce n'est qu'après, lorsque la compagnie a commencé à aller mieux, que nous avons décidé de l'association (entre Air Canada et Céline Dion). Je peux dire que depuis le début, c'est comme deux fils qui sont en parallèle : la nuit on rêve qu'ils se touchent, mais pendant



Comme elle l'avait fait à Montréal, Céline Dion a présenté la nouvelle chanson signature de leur employeur aux employés torontois d'Air Canada, mardi, à l'aéroport Pearson.

des mois et des mois, ils n'étaient pas en position de se toucher. On ne les a raccordés que tout récemment », a ajouté le président de l'agence de publicité.

En entrevue à *La Presse* mardi, le directeur de la création chez Marketel, Gilles Du Sablon, avait déclaré que la chanson était l'oeuvre du musicien Aldo Nova, omettant d'indiquer le rôle de parolier du président de Marketel.

M. Du Sablon s'était réjoui de ce que la chanson était, « un fit parfait » pour Air Canada : « Quand nous avons commencé à travailler la campagne, on a su qu'un album

(de Céline) était en préparation et nous avons su quelles chansons étaient envisagées pour l'enregistrement. »

M. Du Sablon avait dit à *La Presse* que Marketel avait eu un rôle mineur a posteriori sur les paroles de *You and I*, « une petite réécriture » se résumant selon lui à « de petites affaires ». « Disons qu'on s'est arrangés pour que toutes les planètes soient bien alignées », a-t-il dit.

Quand on lui avait fait remarquer qu'il semblait minimiser la contribution de Marketel dans la chanson, il avait répondu : « Je ne veux rien enlever au compositeur. »

M. Du Sablon n'a pas rappelé *La Presse* hier.

La Presse a demandé à M. Duval pourquoi Marketel affirmait mardi n'avoir joué qu'un rôle mineur dans la composition des paroles de *You and I* : « Disons qu'il y a peut-être une trop grande humilité. J'essaie d'être le plus factuel possible », a-t-il répondu.

De son côté, en conférence de presse mardi aux installations d'Air Canada à l'aéroport Trudeau, l'impresario et mari de M^{me} Dion, René Angelil, n'a jamais caché que la chanson avait été soumise par M. Duval, un « ami ». Mais il n'a pas

jugé opportun de dire que ce dernier est le président de l'agence de publicité d'Air Canada.

« La chanson *You and I* a été écrite pour le disque *live* à Las Vegas. On voulait mettre deux nouvelles chansons. Jacques Duval, qui est un de mes amis, nous a soumis une chanson. On a reçu beaucoup beaucoup de chansons, mais on a aimé *You and I* parce qu'Aldo Nova avait fait la musique. Trois semaines, un mois plus tard, le disque est sorti et on a reçu un téléphone pour nous dire qu'une idée germe au sujet d'une association avec Air Canada. Que la chanson était appropriée. Au début, c'est l'utilisation de la chanson qui était envisagée. C'est devenu plus important. »

La relationniste de Céline Dion et René Angelil, Francine Chaloult, n'a pas donné suite aux appels de *La Presse* hier.

Selon le président de l'Union des écrivains du Québec, Bruno Roy, dont l'organisme donne des conseils aux artistes en matière de droits d'auteur, ce genre de situation est « particulier ». « Même s'il n'est pas rare de voir des chansons être utilisées dans le cadre d'une campagne de marketing, je pense que c'est en effet un peu particulier qu'une chanson soit signée par un publicitaire. »

Depuis sa sortie, l'album *A New Day... Live in Las Vegas* s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires dans le monde. Au Canada, plus de 100 000 disques ont été écoulés.

Air Canada a indiqué hier, par la voix de sa porte-parole Isabelle Arthur, avoir obtenu les droits d'utilisation exclusifs de *You and I* pour une période de trois ans.

COURRIEL

Pour joindre nos journalistes :
tristan.peloquin@lapresse.ca
denis.arcand@lapresse.ca

IMAGINEZ-VOUS EN LEXUS

LOCATION POUR 48 MOIS

À PARTIR DE

3,9 %* 478 \$/mois* 49 900 \$*

Êtes-vous de ceux qui pensaient que conduire une Lexus était hors de portée ? Pourtant, le RX 330 est plus accessible que vous ne le croyez. Avec son moteur 3,3 litres de 230 chevaux. Son intérieur en cuir souple et douillet. Sans oublier son toit ouvrant optionnel jusqu'à 50 % plus grand. Faites de votre rêve une réalité en visitant un concessionnaire Lexus sans tarder. Pour plus d'information ou pour connaître le concessionnaire le plus près, composez le 1 800 26-LEXUS ou visitez www.lexus.ca.

PINCEZ-VOUS, PUIS PASSEZ POUR UN ESSAI ROUTIER.

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION



RX 330



lexus.ca

Plans de location de Lexus Services Financiers sur approbation du crédit. Offre valable pour les Lexus RX 330 2004 neufs loués avant le 1^{er} novembre 2004. Immatriculation, enregistrement, assurances et toutes les taxes applicables en sus. Les frais de transport et de préparation ne sont pas inclus dans le PDSF. Basée sur une location-bail de 48 mois à un taux de location de 3,9 % (modèle HA31UP - R -). Acompte de 7 975 \$ ou échange équivalent requis. Dépôt de garantie de 0 \$. Premier paiement exigé à la livraison. Coût total de la location de 30 919,55 \$ et prix de l'option d'achat de 22 954 \$ basés sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,15 \$ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 \$ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location) s'appliquent. PDSF de 49 900 \$. Voyez votre concessionnaire Lexus participant pour plus de détails. Le concessionnaire peut offrir la location à un prix moindre.



PIERRE FOGLIA

Rôti de porc à la japonaise

J'écoutais Maisonneuve qui n'est pas Maisonneuve cette semaine, à sa place un jeune homme très bien, Michel Pépin, bref, c'était sur les porcheries. Rien de neuf sur le fond. Le nouveau est dans la forme que prend le débat.

Sur le fond, c'est toujours la même industrie hyper polluante, surtout pollution au phosphore des nappes phréatiques qui alimentent les cours d'eau dans les régions où sont implantées les grandes porcheries. On a resserré les normes d'épandage, moins de lisier à l'acre, ce qui est très bien, mais ce faisant, on oblige les producteurs à étendre leurs lisiers sur des plus grandes surfaces, résultat, la solution est pire que le mal, on étend du lisier partout, même qu'on déboise pour faire de la place. Le Québec est tout doucement en train de se transformer en une immense soue à cochons.

Sur le fond encore, volonté très claire du gouvernement, des municipalités agricoles et bien entendu de l'UPA par sa très puissante Fédération des producteurs de porcs d'aller de l'avant. Et quand je dis « aller de l'avant », comprenez foncer de l'avant. Rien de neuf, donc, sur le fond, développer, développer et encore développer.

Ce qui est neuf : le discours des producteurs, du gouvernement et

des municipalités. Une formidable opération de relations publiques, dont le titre pourrait être « noyer le cochon », comme on dit « noyer le poisson », détourner l'attention. La levée prochaine du moratoire risque-t-elle de relancer l'implantation des méga porcheries ? Mais non, dit le gouvernement, vous allez voir, on va harmoniser tout ça dans le respect de la population.

Ben tiens, Chose. Sauf que le respect de la population sera bientôt assujéti à la bonne volonté des municipalités qui auront le pouvoir de gérer la production porcine (projet de loi 54). Et comme les municipalités sont à genoux devant les producteurs porcins, comme d'ailleurs devant n'importe producteur ou promoteur...

Au lieu de heurter le citoyen de front comme l'ancien discours qui se réclamait brutalement du droit de produire — fermez vos gueules, les citoyens —, le nouveau discours prétend l'éduquer, mais commence d'abord par le plaindre : on vous a mal renseigné, mon bon monsieur, il n'y a pas de mégaporcheries au Québec, elles sont toutes aux États-Unis ; il n'y a pas de surproduction ; on a fait des progrès immenses dans le traitement du lisier et dans l'épandage, et la dernière en date, le lisier de porc ne pollue pas ! Sauf par l'odeur !

Dixit M. Claude Corbeil, président de la fédération des producteurs de porcs : *on est bien conscient que la principale pollution de l'industrie porcine, c'est l'odeur !*

Voilà qui met en confiance le citoyen qui se dit, bon, enfin, ils (les producteurs de porcs) reconnaissent que ça pue. D'ailleurs, l'émission avait commencé par une question de l'animateur : qui veut habiter à côté d'une porcherie ? Pour un citoyen, il n'est pas d'horreur plus bucolique que d'être voisin d'un porcherie.

Ai-je le nez moins délicat ? Au cours des 10 dernières années, j'ai habité à deux reprises à proximité d'une porcherie. Des odeurs ? Cela dépendait du vent. Rien d'inconfortable. Une odeur de campagne. Quelques jours par année, disons une dizaine, le cultivateur, mon voisin, fumait ses champs au lisier, et alors oui, ces jours-là, cela puait beaucoup. Désagréablement passager, prix normal à payer pour habiter en plein champ.

Il est deux sortes de pollution à la campagne. L'une qui dénature les sols et les rivières et défigure le paysage. Et l'autre qui fait du bruit. Je préfère mille fois avoir pour voisin une porcherie qu'une scierie par exemple, ou des séchoirs à grains qui ronflent 24 heures sur 24. Mais revenons à nos cochons, et à celui-là en particulier qui admettait une pollu-

tion par l'odeur qui n'existe pas, pour mieux taire celle qui nous empoisonne au phosphore, celle qui fait raser des forêts pour étendre du lisier, celle qui dénature la plus belle part du territoire.

Tout ça pourquoi ? On vous répondra : pour une industrie qui crée des milliers d'emplois. Qui enrichit quelques dizaines de gros producteurs. Qui donne un débouché à notre production de grains et de moulée.

Curieusement, personne n'évoque jamais le cochon lui-même. C'est une industrie bien avant que d'être un rôti de porc. La bête est accessoire. On ne parle jamais de ce qu'il goûte. Sauf les porte-parole autorisés de l'industrie payés pour affirmer que le cochon du Québec est le meilleur du monde, la preuve, les Japonais n'en veulent pas d'autre.

Et les journalistes de le répéter sans jamais l'avoir demandé aux Japonais, bien sûr. En fait, tout ce que les Japonais demandent à notre cochon, c'est de n'être pas gras. Pour le reste ils le recouvrent de teriyaki et à la fin, notre cochon goûte la sauce soya, comme tout le reste au Japon.

Vous allez dire que j'invente la chose pour les besoins de ma chronique, mais le même soir, ma fiancée faisait cuire un rôti de porc pour le souper. Rôti acheté au IGA-Extra de Cowansville. Belle allure quand elle l'a déballe

sur le comptoir, j'en aurais salivé si je n'avais pas gardé des derniers un souvenir plutôt médiocre. Ma fiancée l'a servi avec des lentilles.

On mastiquait en silence quand j'ai dit, hum, sont bonnes les lentilles. Et elle d'ajouter, mouais, mais le rôti est ordinaire.

En fait, il ne goûtait rien. Je vous avertis, le premier qui dit que ma fiancée ne sait pas faire cuire un rôti de porc, je le gifle. C'est sûr, elle aurait pu le faire cuire avec des pommes, et il aurait goûté les pommes. Ou à l'ananas et il aurait goûté l'ananas. Ou en civet, il aurait pris le goût du vin rouge. Mais elle l'avait seulement piqué à l'ail, et ébouriffé quelques branches de thym dans le plat. Quand je tombais sur un morceau piqué d'une gousse, cela goûtait un peu l'ail, mais la bouchée suivante ne goûtait rien. Pour être plus précis, cela goûtait le carton bouilli avec un peu de thym dessus.

Je suis allé chercher la sauce soya dans le frigo. J'en ai mis plein. C'était très très bon, mais il faut aimer la sauce soya. Ça goûtait tellement le soya que ce n'était pas tellement important ce qu'il y avait dessous. Du porc, du lapin, du poulet, du dinde, du tofu. J'y pense en vous le disant, c'est le tofu qui serait le mieux, en tout cas, c'est le moins polluant comme élevage.

Un conseiller municipal accusé d'agression sexuelle

SÉBASTIEN RODRIGUE

Laurent Dugas, conseiller municipal de l'arrondissement de Verdun, a été accusé d'agression sexuelle sur un adolescent hier, ce qui a conduit à sa démission de l'Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM) et de toutes ses fonctions au sein de l'administration Tremblay-Zampino.

Dans un communiqué laconique, le cabinet du maire de Montréal annonçait hier matin que M. Dugas quittait ses fonctions de leader de la majorité, de membre de la commission de la présidence et de la Communauté métropolitaine de Montréal pour des « raisons personnelles ».

Selon les documents déposés à la Cour hier, M. Dugas aurait agressé sexuellement un adolescent, dont l'identité ne peut être révélée, entre le 1^{er} et le 31 octobre 2003. Le conseiller municipal fait face à deux chefs d'accusation, l'un pour agression sexuelle et l'autre pour avoir touché une « partie du corps » de l'adolescent alors qu'il était en situation d'autorité ou de confiance. Une personne coupable de ces accusations est passible d'un emprisonnement maximal de 15 ans.

Joint au téléphone, M. Dugas refuse de commenter, mais il mentionne qu'il continuera de siéger comme indépendant et qu'il assistera au conseil municipal de lundi. « On parle d'allégation, je n'ai pas de raison de me cacher. La seule raison pour prendre mes distances, c'était pour ne mettre personne mal à l'aise. »

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, refuse de commenter tout comme le maire de l'arrondissement de Verdun, Georges Bossé.

Conseiller municipal à Verdun depuis 1985, M. Dugas a d'abord été professeur de physique et responsable de l'animation d'activités étudiantes avant de devenir directeur de l'école secondaire Monseigneur-Richard à Verdun, en 1996.

De son côté, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a précisé dans un communiqué que l'école secondaire de 1350 élèves disposait de ressources diverses pour épauler les élèves au besoin. « La Commission



PHOTO VILLE DE MONTRÉAL

Laurent Dugas

scolaire Marguerite-Bourgeoys reçoit avec consternation la nouvelle diffusée aujourd'hui. Le climat à l'école M^{gr}-Richard n'a toutefois pas été perturbé », peut-on lire. M. Dugas a pris sa retraite de l'enseignement en mars 2003, soit sept mois avant les actes qu'on lui reproche.

Élu conseiller municipal dans la nouvelle Ville de Montréal en 2001, M. Dugas avait récemment pris du galon au sein de l'équipe du maire Tremblay en devenant leader de la majorité au conseil municipal. M. Dugas menait, entre autres, la délicate question de la réforme du cadre électoral à Montréal, laquelle fait l'objet de dissension au sein de l'UCIM. Selon des sources sûres, M. Dugas aurait commis des attouchements sur un adolescent à deux reprises dont une fois dans sa voiture. L'élu municipal de 57 ans n'avait pas de dossier judiciaire lorsque les policiers ont lancé un mandat d'arrêt contre lui le 14 septembre dernier. M. Dugas a ensuite rencontré les policiers le 7 octobre. Il devait comparaître le 15 octobre, mais il a omis de se présenter et sa comparution s'est finalement tenue hier.

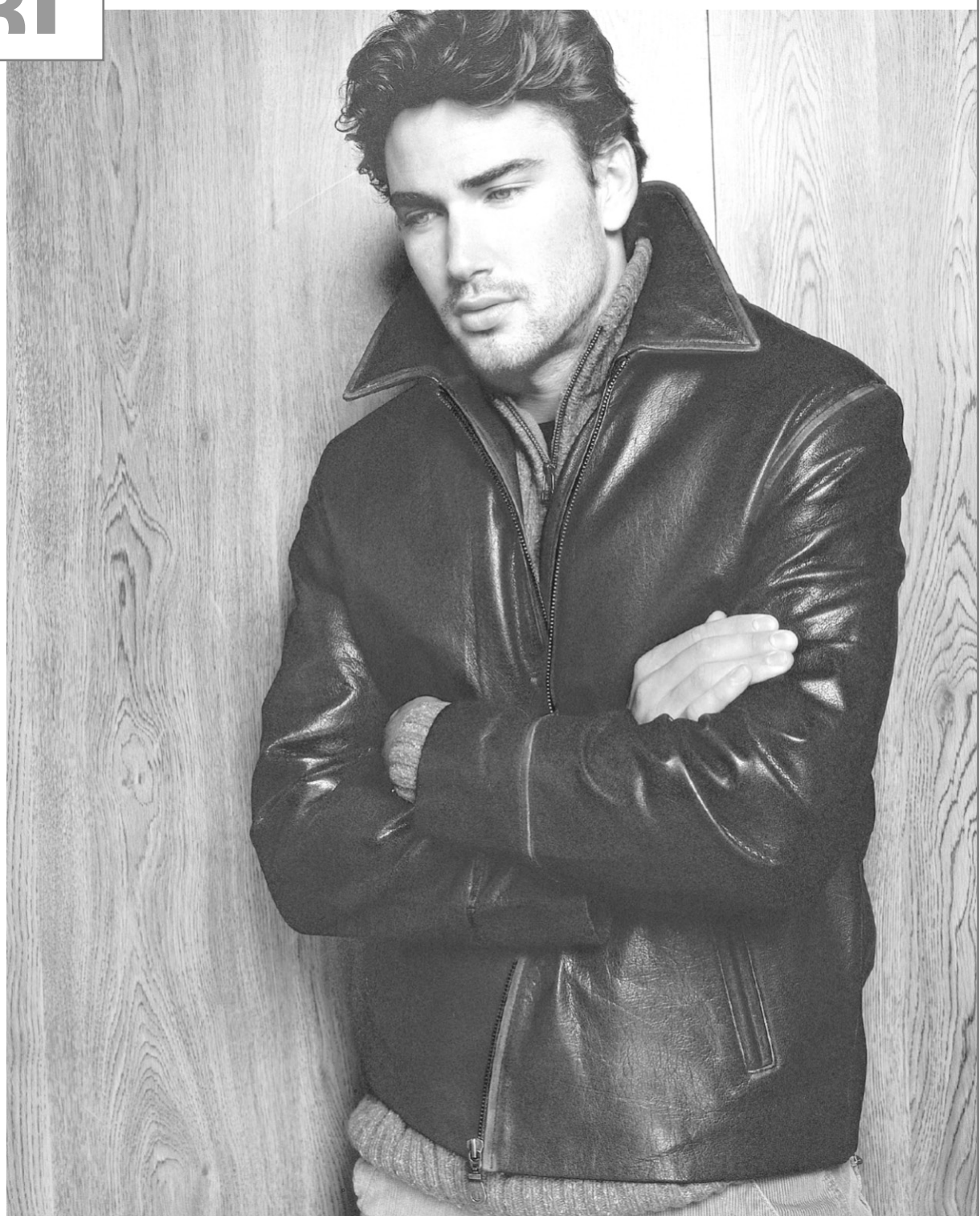
M. Dugas n'a pas eu à se présenter en cour, laissant son avocat le représenter. Il doit toutefois revenir devant le tribunal le 11 janvier. À ce jour, M. Dugas n'a toujours pas enregistré de plaidoyer.

Le conseiller municipal de Verdun Claude Trudel lui succédera comme leader de la majorité.

le blouson **cuir vintage** 199.⁹⁵

LE 31

Robuste, ultra-masculin, avec une belle texture usée plus prononcée au niveau des coutures, col chemise, zip pleine longueur, pratique doublure amovible. Chocolat foncé. P.m.g.tg.



simons

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO
• LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

3265788A

FLASH
CE SOIR 18 H 30
RENCONTRE AVEC
LOUIS-JOSÉ HOUDE
ET **ROY DUPUIS**

C'EST MON SHOW
CE SOIR 19 H
MARIE-MAI,
MARTIN DESCHAMPS
ET **DAVID LA HAYE**

TQS
.ca

Un réseau **COGECO** **Bell** **Globe** **rochelle**

SUITES DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Outrage au président

OUTRAGE
suite de la page A1

ayant coproduit l'éditorial avec le propriétaire du journal.

M. Diebenow, qui réside aussi à Clifton, se dit réticent à revenir à Crawford pour poursuivre son travail. « Je ne crains pas pour ma vie, mais je n'ai pas envie de me faire lancer leur agressivité au visage », indique-t-il.

Dans les jours suivant la publication de l'éditorial, deux jeunes travaillant pour le *Lone Star Iconoclast* ont été menacés lorsqu'ils se sont rendus dans le village pour couvrir un événement sportif. « Ils se sont fait dire par un groupe d'hommes qu'ils étaient sur la liste (des personnes n'étant pas bienvenues), que la police allait venir et les jeter dehors. Ils avaient peur, alors ils sont partis avant de voir ce qui allait arriver », relate le journaliste.

Joe Cuff, qui a un commerce à Crawford où sont vendus plusieurs objets commémoratifs liés à la présidence de George W. Bush, confirme que les représentants du journal sont devenus *persona non grata*. « S'ils viennent, je ne pense pas qu'ils seront très bien accueillis », résume-t-il. M.

Cuff, dont la femme dirige la chambre de commerce locale, dit avoir été « estomaqué » en prenant connaissance de l'éditorial, qui constituait, à ses yeux, une charge en règle contre le président.

« M. Smith aurait dû garder son opinion pour lui-même s'il voulait continuer à travailler dans le secteur des journaux », commente le commerçant. Il estime que le président Bush, rencontré à plusieurs dizaines de reprises, est un dirigeant « exceptionnel » qui mérite l'admiration.

« C'est un homme sincère qui réalise généralement ce qu'il dit. Il parle avec le cœur », souligne M. Cuff. Les résidents du village étaient d'autant plus irrités par l'éditorial qu'il paraissait quelques jours avant la tenue d'un populaire festival pour lequel des commerçants de Crawford avaient payé une publicité dans le journal. Plusieurs personnes ont téléphoné pour protester contre l'éditorial et annuler leur participation au festival, qui n'a guère connu de succès.

Cecil Sedberry, membre actif du Parti républicain, est aussi d'avis que le journal de M. Smith a dépassé les bornes. « L'éditorial

n'était qu'une diatribe, de la foutaise du début à la fin. Tout le monde ici appuie le président. Comment vous seriez-vous senti à leur place ? » dit-il. Comme M. Sedberry, qui habite juste à l'extérieur de Crawford, plusieurs lecteurs d'un autre journal de M. Smith, le *Clifton Record*, ont annulé leur abonnement. D'autres menacent d'emboîter le pas s'il s'avise de réitérer sa prise de position en faveur de M. Kerry dans cette publication.

L'éditeur, qui s'inquiète de la survie de son entreprise en raison de la baisse des revenus découlant de la controverse, estime que l'agressivité manifestée par les partisans du président Bush dans la région est inquiétante. « Il semble que le nouveau *modus operandi*, lorsque quelqu'un publie un éditorial auquel certaines personnes s'opposent, est de mettre le journal en faillite. C'est une atteinte à la liberté de la presse », déplore-t-il.

M. Diebenow y voit pour sa part un reflet de la philosophie du président lui-même. « Vous êtes avec nous ou vous êtes contre nous. Il ne semble pas y avoir d'autres possibilités », déplore-t-il.

Ottawa accusé de favoritisme

FAVORITISME
suite de la page A1

fédéraux, a révélé hier le Bloc québécois à la Chambre des communes.

Selon le chef bloquiste Gilles Duceppe, cela démontre sans l'ombre d'un doute que le gouvernement Martin a d'abord et avant tout tenté de récompenser les firmes qui ont fait preuve de générosité à l'endroit du Parti libéral dans cette transaction.

En tout, le gouvernement fédéral détenait 49,4 millions d'actions de Petro-Canada. Ottawa a retenu les services de 22 firmes de courtage un peu partout au pays pour assurer la vente de ces actions. Parmi elles, 12 firmes qui ont participé à la vente de 80 % des actions détenues par le gouvernement ont versé 422 321 \$ à la caisse électorale du PLC entre 2001 et 2003. Six des firmes sélectionnées ont contribué 84 000 \$ à la campagne au leadership de Paul Martin.

On n'a pas oublié ceux qui ont donné, à l'évidence même. Ce n'est pas moi qui ai inventé ces chiffres-là. On a frais à la mémoire ceux qui ont contribué. Mais comment en arriver à oublier la principale institution au Québec? Est-ce de l'ignorance, est-ce du mépris? Est-ce une volonté que les Québécois ne puissent contrôler ou avoir une part importante à dire dans Petro-Canada? Je pense que c'est une combinaison de tous ces éléments », a tonné Gilles Duceppe.

L'émission de ces actions à 64,50 \$ l'unité a rapporté 3,2 milliards. Le gouvernement fédéral a empoché un produit net de 2,6 milliards et 600 millions sont allés dans les coffres des 22 firmes de courtage choisies.

« Oublier Desjardins, c'est oublier la principale institution en cette matière, celle qui a le plus grand réseau. Imaginez qu'on oublie la Toronto Dominion ou la Banque Royale du Canada. (...) C'est inadmissible », a ajouté Gilles Duceppe.

Aux Communes, le critique bloquiste en matière des finances, Yvan Loubier, n'a pas hésité non plus à faire un lien entre la générosité des firmes de courtage au Parti libéral et le choix du ministère des Finances de retenir les services de certaines firmes.

« Il est intéressant de voir que la majorité des firmes de courtage choisies par le gouvernement ont contribué à la caisse du Parti libéral du Canada. La RBC Dominion Securities y a versé 117 000 \$ et la BMO Nesbitt Burns, 79 600 \$, tandis que la GMP Securities a versé 51 000 \$ à la campagne au leadership du premier ministre. Une seule exception importante : le Mouvement Desjardins, qui, lui, ne contribue pas à la caisse du Parti libéral du Canada », a lancé M. Loubier.

Répondant aux attaques du Bloc québécois, le premier ministre Paul Martin a défendu la décision de son gouvernement, affirmant que le ministère des Finances avait suivi des critères objectifs avant de sélectionner les firmes de courtage en question.

« Il ne fait aucun doute que le ministère des Finances a suivi avec énormément d'intégrité un processus de normes de crédibilité, comme il devait le faire », a expliqué M. Martin durant la période de questions aux Communes.

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, a précisé que le ministère de la Justice a même été consulté afin que « toutes les règles soient respectées ». Il a souligné que deux institutions du Québec, la Banque Nationale (qui a versé 40 780 \$ au PLC en trois ans) et Casgrain & Company ont épaulé le gouvernement dans cette transaction, la première en s'occupant de la vente de 2,5 millions d'actions et la deuxième en vendant 423 344 actions.

Mais le député Yvan Loubier a immédiatement souligné que l'une des firmes choisies, USB Security, qui s'est chargée de la vente de 2,5 millions d'actions, avait dû verser une amende de deux millions de dollars, une des plus importantes jamais payées, pour des pratiques boursières douteuses. « C'est pas pire pour une consultation au ministère de la Justice », a raillé M. Loubier.

Durant un point de presse une heure plus tard, M. Martin a balayé du revers de la main l'idée que son gouvernement ait commis « une gaffe » en ne retenant pas les services d'une institution aussi importante que cette firme de courtage du Mouvement Desjardins.

« M. Goodale a suivi un processus qui a beaucoup de crédibilité et d'intégrité. Il a engagé des conseillers de l'extérieur. Ce sont ces conseillers de l'extérieur qui lui ont recommandé les firmes qui ont été engagées », a-t-il soumis.

Pourtant, M. Martin a pris soin de téléphoner au grand patron de Desjardins, Alban D'Amours, mardi, pour s'excuser d'avoir ignoré l'entreprise au moment du choix des courtiers pour vendre les actions de Petro-Canada. Selon M. D'Amours, le premier ministre lui a affirmé que c'était « une erreur de parcours » et que « ça n'aurait pas dû se passer comme ça ».

« Oui, c'est vrai que j'ai téléphoné à M. D'Amours à la suite de sa lettre. M. D'Amours, c'est quelqu'un que je connais bien. Et je dois dire que le Mouvement Desjardins est un organisme pour qui j'ai énormément d'admiration », s'est contenté de dire hier le premier ministre Martin à ce sujet.

FLOWING LINES®
Signature Kaufmann de Suisse

Fait à la main dans notre atelier de Montréal pour vous!

Gagnant de 5 prix "Diamond International Award" pour l'excellence en design

Membre American Gem Society

Célébrons 50 ans de passion Venez nous découvrir!

KAUFMANN de SUISSE
JOAILLIERS EXCLUSIFS DEPUIS 1954

MONTREAL 2195 Crescent St. 514 848-0595
NEW YORK, NY 785 Madison Ave. 212 249-5700
PALM BEACH, FL. 210 Worth Avenue 561 832-4918

www.kaufmannsuisse.ca

Grande liquidation

PRIX RÉDUITS EN RAISON DE LA FIN DE L'EMBARGO AMÉRICAIN CONTRE L'IRAN

Tapis persans

Depuis que le commerce direct de tapis entre les États-Unis et l'Iran est rétabli, un important lot de tapis qui aurait été normalement destiné aux collectionneurs de New York et Los Angeles via le Canada ont été confiés à la firme Heriz pour une liquidation publique. Il y en a de toutes les sortes : pure soie de Qum, Nain, Tabriz, Kashan, Meshad et des pièces d'origine tribale. Formats : de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et des tapis d'allée de 22 pi de long.

tapis persans et orientaux
100 % tissés à la main

Prix : de 100 \$ à 1 800 \$ chacun

Vendredi 22 octobre 11 h à 19 h
Samedi 23 octobre : 11 h à 18 h
Dimanche 24 octobre : 11 h à 18 h

HÔTEL RUBY FOO'S
7655, boul. Décarie
Montréal QC (514) 731-7701

AMERICAN EXPRESS
chèques et comptant acceptés

Le BMW X3 avec xDrive

www.bmw.ca/xDrive
1 800 667-6679

BMW

Le plaisir de conduire.™

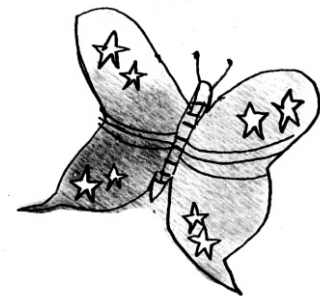
TRACTION | RENDEMENT
maximale | maximal

xDrive

Le BMW X3 avec xDrive. Une traction intégrale comme jamais vous ne l'auriez cru possible.

RIMA ELKOURI > LA VIE LA VILLE
 rima.elkouri@lapresse.ca

Palm Beach sur la Main



Boulevard Saint-Laurent, entre des mannequins en sous-vêtements et un présentoir de bikinis, l'objet intrigue. On savait bien que certains établissements de la *Main* abritaient des isoloirs, mais pas des isoloirs de ce type-là.

« Isoloir provenant de Palm Beach, en Floride. Acheté sur ebay.com pour 60\$ US », nous explique une affiche posée sur la vitrine de la boutique American Apparel, boulevard Saint-Laurent. « Ceci est un véritable isoloir qui fut utilisé lors du scandale Bush/Gore en 2000 », lit-on.

La chose ressemble à un attaché-case posé sur une petite table. À hauteur des yeux, une page entière d'instructions en quatre étapes et de mises en garde quant à l'utilisation de la désormais célèbre machine à cartes perforées et du non moins célèbre bulletin de vote « papillon » (les noms des candidats y sont répartis sur deux pages, de part et d'autre des cases à perforer, comme des ailes de papillon). « Assurez-vous que tous les trous soient soigneusement poinçonnés », lit-on. Avec cette machine, impossible de faire un simple X au crayon à côté du nom du candidat de son choix. C'est comme un jeu d'adresses avec poinçon.

Voilà donc l'isoloir par lequel le scandale est arrivé aux dernières élections américaines. Implanté pour soi-disant rendre le devoir électoral plus facile pour les personnes âgées, ce système de votation par bulletin « papillon » est en fait hyper compliqué. Quand on le voit, on le croit. On comprend surtout comment des milliers d'électeurs ont pu poinçonner la mauvaise case, comment un nombre incroyablement élevé de bulletins ont été annulés, comment dans un comté comme Palm Beach pourtant reconnu pour être un bastion démocrate à fortes populations âgées, noires et juives, un nombre

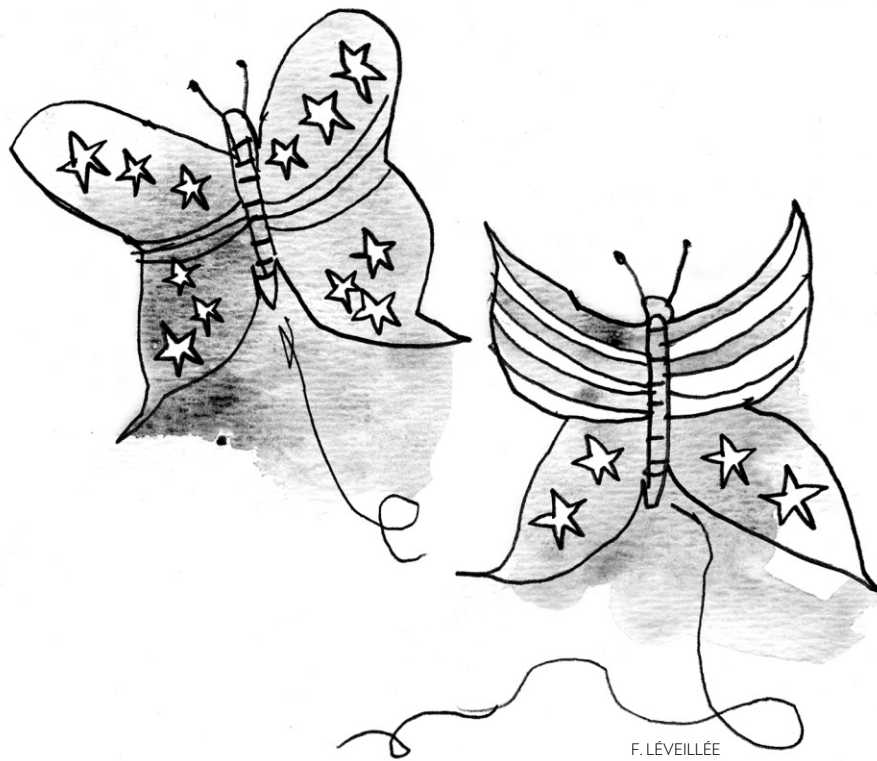
anormalement élevé de citoyens ont voté (par erreur) pour Pat Buchanan, le candidat d'extrême droite du Reform Party — la case lui correspondant était voisine de celle du démocrate Al Gore...

Bref, on ne peut s'empêcher de penser que si ce n'était de cette maudite machine et de son satané bulletin « papillon » ultraconfus, Al Gore serait peut-être aujourd'hui président des États-Unis à la place de Bush. Peut-être n'y aurait-il pas eu de guerre préventive en Irak pour cause d'armes de destruction massive jamais trouvées. Et ainsi de suite.

On connaît la théorie de l'effet papillon, selon laquelle un simple battement d'ailes peut créer une tornade à l'autre bout de la planète. Avec le bulletin « papillon », on en a eu un exemple politique tragique.

Pourquoi donc cet isoloir de Palm Beach s'est-il retrouvé dans la vitrine d'une boutique branchée sur la *Main*? Fondée par le Montréalais Dov Charney, American Apparel, qui n'a pignon sur rue ici que depuis un an, se targue d'être un magasin qui ne fait pas les choses comme les autres. Misant sur la carte de la conscience sociale, l'entreprise se distingue par son refus de fabriquer ses vêtements dans des ateliers de misère. On y refuse aussi tout logo, outre la mention « Fabriqués à Downtown LA-Sweatshop Free » affichée à l'entrée des magasins. T-shirts, sous-vêtements ou bikinis, tout ce qu'on y vend se veut équitable.

En Californie, American Apparel a participé à une vaste campagne d'éducation populaire pour encourager le plus grand nombre de citoyens à s'inscrire sur la liste électorale avant la date limite du 18 octobre. Pour inspirer ses employés, l'entreprise a entre autres exposé dans son usine du centre-ville de Los Angeles une copie originale de la Déclaration



F. LÉVEILLÉE

d'indépendance, gracieuseté de l'organisation non partisane Declare Yourself, qui vise à encourager les jeunes électeurs à voter aux élections du 2 novembre.

Je pensais que la présence des fameux isoloirs de Palm Beach dans les vitrines d'American Apparel à Montréal participait indirectement à cette démarche, même si, évidemment, nous ne sommes pas des citoyens américains et que nous n'avons pas droit de vote chez nos voisins. Mais il n'en est rien. Les isoloirs, qui ont d'abord été exposés dans des boutiques d'American Apparel aux États-Unis, sont tout simplement là parce qu'il s'agit d'objets historiques et artistiques intéressants, me dit-on. C'est un choix esthétique avant d'être un choix politique. « On n'essaie pas de dire quelque chose. On veut juste montrer

qu'on est différent », m'explique Joana de Castro, responsable montréalaise de l'esthétisme des boutiques. Dommage.

Bref, si j'ai bien compris, on ne nous montre pas un isoloir pour nous faire réfléchir. Non. On nous montre un isoloir pour nous faire acheter un bikini. Sauf qu'avec moi, l'effet est raté. Je n'ai rien acheté du tout. Je n'ai pas rêvé de Palm Beach. Dans un rare élan d'optimisme, je me suis plutôt mise à rêver d'un renversement de l'effet papillon. Et si les résultats de ce sondage mondial tenu à l'initiative de *La Presse*, largement défavorables à Bush, étaient à l'image de l'issue du scrutin du 2 novembre? Et si ce battement d'ailes de papillon, provoquant une tornade anti-Bush aux États-Unis, venait de nous?

À bien y penser, il aurait été plus réaliste d'acheter un bikini.



APARTÉ

462 657

nombre de bulletins de vote du comté de Palm Beach qui furent recomptés à la main lors des élections de novembre 2000.

5000

nombre de machines à cartes perforées qui, par ordre de l'État de Floride, ont dû être remplacées par des équipements modernes et informatisés pour les élections du 2 novembre 2004. Des inquiétudes subsistent toutefois quant à la fiabilité des nouvelles machines. Une poursuite est en cours pour forcer les autorités à conserver des « preuves papier » des votes électroniques. Des irrégularités ont déjà été signalées.

2005 XC70 AWD

CRÉDIT-BAIL À PARTIR DE
598 \$*
 /MOIS. 39 MOIS

ACOMPTE DE
2220 \$*
 /MOIS. 39 MOIS



2005 XC90 AWD

CRÉDIT-BAIL À PARTIR DE
\$648*
 /MOIS. 39 MOIS

ACOMPTE DE
1700 \$*
 /MOIS. 39 MOIS



VOICI LES XC70 ET XC90 2005

LES ROUTES N'ONT QU'À BIEN SE TENIR.

PARFOIS IL FAUT EMPRUNTER UN CHEMIN MOINS FRÉQUENTÉ. GRÂCE À LA GAMME COMPLÈTE DE VÉHICULES À TRACTION INTÉGRALE DE VOLVO, VOUS PARCOURREZ TOUS LES CHEMINS, QUELS QU'ILS SOIENT, L'ESPRIT EN PAIX. LA XC90 2005, DÉJÀ PRIMÉE, ET LA ROBUSTE XC70 CROSS COUNTRY POSSÈDENT UN SYSTÈME AVANCÉ DE TRACTION INTÉGRALE CONTRÔLÉE ÉLECTRONIQUEMENT QUI REND TOUTES LES ROUTES SÉCURITAIRES. RENDEZ VISITE À UN CONCESSIONNAIRE VOLVO DÈS AUJOURD'HUI POUR APPRÉCIER TOUTE LA PUISSANCE DE LA TRACTION INTÉGRALE VOLVO.



VOLVO
 pour la vie



UPTOWN VOLVO
 4900, rue Paré, Montréal
 (514) 737-6666
 www.uptown-volvo.com

VOLVO POINTE-CLAIRE
 15, Auto Plaza, Pointe-Clair
 (514) 630-3666
 www.volvo-pointeclaire.com

FRANKE VOLVO
 180, rue Principale
 Sainte-Agathe (819) 326-4775
 www.frankevolve.com

JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
 4315, boul. Métropolitain Est
 Saint-Léonard (514) 725-9394
 www.johnscottivolvo.com

VOLVO LAVAL
 2350, boul. Chomedey
 Laval (450) 682-3336
 www.volvolaval.com

VOLVO DE BROSSARD
 9405, boul. Taschereau
 Brossard (450) 659-6688
 www.volvobrossard.net

AUTOMOBILES CHICOINE INC.
 855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
 (450) 771-2305
 www.volvochicoine.com

*Le PDSF d'une XC70 Cross Country/XC90 2005 est de 46 495 \$/49 995 \$. Promotion d'une durée limitée offerte aux clients admissibles seulement par les concessionnaires Volvo participants et les Services financiers Volvo, sur approbation du crédit. Exemples de crédit-bail pour une XC70 Cross Country/XC90 2005, frais de transport et de livraison de 1 275 \$ inclus : 597,75 \$/647,97 \$ par mois, bail de 39 mois, acompte de 2 220 \$/1 700 \$. Total des mensualités : 23 312,25 \$/25 270,83 \$. Rachat à la fin du bail pour 27 948,30 \$/30 522,00 \$. Les mensualités peuvent varier selon les équipements optionnels choisis. La première mensualité et un dépôt de garantie de 700 \$/750 \$ sont dus à la signature du bail. Allocation de 60 000 km pour la durée du crédit-bail (0,16 \$/0,16 \$ par km supplémentaire). Taux d'intérêt annuel : 4,8 %/4,8 %. Taxes, immatriculation, assurance, inscription au RDPRM et frais d'administration en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix inférieur. L'offre prend fin le 31 décembre 2004. Certaines conditions s'appliquent. Votre concessionnaire Volvo vous donnera tous les détails. ©2004 Automobiles Volvo du Canada Ltée. « Volvo pour la vie » est une marque déposée utilisée sous licence par Automobiles Volvo du Canada Ltée. Pensez à toujours boucler votre ceinture de sécurité. Visitez le site www.volvocanada.com.



VINCENT MARISSAL

Les liaisons dangereuses

At moins 20 millions de dollars seulement pour la première année, peut-être le double (ou plus !) à terme, voilà ce que coûtera la commission d'enquête Gomery sur le scandale des commandites.

Au bas mot 40 millions, donc, pour découvrir comment et pourquoi Ottawa a versé 100 millions en commissions dans son controversé programme de commandites. Vu sous cet angle, les coûts de l'enquête semblent exorbitants, mais ce serait bien réducteur de ne voir que cet aspect du travail de défrichage mené par le juge Gomery depuis maintenant sept semaines.

Le mandat du juge est plus vaste, plus profond et le magistrat prend visiblement son boulot au sérieux. De toute façon, on sait déjà combien de commissions ont été versées et à quelles agences, tout cela est écrit noir sur blanc dans les rapports de la vérificatrice générale, Sheila Fraser. Ce qui importe, maintenant, est de trouver qui au gouvernement dirigeait le programme, qui a permis tous ces abus, qui en a profité aussi, ce à quoi s'appliquent le juge Gomery et son équipe avec une minutie d'horloger. Au point où on en est, 40 millions, ce ne sera pas trop cher payé pour vraiment savoir comment le gouvernement libéral a pu laisser, sciemment ou non, dégenerer les choses à ce point.

Alfonso Gagliano, Jean Pelletier, Chuck Guité et même Jean Chrétien ont déjà été condamnés en

quelque sorte par l'opinion publique et l'opposition pour leur rôle dans l'affaire, mais ils n'occupent plus de poste public. Le Parti libéral et son nouveau chef, par contre, sont encore au pouvoir, et ce sont eux qui risquent le plus de souffrir de l'enquête.

Paul Martin peut continuer à répéter qu'il faut laisser la commission Gomery faire son travail, c'est fort commode, mais cela n'empêchera personne de voir que l'étau se resserre autour de lui.

Grâce à la commission Gomery, on sait maintenant que des proches de Paul Martin, quand il était ministre des Finances, ont fait pres-

Paul Martin peut continuer à répéter qu'il faut laisser la commission Gomery faire son travail, c'est fort commode, mais cela n'empêchera personne de voir que l'étau se resserre autour de lui.

sion en 1999 auprès d'Alfonso Gagliano pour qu'une commandite de 600 000 \$ soit versée aux Internationaux du sport de Montréal (ISM), un organisme dirigé par Serge Savard, ami et partenaire de golf de M. Martin. Supporteur de Paul Martin, Serge Savard a amassé environ un million de dollars pour sa campagne à la direction du PLC. Des rencontres de partisans de M. Martin ont aussi été organisées à l'hôtel Château Champlain, propriété de Serge Savard.

Si M. Martin ne savait rien des malversations et des abus du programme de commandites, comme il l'a toujours affirmé, il était certainement au courant des méthodes pour faire débloquer les chèques. Un coup de fil au ministre responsable, et hop ! le tour est joué. Denis Coderre, dont les liens d'amitié avec l'ancien patron de l'agence Everest sont connus de tous, a été évincé du cabinet pour moins que cela.

C'est Lucille Castelli, une proche collaboratrice de M. Martin depuis une quinzaine d'années qui a fait les démarches auprès de M. Gagliano, après que la demande de com-

mandite eut été refusée une première fois (les Internationaux du sport ont finalement obtenu 250 000 \$ à cette occasion et environ 1,5 million au total d'Ottawa). Nous sommes alors en 1999. Or, des sonnettes d'alarme sonnaient déjà à Ottawa en 1999 sur les dérèglements du programme des commandites. Une note de service de Michael Calcott, ex-directeur général des Communications au secrétariat du Conseil du Trésor, daté de juin 1999 et déposé devant la commis-

sion Gomery, démontre en effet que ça ne tournait pas rond au royaume des commandites. M. Calcott dénonçait déjà la mauvaise gestion et le gaspillage du programme et affirmait que « cela ne pouvait plus durer ».

Que Paul Martin ne soit pas au courant qu'une de ses principales collaboratrices soit intervenue en faveur de l'un de ses amis, c'est douteux, mais que le ministre des Finances, qui était aussi membre du comité du Trésor, n'ait pas été mis au courant des graves lacunes découvertes dès 1999 dans un programme de commandites de 250 millions, ça l'est encore plus.

« Je n'avais aucune idée de ce qui se passait ici (dans le programme), s'est-il défendu en février, au moment de la publication du rapport de M^{me} Fraser. Lorsqu'il y a une allocation d'argent, c'est fait selon les règles qui sont très bien établies. Il y a une trentaine de ministères et des centaines de programmes. Ce n'est pas le rôle du ministre des Finances ou du cabinet dans son ensemble de surveiller chaque programme. »

Chose certaine, M. Martin connaissait bien Serge Savard et son organisme Les Internationaux du sport de Montréal, organisme autour duquel ont gravité deux autres de ses amis (et partenaires de golf, eux aussi), Francis Fox et Jacques Olivier. André Ouellet, le président déchu de Postes Canada, a aussi siégé au conseil d'administration

de l'organisme. Par ailleurs, le fils de Serge Savard, Marc, candidat libéral battu en juin dans Saint-Bruno-Saint-Hubert, a été conseiller juridique et coordonnateur de projet aux Internationaux du sport de Montréal. Inutile de rappeler, enfin, que Serge Savard a été responsable pendant des années des célébrations du 1^{er} juillet à Montréal, ce qui lui a ouvert bien des portes au gouvernement fédéral.

Autre figure connue dans ce tableau : qui servait d'intermédiaire entre le programme des commandites et ISM ? Le groupe Everest, bien sûr, agence alors dirigée par Claude Boulay, grand ami de Serge Savard (ils sont notamment voisins et associés en Caroline du Nord).

Toutes ces coïncidences, évidemment, ne suffisent pas à démontrer que Paul Martin était au courant de quelque malversation que ce soit, mais il y a certainement là matière à quelques questions pour l'opposition qui, rappellez-le, détient maintenant la majorité en Chambre et dans les comités parlementaires.

Après tout, c'est bien Paul Martin lui-même qui disait en février : « Quiconque est reconnu avoir su que des gens faisaient des chèques de complaisance, que des gens falsifiaient des factures — moi ou qui que ce soit d'autre — devrait démissionner. »

COURRIEL

Pour joindre Vincent Marissal : vincent.marissal@lapresse.ca

Harper tente encore d'impliquer Martin

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — L'appel au bureau de l'ex-ministre des Travaux publics Alfonso Gagliano fait par une adjoindue de Paul Martin alors qu'il

était ministre des Finances en 1999 démontre que M. Martin en savait plus qu'il ne l'a admis au sujet du scandale des commandites, prétend le chef conservateur Stephen Harper.

Lucie Castelli, celle qui a appelé au bureau de M. Gagliano, a été l'adjoindue de circonscription de M. Martin pendant longtemps. Selon M. Harper, cela suggère que Paul Martin en savait beau-

coup sur le programme de commandites.

Et il soutient que les révélations au sujet de l'appel effectué en 1999 mettent au jour des liens entre le scandale des commandites et la

campagne au leadership de M. Martin.

« Le premier ministre a dit qu'il était dans l'ignorance en ce qui concerne le scandale des commandites, mais apparemment son personnel savait », a affirmé M. Harper à la Chambre des communes.

« Ils savaient exactement qui contacter pour obtenir l'argent pour ses amis collecteurs de fonds. »

DERNIÈRE CHANCE!

ELANTRA GL

EN LOCATION
à partir de159 \$*
par mois/
60 moisPLUS
0 \$
DÉPÔT DE
SÉCURITÉPLUS
0 \$
TRANSPORT ET
PRÉPARATION

FINANCEMENT À L'ACHAT

0%
DISPONIBLE
JUSQU'À
72 MOIS

ACCENT GS

EN LOCATION
à partir de149 \$**
par mois/
60 moisPLUS
0 \$
DÉPÔT DE
SÉCURITÉPLUS
0 \$
TRANSPORT ET
PRÉPARATIONL'ÉVÉNEMENT
PLUS, PLUS, PLUS!ACHETEZ ET ROULEZ SANS PAYER PENDANT 1 AN
(AUCUN COMPTANT, AUCUN PAIEMENT MENSUEL PENDANT 12 MOIS)

Photos à titre indicatif seulement. * Paiements de location basés sur un contrat de 60 mois pour l'ELANTRA GL 2004 à partir de 159 \$/mois. L'obligation totale du consommateur pour 60 mois est de 11 835 \$. Comptant de 2 295 \$, aucun dépôt de sécurité requis, transport et préparation inclus, taxes et immatriculation en sus. Financement au détail disponible à un taux de 0 % jusqu'à 72 mois. Prix de location de l'Elantra GL 2004 calculé après déduction, du PDSF, du crédit de 500 \$ pour la location de gros (le crédit pour la location de gros n'est offert que sur le modèle Elantra GL). Les clients optant pour une autre offre ne sont pas admissibles à ce rabais. Si le rabais de 500 \$ était appliqué à une offre de financement pour l'Elantra GL, le taux d'intérêt annuel effectif serait de 1,08 % sur 72 mois. ** Paiements de location basés sur un contrat de 60 mois pour l'ACCENT GS 2004 à partir de 149 \$/mois. L'obligation totale du consommateur pour 60 mois est de 9 735 \$. Comptant de 795 \$, aucun dépôt de sécurité requis, transport et préparation inclus, taxes et immatriculation en sus. Financement au détail disponible à un taux de 0 % jusqu'à 72 mois. Prix de location de l'Accent GS 2004 à 5 rapports calculé après déduction, du PDSF, du crédit de 1 100 \$ pour la location de gros (le crédit pour la location de gros n'est offert que sur le modèle Accent GS à 5 rapports). Les clients optant pour une autre offre ne sont pas admissibles à ce rabais. Si le rabais de 1 100 \$ était appliqué à une offre de financement pour l'Accent GS 2004 à 5 rapports, le taux d'intérêt annuel effectif serait de 2,89 % sur 72 mois. Détails complets chez le concessionnaire. Un report de paiement d'un an (365 jours) est offert pour tous les véhicules neufs 2004. Aucun frais d'intérêt ne s'appliquent aux 335 premiers jours suivant la prise de possession d'un véhicule participant par son propriétaire. Après ces 335 jours, les intérêts commenceront à s'accumuler et l'acheteur doit payer mensuellement le capital et les intérêts au taux de 7,89 % par année jusqu'à la fin du contrat. Le premier paiement est dû le 366^e jour après la livraison du véhicule. La durée de contrat maximum est de 48 mois, sans compter le report de paiement de 12 mois. Un versement initial ou un échange peuvent être requis. En sus, frais administratifs de 350 \$ reliés au contrat de location pour les modèles 2004. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 c par kilomètre additionnel. Les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont en sus. Option d'achat au terme de la location. Exemple de financement : 10 000 \$ à un taux annuel de 0 % équivalent à une mensualité de 138,39 \$ par mois pour 72 mois. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Sujet à l'approbation du crédit. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Véhicules en inventaire seulement. Offre d'une durée limitée avec livraison d'ici au 31 octobre 2004.

PLUS
LA MEILLEURE
GARANTIE
AU PAYS

7 ans/120 000 km
Groupe motopropulseur

L'assistance routière 24 heures comprend : livraison d'essence, changement de roue en cas de crevaison, déverrouillage, remorquage et autres services. Un simple appel sans frais suffit.

5 ans/100 000 km
Garantie globale¹

Lorsqu'un véhicule est conçu pour durer longtemps, sa garantie devrait l'être tout autant.

*La garantie globale de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication sous des conditions normales d'utilisation et d'entretien. En vigueur pour les véhicules vendus le ou après le 22 mars 2004. Voir le concessionnaire pour les détails.

PROGRAMME
DE REMISE
AUX DIPLOMÉS

HYUNDAI
Gagnant

www.hyundaicanada.com

LES PARTENAIRES SHYUNDAI

Les commandites: un sujet tabou au bureau de Gagliano, selon une ex-secrétaire

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Certains dirigeants des agences de communication, montrées du doigt par la vérificatrice générale Sheila Fraser dans son rapport sur le scandale des commandites, téléphonaient régulièrement au bureau de l'ex-ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, a révélé hier à la commission Gomery une ancienne secrétaire du chef de cabinet de M. Gagliano, Ghislaine Ippersiel.

« Il y avait des appels téléphoniques qui provenaient des personnes des agences de communication en rapport avec certains dossiers de commandite », a déclaré ce nouveau témoin. M^{me} Ippersiel a souvent pris en note les messages téléphoniques laissés par ces dirigeants à l'intention de son patron, Jean-Marc Bard, chef de cabinet du ministre Gagliano. Selon son témoignage, Claude Boulay (Groupe Everest) et Jean Lafleur (Lafleur Communication) appelaient habituellement M. Bard toutes les semaines.

Jean Breault de Groupaction a également téléphoné à plusieurs reprises. Par ailleurs, M^{me} Ippersiel a souligné qu'une culture du secret entourait le programme de commandites. Il était difficile d'obtenir des informations, mentionne-t-elle. Toutefois, lorsque M. Bard a commencé à recevoir des appels des agences, elle a réussi à obtenir quelques bribes

Guité quelques fois par année, le témoignage de Ghislaine Ippersiel fait état d'une autre version des faits. « On savait qu'il y avait des rencontres entre M. Guité et M. Gagliano. Il y avait peut-être des rencontres aux deux ou trois semaines, assure-t-elle. C'était sur une base beaucoup plus régulière que trois ou quatre fois par année. »

commandites. « On m'a demandé de faire le ménage de tous ces dossiers-là, d'enlever toutes les notes manuscrites et les autocollants où on avait annoté des choses », mentionne-t-elle.

Ainsi, elle a passé tous les dossiers au peigne fin et a retiré toutes les notes où l'on pouvait lire, par exemple, des suggestions de sommes allouées pour une commandite.

M^{me} Ippersiel a assuré que ce genre de pratique était monnaie courante au gouvernement, particulièrement lors d'un remaniement ministériel. Le commissaire John Gomery a toutefois paru surpris et a même rappelé au témoin que cette façon de faire n'était pas habituelle en entreprise privée.

La gourmandise des partis

Outre les comparutions des témoins, les avocats du Parti libéral, du Parti conservateur et du Bloc québécois ont fait front commun hier à la commission afin d'obtenir plus de moyens financiers. Le commissaire

John Gomery a pris bien soin de leur indiquer que la commission n'était pas une « vache à lait » et que s'ils étaient trop gourmands, ils pourraient bien perdre le statut d'intervenant qui leur a été accordé.

Ce statut leur permet d'avoir accès à toute la documentation déposée à la commission. Ils peuvent également suggérer une question à un avocat mais ne peuvent contre-interroger de témoin.

Pour le moment, le budget de chaque parti est évalué à un demi-million de dollars. Ce montant, payé par les contribuables, semble toutefois insuffisant pour les avocats des partis qui estiment avoir besoin de plus d'heures pour consulter la montagne de documents ainsi que la quarantaine de cédéroms déposés à la commission.

Le commissaire a enjoint aux avocats des partis de trouver des solutions pour tenter d'accomplir leur travail à l'intérieur de « limites financières raisonnables ». Il devrait rendre une décision par écrit sous peu.

Nominations

«partisanes des libéraux

Le Bloc québécois accuse le gouvernement Martin d'avoir procédé à des nominations « partisanes » aux postes de directeurs du scrutin, dans les mois ayant précédé les élections du 28 juin. Les bloquistes collige actuellement dans un document les « choses pour le moins très étonnantes » qu'ils ont constatées au cours de la dernière campagne. On parle de bureaux de vote qui n'ouvriraient pas à l'heure, de « personnes partisanes qui entraient carrément dans le local pour faire la loi » et d'un manque général d'organisation dans certaines circonscriptions. Presse Canadienne

la Baie
Rectificatif

Veillez prendre note que les jouets annoncés dans le cahier publicitaire **Solde du mitan saisonnier (9-2W)**, publié par la Baie en octobre 2004, ne sont pas offerts dans les magasins suivants: Galeries d'Anjou, Carrefour Laval, Jardins Dorval, Centre Rockland et Saint-Bruno.

Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs et ces contretemps.

Reproduction de meubles d'époque (sur mesure)

Armoire audio-vidéo
Mobilier de salle à manger et de chambre
Lampes et accessoires
Unités murales et bibliothèques

INVENTAIRE DISPONIBLE EN MAGASIN

Ouvert 7 jours

L'Atelier des Compagnons et **Basilières**

1269, rue Van Horne, Outremont 436, rue Victoria, St-Lambert
(514) 277-5772 (450) 465-8647

LOTO QUÉBEC Résultats

Tirage du 2004-10-20

1 ^{er} numéro 625308	2 ^e numéro 866335	3 ^e numéro 104043
----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$
décomposables

Nombres "Télé"
356007 550775 336153
non décomposables

NUMÉRO BONI 07

LOTTO 649 Tirage du 2004-10-20

02 03 13 14 31 36
Complémentaire: (09)

SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU LOTTO 649

Québec 49 Tirage du 2004-10-20

15 16 17 29 39 42
Complémentaire: (28)

Panéo Tirage du 2004-10-20

02 11 15 17 21 23 24 28 35 36
37 38 39 40 42 43 53 58 66 68

Quintissime Tirage du 2004-10-20

3 4
465 2701

Extra Tirage du 2004-10-20

NUMÉRO
769651

Bouh. 10 jours de prix affolants.

Vite, l'offre se termine le 24 octobre.



Kyocera KE424C GRATUIT* (ord.: 24,99\$*)	LG 3200 GRATUIT† (ord.: 29,99\$†)	Samsung A650 29,99\$† (ord.: 49,99\$†)	LG 5450 79,99\$† (ord.: 99,99\$†)

Obtenez jusqu'à 6 mois d'appels locaux illimités**
et
60 minutes en prime par mois††

le futur est simple^{MD}

TELUS
mobilité^{MD}

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

- Carrefour Angrignon
- Centre commercial Le Boulevard
- Centre Eaton
- Centre Rockland
- Complexe Desjardins
- Fairview Pointe-Claire
- Galeries d'Anjou
- Galeries Lachine
- Mail Cavendish
- Place Alexis Nihon
- Place Lasalle
- Place Versailles
- Place Vertu
- Centre-ville
- 950, rue Sainte-Catherine Ouest
- 4202, rue Saint-Denis
- Action Télécom Inc.
- 1531, rue Notre-Dame Ouest
- Communications Métropolitaine
- 10223, boul. Pie-IX
- Communications Mobilenet
- 5165, ch. Queen-Mary
- La Zone SCP
- 6321, route Transcanadienne, local 1470

Dollard-des-Ormeaux

- La Zone SCP
- 3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent

- D2 Technologie Inc.
- 2119, boul. Marcel-Laurin
- PC Page Communications Inc.
- 3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville

- Digital Radiocommunication
- 9, boul. de la Seigneurie, local 7

Joliette

- Multicom Communications 2000
- 159, boul. Antonio-Barrette

Laval

- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Contact Com. D.L.
- Communications
- 1521, autoroute 440 Ouest
- Proxi Telecom Inc.
- 1662, boul. Saint-Martin Ouest
- SRAD Communications Inc.
- 2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny

- Galeries Rive-Nord
- Technicom
- 346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère

- Place Rosemère
- Contact Com. D.L.
- Communications
- 259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme

- Carrefour du Nord

Terrebonne

- Galeries de Terrebonne
- SRAD Communications Inc.
- 2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe

- Cellulaire +
- Galeries Saint-Hyacinthe
- 3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

- Mail Champlain
- Place Longueuil
- Promenades Saint-Bruno

Beloil

- Cellulaire +
- 559, boul. Laurier

Candiac

- D2 Technologie Inc.
- 89, ch. Saint-François-Xavier

Greenfield Park

- Proxi Telecom Inc.
- 3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie

- Alto Communication
- 1950, ch. du Fer-à-Cheval

FUTURE SHOP



Offre valable jusqu'au 24 octobre 2004 avec nouvelles mises en service seulement. Offert jusqu'à épuisement des stocks. *Avec un contrat de 2 ou 3 ans. †Avec un contrat de 3 ans. Prix net en vigueur après rabais obtenu à l'achat ou crédit porté au compte sur un prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. **L'offre s'applique aux nouvelles mises en service seulement pour une durée limitée. Obtenez de plus amples renseignements en magasin ou visitez telusmobilité.com. Offert avec certains forfaits seulement. L'offre d'appels locaux illimités au Canada ne s'applique qu'avec un contrat de 2 ou 3 ans. ††Offre valable jusqu'au 31 octobre 2004 avec certains forfaits. Les minutes en prime s'appliquent aux appels locaux dans le cadre de nouvelles mises en service seulement avec un contrat de 2 ou 3 ans et pour toute la durée du contrat. © 2004 SOCIÉTÉ TEL-MOBILITÉ.

SUITES DE LA UNE

«Le PQ est rongé par le cancer»

PQ suite de la page A1

Mardi, il disait préférer sa première formule, un référendum « le plus vite possible ».

Pour le député Charbonneau, ces changements de cap soulèvent toujours les mêmes suspicions chez les militants. « C'est comme un cancer, c'est une crise dans ton corps. Il y a des poussées, des moments de répit. Le cancer qui ronge le parti a toujours été le même, sous Lévesque, Bouchard ; avec Johnson, c'était pire qu'avec tous les autres. C'est un problème de confiance. »

« Le problème de crédibilité d'un leader est un ensemble d'attitudes, de comportements, de clarté dans le message... Je ne veux pas embarquer là-dedans », lance le député qui refuse cependant de « se figer dans un choix » pour l'instant, de dire s'il préconise un changement de chef.

Mais il estime sans détour qu'après son virage à 180 degrés sur l'échéancier référendaire, M. Landry devrait s'imposer « une retraite fermée » pour réfléchir à son positionnement.

Selon les informations de *La Presse*, la sortie percutante de M. Charbonneau résulte en partie de la violente prise de bec qui a opposé les deux hommes lors du caucus d'Orford, il y a deux semaines. M. Landry était sor-

ti de la réunion évoquant le retour de « la paix et l'harmonie » au sein de l'aile parlementaire.

« Il y a eu une prise de bec, c'est vrai. Il m'a pris de front. Et à mon âge, on ne s'écrase plus », a expliqué hier à *La Presse* M. Charbonneau, refusant de commenter davantage ce qu'il décrit lui-même comme « un viril accrochage » avec M. Landry.

Pour de nombreux témoins, MM. Landry et Charbonneau se sont carrément engueulés pendant un long moment, devant tous les députés.

L'élu de Borduas tenait à expliquer son idée de la nécessaire coalition entre le PQ, l'ADQ et l'UFP pour battre le PLQ aux prochaines élections, une stratégie qu'il avait transmise aux médias quelques jours plus tôt.

Or, l'idée d'une coalition suppose que les formations politiques alliées s'entendent pour se partager les circonscriptions avant les élections.

« Cela veut-il dire que tu es prêt à ouvrir ton comté ? » a demandé à trois reprises un Bernard Landry belliqueux, à un Jean-Pierre Charbonneau en transe. Avec Borduas, M. Charbonneau règne sur une des meilleures circonscriptions du PQ.

Dès le début de l'intervention du député, M. Landry l'avait d'abord épinglé publiquement. Il l'a accusé d'être resté ambigu quant à son lea-

dership il y a quelques semaines. S'insurgeant de voir revenir sur le tapis une question qu'il estimait avoir été réglée en privé, M. Charbonneau, très émotif, a soutenu que le droit de s'exprimer avait disparu au parti.

Tout aussi cramoisi, M. Landry a répondu sur le même ton.

« De part et d'autre, ils se sont traités d'être ignoble », a dit un témoin. Comme si ce n'était pas suffisant, à la pause quelques minutes plus tard, les deux belligérants ont remis ça, sur un ton aussi virulent.

« Landry était en *tabarnac* et moi aussi. C'est tout, on a fait des blagues à la fin de la journée », expliquera plus tard M. Charbonneau.

« Est-ce que la course au leadership réglerait la problématique ? Je ne le sais pas. Quelle est la meilleure personne qui nous permettra de rallier plus de gens, on le saura au congrès », a soutenu M. Charbonneau en point de presse hier.

Pour sa part, Pauline Marois s'est dite hier « contente » du changement de cap de Bernard Landry sur l'échéancier référendaire. « J'aurais préféré qu'on évite ce qui s'est passé en fin de semaine. On ne doit pas s'enfermer dans un échéancier avec une date précise », a-t-elle constaté convenant que le PQ n'est pas au mieux de sa forme à ce moment-ci.

Le dollar dépasse les 80 cents cents US

DOLLAR suite de la page A1

Cette faiblesse est alimentée surtout par l'inquiétude des marchés financiers envers la croissance du « déficit double » qui pèse sur l'économie américaine : celui de sa balance commerciale et celui du budget fédéral à Washington.

D'autre part, les experts notent que le dollar canadien a retrouvé du lustre sur le marché des devises grâce à la flambée du prix des matières premières — part significative des exportations canadiennes — ainsi qu'à la bonne santé relative de l'économie du Canada par rapport aux autres pays industrialisés.

D'ailleurs, la récente hausse d'un quart de point du taux directeur de la Banque du Canada, annoncée mardi, a été perçue comme un autre indice du tonus de l'économie canadienne.

En haussant les taux, même encore bas historiquement, la banque centrale a indiqué son intention d'éviter que le dynamisme de l'économie canadienne ne s'emballle.

Dans ce contexte, que réservent les prochains trimestres au dollar canadien ?

« L'année 2005 s'annonce comme celle du dollar canadien face aux autres devises », indique Yanick Desnoyers, économiste principal à la Financière Banque Nationale, dans sa plus récente analyse des devises, publiée il y a quelques jours.

En fait, un nombre croissant d'analystes et d'économistes entendent que le dollar canadien s'élèvera jusqu'à 83 cents, peut-être 85 cents américains d'ici la fin de l'an prochain.

S'il s'avère, un tel scénario sera favorable à tous ceux, individus comme entreprises, qui sont affectés par le pouvoir d'achat du dollar canadien à l'étranger.

Les entreprises pourront importer des équipements spécialisés à coût moindre, ce qui devrait favoriser des gains de productivité.

Pour les particuliers, les produits de consommation importés — des automobiles, fruits et légumes frais... — devraient coûter moins cher, à moins que les importateurs et les détaillants n'empochent la différence...

Pour les voyageurs, les dépenses à l'étranger coûteront pas mal moins une fois converties en devises canadiennes qu'au cours des dernières années.



Mercedes-Benz

Solde Final 2004

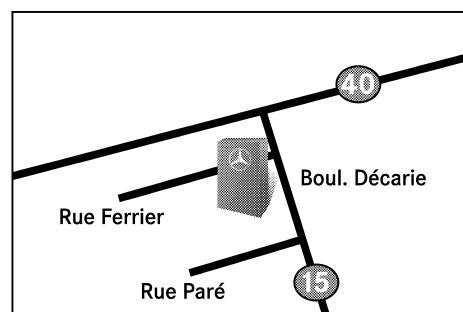
Mercedes-Benz Canada

PROLONGÉ JUSQU'À
VENDREDI 21 h.

Excellente sélection encore disponible.
Un taux de location de 1,9 % ainsi que des
rabais substantiels sont offerts.*



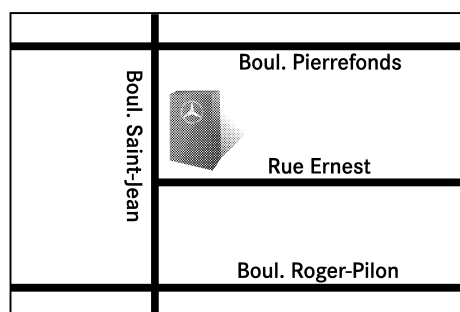
Seulement chez l'un des quatre concessionnaires Mercedes-Benz autorisés du Grand Montréal. * Certaines conditions s'appliquent.



Automobiles Silver Star Montréal

7800, boul. Décarie, Montréal
(514) 735-3581

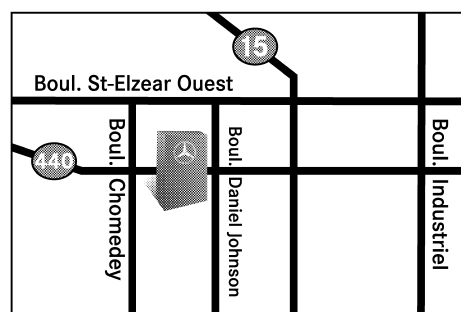
www.silverstar.mercedes-benz.ca



Mercedes-Benz West Island

4525, boul. St-Jean, DDO
(514) 620-5900

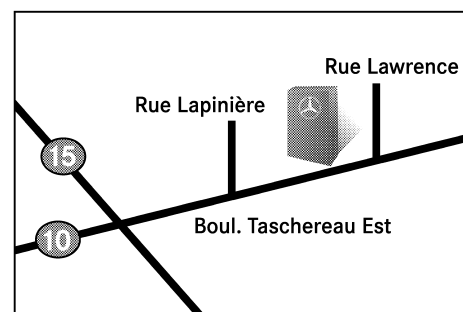
www.westisland.mercedes-benz.ca



Mercedes-Benz Laval

3131, Autoroute Laval (440)
Ouest, Laval
(450) 681-2500

www.laval.mercedes-benz.ca



Mercedes-Benz Rive-Sud

4844, boul. Taschereau,
Greenfield Park
(450) 672-2720

www.rivesud.mercedes-benz.ca

ENVIRONNEMENT

L'ex-ministre Anderson accuse Martin de manquer de leadership

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Le programme canadien de réduction des gaz à effet de serre de 3,6 milliards de dollars est contrecarré par des ministres qui agissent comme des lobbyistes pour l'industrie et par le manque de leadership du premier ministre Paul Martin, a déploré l'ex-ministre de l'Environnement David Anderson.

Dans une critique cinglante de la façon dont Ottawa s'y prend pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto, M. Anderson a reproché au gouvernement de subventionner des usines d'automobiles alors que les manufacturiers résistent aux exigences fédérales en matière de rendement énergétique du carburant.

Dans une entrevue accordée à la Presse Canadienne, M. Anderson a déclaré trouver inacceptable que le gouvernement dépense des milliards de dollars pour la lutte aux changements climatiques, pendant que les gaz à effet de serre continuent d'augmenter. « Nous avons environ une demi-douzaine de ministères qui sont connus pour être les porte-parole de secteurs industriels, qui agissent comme des lobbyistes pour le compte de secteurs industriels. »

Le premier ministre Paul Martin a réagi en affirmant que son gouvernement prenait au sérieux ses engagements sur Kyoto. « Nous allons de l'avant sur le changement climatique, il ne devrait y avoir aucun doute là-dessus », a-t-il déclaré.

Il existe une longue histoire de conflits entre les Ressources naturelles, le ministère responsable de l'énergie, et Environnement Canada. Récemment, les Ressources naturelles ont écarté la proposition du ministre de l'Environnement, Stéphane Dion, qui suggérait que le Canada se dote de règlements rigoureux sur les émissions des véhicules, analogues à ceux en vigueur en Californie.

Depuis, M. Dion est revenu sur ses positions depuis, en disant qu'il appuyait l'orientation prise par le ministre des Ressources naturelles, John Efford, qui consistait à mettre l'accent sur les efforts volontaires de l'industrie.

Quand Paul Martin est devenu premier ministre, il avait déclaré que le Canada

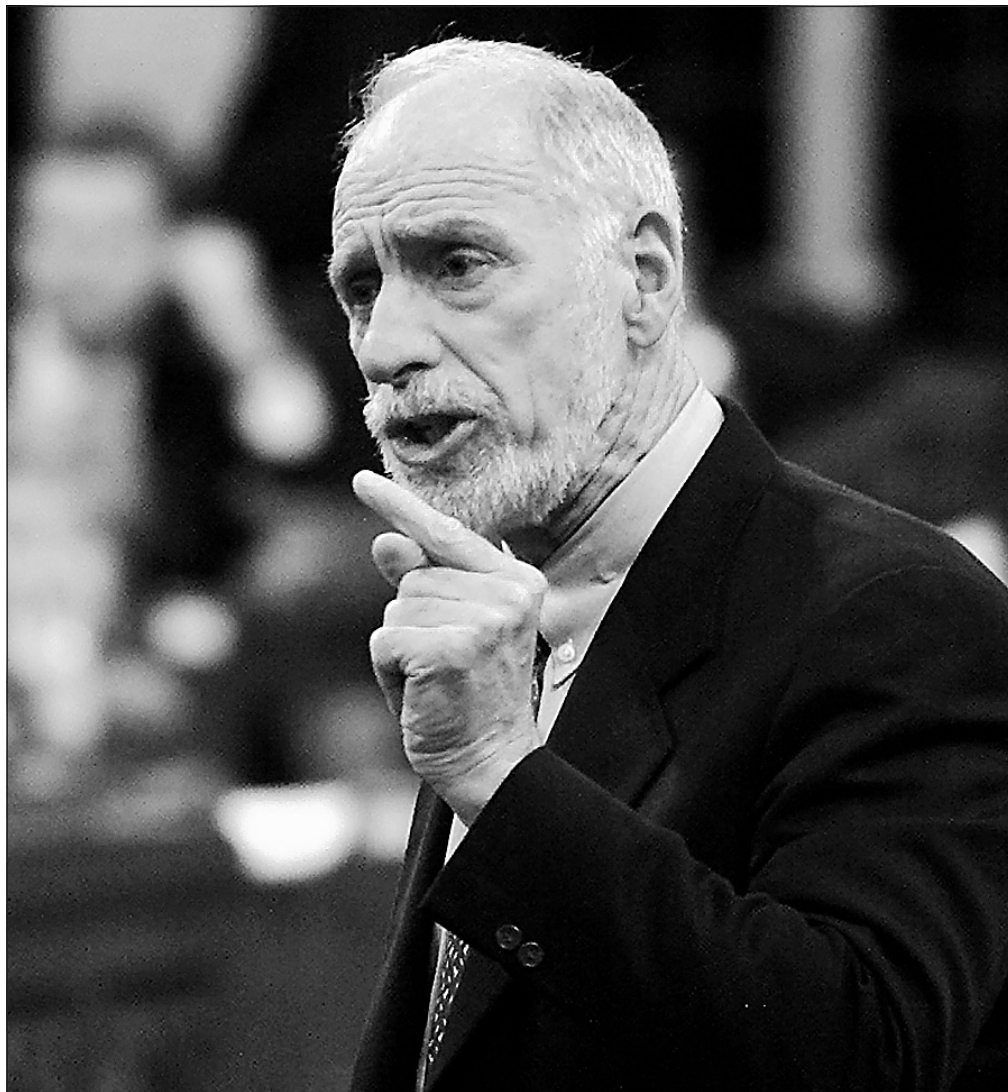


PHOTO TOM HANSON, PRESSE CANADIENNE

L'ex-ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson.

avait besoin d'un plan clair pour atteindre les objectifs de l'Accord de Kyoto. Mais rien ne laisse croire qu'un tel plan soit envisagé.

On décèle même des signes de recul par rapport à une ébauche de plan rendue publique en 2002. Celui-ci prévoyait exiger une amélioration de 25 % de l'effica-

cité énergétique des nouveaux modèles de véhicules d'ici 2010, mais le gouvernement a plutôt misé sur la bonne volonté de l'industrie, plutôt que sur la réglementation, et les négociations s'étirent.

Selon M. Anderson, les manufacturiers n'offrent qu'une amélioration de 12,5 % de l'efficacité du carburant.



**VENTE
D'ENTREPÔT
VENTE**

50% - 70%
de réduction

**Vaste Sélection de Portes
et Fenêtres Pella.**
Ouvert au public.

Vendredi 22 octobre
9:00 à 17:00

Samedi 23 octobre
10:00 à 17:00

9704 ROUTE
TRANS CANADIENNE
SAINT-LAURENT
514-331-1055



Conditions de Vente:
Comptant, chèque
ou carte de crédit

Aucun retour de marchandise.



LE REGARD DES CONNAISSEURS.

3263199A



QUAND VOTRE COURRIEL VOUS SUIV, LES AFFAIRES BOUGENT.

L'appareil portable BlackBerry^{MC} de Rogers Sans-fil vous permet d'envoyer et de recevoir des courriels pratiquement n'importe où. Avec une telle souplesse, vous pouvez tout régler sur-le-champ. Et grâce à notre réseau, vous pouvez le faire aux quatre coins du monde ou presque. Renseignez-vous sur nos forfaits voix et courriel à partir de 45 \$ par mois*.

POUR EN SAVOIR PLUS, COMPOSEZ LE 1 866 299-1870 OU VISITEZ ROGERS.COM/SANS-FIL/BLACKBERRY

BlackBerry.

ROGERS^{MC}
SANS-FIL

Votre monde. Maintenant.

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL, ROGERS PLUS OU ROGERS VIDEO.

*Forfaits voix et courriel offerts dans le cadre d'un abonnement de deux ou de trois ans. Consultez rogers.com/deplacement pour des précisions sur la couverture internationale. Les marques, images et symboles associés aux familles BlackBerry et RIM sont des marques de commerce ou des marques déposées et les propriétés exclusives de Research In Motion Limited et sont utilisés avec permission. Les frais d'accès au système et au service d'urgence 911, les frais d'interurbain et de déplacement, les frais liés aux services additionnels en option et les taxes s'appliquent et seront facturés mensuellement. L'offre peut changer sans préavis. L'appareil illustré peut ne pas être disponible dans tous les magasins. © 2004 Rogers Sans-fil inc. Tous droits réservés. ^{MC}Rogers, Rogers Sans-fil, le ruban de Möbius et « VOTRE MONDE. MAINTENANT. » sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. Utilisés sous licence.

POLITIQUE

La menace d'attentat terroriste à partir du Canada existe toujours, dit Cellucci

BRUCE CHEADLE
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Il est inévitable que des terroristes songent à utiliser le Canada pour mener des attentats aux États-Unis, ce qui serait désastreux pour les relations économiques entre les deux pays. C'est ce qu'a soutenu hier l'ambassadeur américain, Paul Cellucci.

Ce dernier s'exprimait devant un petit auditoire de gens d'affaires francophones réunis à Ottawa, au moment où son mandat de quatre ans au Canada tire à sa fin.

Ahmed Ressam, Montréalais membre d'Al-Qaeda, entraîné dans les camps d'Oussama ben Laden, a déjà été pris à la frontière canado-américaine, en décembre 1999, alors qu'il tentait d'entrer aux États-Unis dans une auto remplie d'explosifs, en prévision d'un attentat contre l'aéroport international de Los Angeles.

M. Cellucci a dressé un portrait généralement optimiste des liens tissés entre Canadiens et Américains. La relation avec le Canada est « la plus importante » pour les États-Unis, a-t-il dit.

Les liens économiques et sociaux transcendent la politique et les élections, et ils survivront à des choses comme le refus du Canada de participer à la guerre en Irak, et à la décision, quelle qu'elle soit, que prendra le Canada sur sa participation au programme de défense antimissiles, a-t-il assuré.

Mais les actes terroristes présentent un danger particulier, a poursuivi le diplomate, alors même qu'il faisait



L'ambassadeur américain à Ottawa, Paul Cellucci, est d'avis que des terroristes voudront utiliser le Canada pour attaquer les États-Unis. Si cela se produisait, l'économie des deux pays pourrait être affectée durement, soutient-il.

PHOTO TOM HANSON, CP

l'éloge d'initiatives comme l'accord sur une frontière « intelligente », ou efficace, et la coopération accrue entre services de sécurité canadiens et américains. « Je dois vous dire que cette coopération est maintenant plus importante que jamais. Un autre attentat serait catastrophique pour nos relations économiques. La menace ne s'est pas estompée. La menace est réelle. »

« Le fait est que nous ne pouvons

rien faire pour simplement pas défendre notre pays sans l'aide du Canada. »

Cet avertissement survient une semaine après la visite du secrétaire américain à la Sécurité intérieure, Tom Ridge, à Ottawa, pour discuter de sécurité à la frontière.

Outre cette mise en garde sur le terrorisme, M. Cellucci avait un message rassurant pour les Canadiens de part et d'autre du débat national qui fait rage sur la participation à la dé-

fense antimissile, quant à son effet sur les relations avec les Américains. Il a assuré que les divergences sur cette question, comme sur la guerre en Irak, pouvaient causer des tensions, mais n'enlevaient rien au fait que les deux pays sont reliés, dépendants l'un de l'autre et que c'est « dans l'intérêt de chacun de nos deux pays de travailler ensemble ».

M. Cellucci a indiqué qu'il ne solliciterait pas un second mandat.

EN BREF

Harper n'a pas consulté son caucus

Le chef conservateur Stephen Harper a admis, hier, qu'il n'avait pas consulté son caucus, et qu'il n'y était pas tenu, avant de suggérer des façons nouvelles de concevoir le Canada. Il propose notamment un fédéralisme comme celui adopté par la Belgique, où « l'autorité fédérale a été partagée non seulement selon les régions géographiques mais aussi en fonction des communautés linguistiques ». Stephen Harper dit qu'une partie de son rôle est de proposer des idées. « C'est toujours la prérogative d'un chef d'énoncer des idées et de provoquer des discussions nationales et des discussions au sein du parti. » PC

Sous-marins indispensables

L'état-major de l'armée canadienne a défendu hier devant le Comité permanent de la défense nationale la nécessité pour le Canada d'avoir des sous-marins, en arguant que cela est crucial pour la défense et la souveraineté du pays — même si les appareils actuels ne peuvent naviguer sous les glaces de l'Arctique. « Les sous-marins, de par leur nature, sont difficiles à détecter et fournissent de l'information qui ne peut être obtenue par d'autres moyens », a affirmé le général Raymond Hénault, chef d'état-major de la Défense. Plus de 40 autres pays disposent de cette capacité sous-marine. PC

NISSAN

L'ÉVÉNEMENT MARCHÉ CONCLU!

EXTRAVERTIE

LOCATION À PARTIR DE

269\$ /MOIS†

Comptant initial de **3 695\$**
(transport et préparation compris)

Acompte	Mensualité
0 \$	354 \$
1 995 \$	308 \$
4 265 \$	256 \$

Ou choisissez un taux de financement à partir de

1,8%

À L'ACHAT**

ÉQUIPEMENT DE L'ALTIMA 2.5 S:

- Moteur 2,5 litres de 175 chevaux
- Boîte de vitesses automatique à 4 rapports
- Climatiseur
- Lève-glaces et verrouillage des portières électriques
- Freins à disque aux quatre roues
- Rétroviseurs extérieurs à glace dégivrante
- Radio AM/FM 100 watts avec lecteur CD



ÉDITION LIMITÉE

ALTIMA 2.5 S **EXTRA**

2005

1000\$

D'OPTIONS SANS FRAIS*

- jantes en alliage de 16 po
- siège du conducteur à 8 réglages électriques
- volant de direction gainé cuir
- commandes audio montées sur le volant
- commande du volume variant avec la vitesse
- ordinateur de bord incluant
 - distance jusqu'à «réservoir vide»
 - affichage de la température extérieure
 - consommation moyenne d'essence et vitesse
 - 2 odomètres de voyage
- dispositif antivol
- filet de cargaison
- et plus...

X-Trail 2005

COMPRENANT :

- Moteur 2,5 litres de 165 chevaux
- Climatiseur
- Traction intégrale avec blocage 4x4
- Système de freinage antiblocage aux 4 roues (ABS)
- Régulateur de vitesse
- Plancher de l'espace de chargement amovible et lavable
- Télécommande de verrouillage/déverrouillage des portes
- Et beaucoup plus!

LOCATION À PARTIR DE

299\$ /MOIS††

Comptant initial de **3 995\$**
(frais de transport et de pré-livraison compris)



PROFITEZ DE RABAIS EXCEPTIONNELS SUR NOS NISSAN 2004

nissan.ca 1 800 387-0122

PROGRAMME POUR **DIPLÔMÉS NISSAN** ††
OUVERT JUSQU'À 21 H LES SOIRS DE SEMAINE†



*Location de 48 mois pour l'Altima 2.5 S Extra 2005 avec boîte de vitesses automatique (T4RG75 CK00). Acompte ou échange équivalent de 3 695 \$ pour l'Altima. Premier versement et dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel, toutes taxes comprises, requis à la livraison. †Le 1 000\$ d'options en valeur additionnelle reflète la différence de prix entre la version 2.5 S et la version 2.5 S Extra. **Taux de financement de 1,8 % à l'achat pour l'Altima 2005 pour les termes jusqu'à 36 mois. ††Location de 48 mois pour le X-Trail 2005 avec boîte de vitesses manuelle à 299 \$ par mois (Y6RG55A400) avec acompte ou échange équivalent de 3 995 \$. Dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel, toutes taxes comprises, requis à la livraison. †, ††, ††† Sur approbation du crédit. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Assistance routière 24 h. Taxes, immatriculation, assurances, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement RDPRM et frais du concessionnaire en sus sur toutes les offres de location ou d'achat. Les offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre. Les offres sont d'une durée limitée et peuvent faire l'objet de changement sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix moindre. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. †Chez les concessionnaires participants. ††Seuls les modèles Xterra 2004 et Sentra, Altima et X-Trail 2005 sont admissibles au Programme pour diplômés Nissan. Nissan, le logo Nissan, la signature «Découvrir...» et les noms des modèles Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

ACTUALITÉS

EN BREF

Le ministre Pelletier n'est pas d'accord

La façon dont Ottawa calcule le déséquilibre fiscal est un « exercice faussé et fallacieux », estime le ministre Benoît Pelletier. Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec a en effet expliqué hier à l'Assemblée nationale qu'un autre facteur doit être pris en compte dans l'appréciation du déséquilibre fiscal, soit la capacité de chaque ordre de gouvernement de réduire ou de payer ses dettes au cours des prochaines années.

— Presse Canadienne

Les médecins pourront s'incorporer et vendre 49% de leurs actions

LE SOLEIL

QUÉBEC — Les médecins du Québec pourront bientôt s'incorporer et vendre 49 % de leurs actions à n'importe quel professionnel, y compris des pharmaciens.

À moins d'une nouvelle volte-face du gouvernement, le Règlement sur l'exercice de la profession médicale en société devrait recevoir la sanction du Conseil des ministres d'ici peu.

À tout le moins, le Collège des médecins du Québec l'annonçait pour hier. Une autre source impliquée prévoit plutôt que l'estampille sera apposée la semaine

prochaine, si une crise ne bouscule pas l'agenda des élus.

« Ce qui fait en sorte que le règlement entrera en vigueur vers la mi-novembre », entend-on sur le répondeur de l'employée du Collège devant aider les praticiens à se constituer en société. Aussi, la version préliminaire d'un guide de 80 pages est diffusée dans le site Internet de l'ordre professionnel.

Mais le règlement soumis a été modifié depuis octobre 2003, après que *Le Soleil* eut révélé que les médecins pourraient s'incorporer notamment pour épargner de l'impôt. Ainsi, une pharma-

ceutique ne pourra plus acheter des actions, détenir des parts, des sociétés de médecins. C'était une des grandes craintes du ministre de la Santé, Philippe Couillard.

Selon la nouvelle version du règlement, les médecins devront détenir plus de 50 % des actions et contrôler le conseil d'administration de la société en nom collectif à responsabilité limitée ou de la société par actions. Les quelque 49 % de parts restantes pourront être cédées à un parent du docteur, à d'autres médecins ou à tout professionnel régi par le Code des professions, dont les pharmaciens. Ces derniers de-

ront travailler au sein de la compagnie.

Autre changement : Québec a modifié des avantages fiscaux que procure l'incorporation. Ainsi, les professionnels qui se constitueront en société bénéficieront des taux d'imposition privilégiés des entreprises. Mais le congé d'impôt de cinq ans offert aux nouvelles compagnies a été éliminé.

Les médecins pourront toutefois fractionner leur revenu avec les membres de leur famille ou vendre des actions pour financer l'achat d'équipement, par exemple.

« nonosse »



Jusqu'au 31 octobre, rapportez votre vieux téléphone Fido^{MC}, obtenez ce phototéléphone pour 0 \$ et un an de service gratuit avec le Forfait 45 \$/700 minutes incluant les soirs et week-ends illimités⁽¹⁾. Joignez-vous à notre clientèle la plus fidèle au pays.

Faites-vite. Limité de 100 échanges par magasin. Magasins Espace Bell et Bell Mobilité participants.



Et bien simple.^{MC}

- Espace Bell**
- Anjou**
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257
 - Beleil**
Mail Montenach
(450) 446-7176
 - Brossard**
Mail Champlain
(450) 465-8759
 - Châteauguay**
Centre régional
Châteauguay
(450) 691-7665
 - Coaticook**
18, rue du Manège
Place J.R. Lefebvre
(819) 849-9997
 - Cowansville**
Domaine du Parc
(450) 263-4444
 - Delson**
5, route 132
(450) 635-9999
 - Dollard-des-Ormeaux**
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846
 - Dorion-Vaudreuil**
84, boul. Harwood
(450) 424-1416
 - Dorval**
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
 - Drummondville**
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178
 - Gatineau**
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355
 - Granby**
Galeries de Granby
(450) 777-4058
 - Hull**
Les Galeries de Hull
(819) 771-2716
 - Joliette**
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533
 - LaSalle**
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071
 - Laval**
1655, boul. St-Martin Ouest
(450) 680-1010
 - Longueuil**
Place Longueuil
(450) 679-4558
 - Montréal**
Boul. Décarie (angle Jean-Talon)
(514) 739-7777
 - Montréal-Nord**
Place Bourassa
(514) 322-3202
 - Mont-Tremblant**
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404
 - Montréal**
Boul. Décarie
(514) 844-1313
 - Place Dupuis**
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455
 - Pointe-aux-Trembles**
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
 - Pointe-Claire**
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
 - Repentigny**
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
 - Rosemère**
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
 - Place Rosemère**
(450) 435-0024
 - Salaberry-de-Valleyfield**
Centre commercial Valleyfield
(450) 377-1256
 - Sherbrooke**
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994
 - Sorel**
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789
 - St-Bruno-de-Montarville**
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535
 - St-Agathe-des-Monts**
80A, boul. Morin
(819) 321-0265
 - St-Eustache**
Place St-Eustache
(450) 623-8500
 - St-Hubert**
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919
 - St-Jérôme**
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926
 - St-Laurent**
La Place Vertu
(514) 335-2355
 - St-Hyacinthe**
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749
 - St-Jean-sur-Richelieu**
391, boul. Séminaire Nord
(450) 348-5210
 - Terrebonne**
Les Galeries Terrebonne
(450) 349-4400
 - St-Léonard**
6050, boul. Métropolitain Est
(514) 257-9292
 - Terrebonne**
Centre Le Boulevard
(514) 376-2288
 - Tracy**
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777
 - Trois-Rivières**
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849
 - Terrebonne**
Centre Les Rivières
(819) 691-0482
 - Victoriaville**
567, boul. des Bois-Francis Sud
(819) 357-7777
 - La Grande Place des Bois-Francis**
(819) 357-5776

Aussi offert dans les magasins Bell Mobilité.

Offert avec nouvelles activations seulement, jusqu'à épuisement des stocks. Prix/offres sujets à changements/annulation sans préavis et ne peut être combiné à aucune autre offre. Frais d'interurbain, d'itinérance, d'accès au réseau et d'accès au service d'urgence 9-1-1 et taxes en sus. Photo à titre indicatif. D'autres conditions s'appliquent. ⁽¹⁾L'offre prend fin le 31 oct. 2004 et s'adresse aux clients de Microcell Solutions inc. qui échangent leur téléphone activé sur un forfait postpayé accompagné d'une facture de juillet 2004 ou après. Sujet à un engagement min. de 36 mois (des frais de résiliation anticipée de 399 \$ s'appliquent). Le forfait 45 \$/700 minutes comprend 700 minutes de temps d'antenne local valide en tout temps, les appels locaux illimités les soirs et week-ends (20h - 7h) et 20 appels locaux par mois au numéro de votre choix. Le tarif mensuel alors courant (maintenant 45 \$) s'applique par la suite. Détails en magasin. Fido et Microcell sont des marques déposées de Microcell Solutions inc.

ACTUALITÉS

Le gouvernement Charest déçoit les aînés

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Un organisme gouvernemental, le Conseil des aînés, blâme sévèrement le gouvernement Charest pour son attitude vis-à-vis des personnes âgées.

« Les aînés se sont dits fort déçus de l'attitude du présent gouvernement à leur endroit », affirme le rapport du Conseil des aînés, qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale.

Le ton utilisé tranche avec celui, gé-

néralement conciliant, des autres organismes gouvernementaux.

« La cause des aînés suscite très peu d'intérêt auprès des politiciens et des hauts fonctionnaires. Ce peu d'intérêt de la part des ministres responsables des aînés ne peut être gardé sous silence », lit-on dans le rapport signé par la présidente du Conseil, Héléne Wavroch.

On cite un exemple précis. Le Conseil a organisé un forum sur la condition des aînés, appelé « Les 50 ans et + : Citoyens à part entière ». Sa tenue

a dû être annulée faute d'intérêt de la part du gouvernement Charest.

« Malgré des sollicitations auprès du ministre responsable des aînés (M. Philippe Couillard), du premier ministre et de la vice-première ministre (Monique Gagnon-Tremblay), personne n'a consenti à collaborer à cet événement d'envergure », affirme le rapport.

Le Conseil avait travaillé à la préparation de ce forum pendant plus d'un an, avec la collaboration des Tables régionales des aînés.

2005
L'année de l'Acura

C'est le bon temps de performer.

ACURA TL

Location à partir de

435\$*
par mois
48 mois

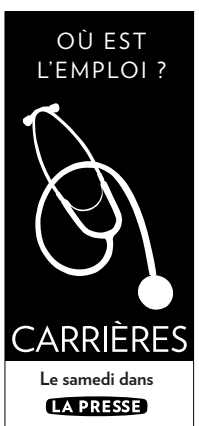
Comptant	6 995 \$	3 655 \$	0 \$
Paiement	435 \$*	515 \$*	595 \$*

Incluant : moteur VTEC™ V6 de 270 chevaux, garnitures intérieures en cuir, système de freins antiblocage (ABS), assistance de la stabilité du véhicule (VSA), chaîne sonore AM/FM/CD à 8 haut-parleurs avec DVD-Audio, et tellement plus...

Allocation de 96 000 km • Aucun dépôt de sécurité

ACURA DE LAVAL 2500, boul. Chomedey Laval (450) 682-4050 www.acuralaval.com	ACURA PLUS 255, boul. de la Seigneurie Blainville (450) 435-4455 www.acuraplus.com	GALERIES ACURA 7100, boul. Métropolitain E. Anjou (514) 354-8811 www.galeriasacura.com	ACURA GABRIEL 4648, boul. Saint-Jean Dollard-des-Ormeaux (514) 696-7777 www.gabriel.ca/acura	LUCIANI ACURA 4040, rue Jean-Talon O. Montréal (514) 340-1344 www.lucianiacura.com	ACURA BROSSARD 9100, boul. Taschereau O. Brossard (450) 659-1616 www.acurabrossard.com
---	--	--	--	--	--

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'Acura TL (modèle UA6625J) 2005 neuve. Un acompte de 6 995 \$ vous donne un versement mensuel de 435 \$ et un total des paiements de 27 875 \$. Un acompte de 3 655 \$ vous donne un versement mensuel de 515 \$ et un total des paiements de 28 375 \$. L'option 0 \$ comptant vous donne un versement mensuel de 595 \$ et un total des paiements de 28 560 \$. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,15 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation (1 200 \$), frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2004.

ACURA
www.acura.caTous les jours dans
LA PRESSELe samedi dans
LA PRESSETous les jours dans
LA PRESSE

Bureau de lutte au crime organisé

Crise évitée chez les procureurs

GILLES NORMAND

QUÉBEC — La crise est évitée chez les substituts du procureur général qui sont affectés au Bureau de lutte au crime organisé (BLACO).

En effet, les avocats concernés sont sortis satisfaits de la rencontre qu'ils ont eue, mardi soir, avec le sous-ministre de la Justice, M^e Louis Dionne, et le sous-ministre associé aux poursuites publiques, M^e Claude Simard.

« Les discussions ont été franches et la plupart des points litigieux ont pu être abordés. Tous les participants se sont dits satisfaits du déroulement de la rencontre. Il a été convenu de poursuivre rapidement les discussions afin de trouver les solutions appropriées aux divers problèmes soulevés », a fait savoir le substitut en chef du procureur général, M^e André Vincent, dans un communiqué publié hier.

M^e Vincent a participé à cet échange, de même que le substitut en chef adjoint au BLACO, M^e Randall Richmond. Les procureurs Madeleine Giauque et Roger Carrière, ainsi que le président de l'Association des substituts du procureur général et des membres du BLACO de Québec étaient également présents.

Les substituts Giauque et Carrière, qui avaient claqué la porte la semaine dernière, ont proposé aux autorités du ministère de continuer à agir au sein du BLACO dans l'affaire Fontaine, ainsi que dans les dossiers actuellement en appel, à la suite du superprocès présidé par le juge Béliveau au cours de la dernière année. La proposition a été acceptée.

Hier, le ministre de la Justice et procureur général, Jacques Dupuis, s'est félicité de l'issue de la rencontre de mardi, mais il a déploré une « manifestation d'impatience » des procureurs de la Couronne qui, es-

time-t-il, auraient dû faire confiance aux mécanismes prévus dans leur convention, c'est-à-dire faire état de leurs préoccupations au comité paritaire.

Ces préoccupations concernent notamment les mesures de sécurité que les procureurs de la Couronne jugent insuffisantes et les conditions de travail difficile qui résultent d'un manque de bureaux.

« La prochaine réunion du comité paritaire est prévue pour le 2 novembre et il devait y avoir une solution aux problèmes soulevés, mais il y a eu de l'impatience manifestée », a conclu Jacques Dupuis.

Mais, pour le président de l'Association des substituts du procureur général, M^e Denis Pilon, s'il y a lieu de se réjouir de ce que « la crise a été étouffée dans ce sens qu'on a évité la perte du navire », « il y a loin de la coupe aux lèvres ».

« Je suis satisfait dans ce sens qu'il apparaît clair que les deux sous-ministres sont très conscients du problème et reconnaissent son ampleur. Ce qui n'était pas le cas la semaine dernière », a-t-il indiqué à La Presse.

Il a précisé qu'on avait obtenu l'engagement que serait corrigée à très court terme une lacune quant à la sécurité de quatre procureurs qui ne bénéficient pas de la même protection que leurs autres collègues ; et on a reçu l'assurance que les problèmes de bureaux — tous n'en ont pas — seraient réglés dans les prochaines semaines.

Selon le président de l'Association des substituts du procureur général, d'autres problèmes sont criants comme l'insuffisance du personnel de secrétariat. Ce qui nécessite l'allocation d'un budget plus important pour les procureurs de la Couronne, estime-t-il. Entre-temps, les deux griefs déposés par l'Association sont maintenus.

Les avocats de l'aide juridique manifestent pour la parité avec la Couronne

CHRISTIANE DESJARDINS

Les avocats de l'aide juridique provenant de tout le Québec manifesteront en toge aujourd'hui devant le parlement à Québec pour réclamer la parité de salaire avec les procureurs de la Couronne.

Sans contrat de travail depuis le 30 juin 2002, les avocats veulent montrer leur mécontentement et mettre de la pression pour que la parité avec la Couronne soit maintenue. Cette parité, qui existe depuis le début des années 80, est en péril, croit le président du syndicat des avocats de l'aide juridique, M^e Marcel Asselin. « Le Trésor se fait tirer l'oreille », dit-il.

M^e Asselin attend environ 200 manifestants, mais il ne croit pas que cela perturbera les palais de justice. « Nous assurons les services essentiels, et la journée était planifiée depuis longtemps. La plupart des avocats en ont tenu compte et ont organisé leur horaire. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas quelques remises, mais cela ne devrait pas affecter le cours normal de la justice. »

L'écart qui existe actuellement entre la Couronne et l'aide juridique vient de la signature de la dernière convention collective des procureurs de la Couronne, en novembre

2003. Les procureurs ont alors aboli les classes dans leur structure salariale. Ces classes, appelées de « base » et « mérite », plus rémunératrice, faisaient que seuls 25 % des avocats pouvaient accéder à la classe « mérite », puisque celle-ci était contingentée. Les 300 avocats de l'aide juridique voudraient eux aussi abolir cette structure.

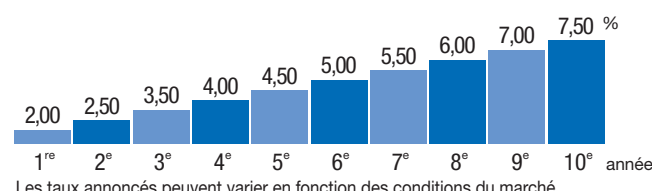
« Actuellement, le maximum de leur rémunération de base, qui est d'environ 94 000 \$, correspond à notre maximum mérite, explique M^e Asselin. Mais pour nous c'est contingenté et seuls 25 % des avocats peuvent y accéder. Par ailleurs, les procureurs de la Couronne peuvent compter sur des honoraires supplémentaires pour des mandats spéciaux. Ces sommes discrétionnaires peuvent atteindre 25 % du salaire annuel. »

Ces sommes discrétionnaires atteignent rarement, sinon jamais ce plafond, admet toutefois M^e Asselin. Le plus bel exemple est sans doute la démission fracassante de M^e Madeleine Giauque, la semaine dernière, qui a claqué la porte du Bureau de lutte au crime organisé, après avoir reçu un chèque de 2500 \$ pour les heures supplémentaires effectuées pendant les huit derniers mois du procès des Hells.

Le temps c'est beaucoup d'argent :

1 800 463-5229

Les Obligations à taux progressif : Plus vous les conservez longtemps, plus c'est payant. Encaissables une fois l'an. Capital garanti. Que du positif.



BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

www.epq.gouv.qc.ca

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ou passez nous voir au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.

Nous serons également ouverts les samedis d'octobre et de novembre, de 10 h à 16 h.

Épargne
Placements

Québec



325787

À VOS AFFAIRES LE DIMANCHE

CE DIMANCHE
DANS LA PRESSEFAMILLE
RECOMPOSÉE,
finances décomposées.

Prenez le contrôle de l'hiver

(et laissez les concurrents dans le banc de neige)



**FOCUS
ZX5 2005**



229 \$ / mois*

Location 36 mois
Mise de fonds de 2 195 \$
Transport et plein d'essence inclus

Nouveau moteur Duratec de 2 L développant 136 chevaux • Chauffe-moteur • Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser • Climatisation
Jantes de 16 po en alliage • Appuie-tête aux sièges arrière • Commandes audio auxiliaires sur colonne de direction • Programmateur de vitesse
Volant réglable/télescopique • Glaces et verrouillage des portes à commande électrique • Rétroviseurs à réglage électrique

Incluant l'ensemble édition hiver plus :
Antipatinage à toutes les vitesses • Freins antiblocage aux 4 roues • Rétroviseurs chauffants à réglage électrique • Sièges avant chauffants



FREINS ANTIBLOCAGE
AUX 4 ROUES



ANTIPATINAGE
À TOUTES
LES VITESSES



ÉDITION
HIVER PLUS

**La Focus ZX5 2005
édition hiver plus**

229 \$ / mois*

Location 36 mois
Mise de fonds de 2 195 \$
Transport et plein d'essence inclus



**FOCUS
ZXW SE
2005**

Nouveau moteur Duratec de 2 L développant 136 chevaux • Chauffe-moteur • Verrouillage des portes à commande électrique • Entrée sans clé à télécommande
Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser • Climatisation • Essuie-glace/lave-glace arrière • Glaces en verre solaire teinté • Siège conducteur réglable en hauteur

Incluant l'ensemble édition hiver :
Rétroviseurs chauffants à réglage électrique • Sièges avant chauffants



SIÈGES AVANT
CHAUFFANTS



RÉTROVISEURS
CHAUFFANTS



L'une des 10 meilleures
voitures selon
Car and Driver**

La Focus 2005 s'est classée
parmi les trois premières dans
le segment des voitures compactes
selon *Le Guide de l'auto 2005*.

**FOCUS
ZX4 SE 2005**



199 \$ / mois*

Location 36 mois
Mise de fonds de 2 195 \$
Transport et plein d'essence inclus

Nouveau moteur Duratec de 2 L développant 136 chevaux • Verrouillage des portes à commande électrique • Entrée sans clé à télécommande • Radio AM/FM stéréo
avec lecteur laser • Climatisation • Nouvelle planche de bord • Sacs gonflables adaptatifs • Ensemble édition hiver offert en option



Bien pensé

ACTUALITÉS

Le lait contre l'obésité

NICOLAS BÉRUBÉ

Des spécialistes de l'obésité infantile appellent les parents canadiens à augmenter la consommation de lait de leurs enfants afin de combattre les excès de poids. De récentes études ont montré que la consommation régulière de produits laitiers et de fruits réduit les risques d'obésité, chez les enfants et les adolescents notamment.

Réunis à Montréal dans le cadre d'un symposium sur la nutrition des enfants, des chercheurs en provenance du Canada et des États-Unis ont affirmé que l'épidémie d'obésité qui frappe les enfants des pays développés est liée au manque d'exercice et à l'alimentation. La carence en calcium a été identifiée comme l'un des facteurs favorisant l'excès de poids.

Le Dr Claude C. Roy, gastroentérologue à l'hôpital Sainte-Justine et professeur émérite à l'Université de Montréal, s'est dit « inquiet » du peu de place accordé aux produits laitiers dans l'alimentation des jeunes.

« La consommation de calcium abaisse le niveau de vitamine D dans l'organism-

me, dit-il. Lorsque le niveau de vitamine D baisse, l'organisme fabrique moins de gras, puis il se met à brûler davantage de gras. »

Toutes les variétés de lait

Le Dr Roy ajoute que toutes les variétés de lait sont valables. « Il y a autant de calcium dans le lait homogénéisé que dans le lait écrémé. Les suppléments de calcium sont efficaces eux aussi », a dit le médecin, qui s'adressait aux participants du symposium intitulé *Une alimentation en mouvement : pour grandir sainement*, organisé par les producteurs laitiers du Canada.

En 2003, les Canadiens ont consommé 63,1 litres de lait en moyenne, selon Statistiques Canada. Dix ans plus tôt, la consommation annuelle de lait par habitant était de 66,5 litres. Au cours de la même période, la consommation annuelle de boissons gazeuses est passée de 98,6 litres à 111,3 litres par personne.

Au Québec, la consommation de lait a chuté de 5 % au cours des 10 dernières années, et de 10 % depuis 1980.

« Jusqu'à ce que l'enfant soit en âge d'aller à l'école, on remarque que la

consommation de lait est demeurée stable, explique le Dr Roy. Mais, vers six ans, l'enfant commence à vouloir contrôler ce qu'il mange, la chute commence et elle devient plus dramatique encore à l'adolescence. »

Régimes amaigrissants

Le Dr Roy s'est dit inquiet de ce que les jeunes soient de plus en plus nombreux à suivre des régimes amaigrissants, qui bannissent souvent d'emblée le lait et les autres produits laitiers. « J'espère que la population va se rendre compte qu'on se prive d'une composante alimentaire qui est extrêmement importante », a-t-il dit.

Également invité au symposium, le chercheur Mark Tremblay, conseiller scientifique principal en mesure de la santé à Statistique Canada, a dénoncé le manque d'activité physique chez les jeunes. « Les jeunes vivent dans un monde où Internet, la télé et les jeux vidéo sont omniprésents. Ils n'ont plus besoin de dépenser de l'énergie pour se divertir. Dans un tel environnement, l'obésité devient une réponse normale du corps », a-t-il dit.

Trop d'élèves par classe à Laval

SARA CHAMPAGNE

Résultat d'un ras-le-bol général des enseignants du secondaire face au dépassement du nombre maximal d'élèves par classe, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval lance un ultimatum à la Commission scolaire de Laval (CSDL). Si celle-ci ne propose pas un plan d'action concret lors d'une réunion prévue le 25 octobre, le syndicat demandera à ses quelques 5000 enseignants d'entamer des moyens de pression, a appris *La Presse*.

« C'est une rencontre de la dernière chance. Sinon, nous allons démontrer à la direction générale de la commission scolaire à quoi ressemble une classe surchargée », affirme le président du syndicat des enseignants, Christian St-Louis.

Depuis l'automne 2000, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval a déposé plusieurs griefs décrivant la situation. Chaque année, depuis bientôt cinq ans, des centaines de classes ont plus de 32 élèves — la limite maximale fixée par le ministère de l'Éducation.

En novembre 2003, il y avait plus de 900 groupes en dépassement dans les 17 écoles secondaires de la Commission scolaire de Laval. Cette année, plus de 600 groupes sont en dépassement. De ce nombre, l'école secondaire Poly-Jeunesse, avec ses quelque 1700 élèves, compte à elle seule 125 groupes en dépassement. L'école Leblanc, qui compte 400 élèves, a plus de 90 groupes en dépassement. L'école Mont-de-la-Salle, et ses 900 élèves, a une quarantaine de groupes en dépassement.

Pascal Demers, un enseignant de cette école, doit composer avec une classe de chimie de 38 élèves et une autre de physique de 37 élèves. « Le travail individuel avec les élèves est presque impossible à cause du trop grand nombre. Les moins doués doivent en payer le prix, ils sont gênés de poser des questions. Je constate également une baisse des résultats scolaires », déplore l'enseignant.

La présidente de la CSDL, Francine Charbonneau, admet qu'il y a un problème et explique ces dépassements par l'augmentation des options et des concentrations comme le football, l'escalade ou la piscine. « Ce n'est pas un problème d'espace puisqu'on prévoit fermer des écoles. Ce n'est pas non plus un problème de manque de main-d'œuvre. Mais il y a un nombre restreint de groupes et ça c'est notre problématique parce que nous avons de nombreuses concentrations », a expliqué la présidente, qui visait cette année 400 groupes en dépassement.

« Il va falloir effectuer un survol de Laval pour s'assurer que les élèves sont à la bonne école et dans la bonne concentration. Mais ça ne se fera pas du jour au lendemain. Il nous faut du temps », a-t-elle ajouté.

Droits de scolarité: Concordia recule

L'Université Concordia est forcée d'annuler la hausse de 1000\$ à 2000\$ des droits de scolarité facturés aux étudiants étrangers, adoptée par son conseil des gouverneurs le 29 septembre. Seuls 18 des 28 membres du conseil ont voté en faveur de la proposition. Or, il fallait que les deux tiers des membres présents soient en faveur de la hausse — soit 19 sur 28 — pour qu'elle soit acceptée. C'est l'avocat de l'Association étudiante qui a découvert le pot aux roses. L'Université ignore pour le moment si elle présentera à nouveau sa proposition au conseil des gouverneurs.

Marie Allard

la Baie rue Sainte-Catherine O. seulement!

Vendredi, samedi
et dimanche
22, 23 et 24
octobre 2004

3 jours
seulement!
L'incroyable
solde
mode foyer

Venez voir
notre grand
choix de
nouvelautés
aux rayons
des gros électros,
d'appareils
électroniques
et de meubles!

La Baie,
rue Sainte-
Catherine O.,
6^e et 7^e étages

recevez une
carte-cadeau Hbc
à l'achat de meubles**

Achat de 1 000 \$ à 1 499 \$* : carte-cadeau de 75 \$;
achat de 1 500 \$ à 1 999 \$* : carte-cadeau de 150 \$;
achat de 2 000 \$ à 2 499 \$* : carte-cadeau de 250 \$;
achat de 2 500 \$* ou plus : carte-cadeau de 300 \$.

*Avant taxes. Une carte-cadeau par achat. **Exception : articles à prix de liquidation.



COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE SÉANCE DE MAGASINAGE DE 500 \$ à la Baie. Boîte à concours au 6^e étage.

15 % de rabais
meubles
à prix ordinaire

Exceptions : collections
GlucksteinHome.

50 % de rabais
duos-sommeil plus
une carte-cadeau de 50 \$
et la livraison en prime

Nous accordons un rabais équivalent
au coût de la livraison locale
standard.

7 % de rabais
gros électros, appareils
électroniques, micro-ondes
et aspirateurs

Ne payez rien avant octobre 2005!

MEUBLES, GROS ÉLECTROS, APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DUOS-SOMMEIL*

ou payez en 12 mensualités égales...
sans intérêt!

Précisions en magasin.

Le programme « ne payez rien avant un an » ou « payez en 12 mensualités égales » est offert sur approbation du crédit aux titulaires de la carte de crédit Hbc, la Baie ou Zellers à l'achat de certains articles et services. Achat minimal de 200 \$ avant les taxes. Les frais de livraison, les taxes applicables, tous les frais additionnels liés à l'article acheté et les frais de sursis de paiement (sauf au Québec et en Nouvelle-Écosse) sont exigibles au moment de l'achat. Pour le programme « ne payez rien avant un an », les frais de sursis de paiement sont de 55 \$; le solde sera porté au compte de crédit Hbc, la Baie ou Zellers et ce montant ne sera payable qu'à l'émission du relevé de compte d'octobre 2005. Pour le programme « payez en 12 mensualités égales », les frais de sursis de paiement sont de 35 \$; le solde sera réparti en 12 versements égaux et porté au compte de crédit Hbc, la Baie ou Zellers. Veuillez consulter un conseiller à la vente de la Baie pour obtenir une copie des conditions et modalités.

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : Home Studio, GlucksteinHome, Liz Claiborne Home, offres de la direction, articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.

Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler
votre achat dans les magasins de la famille Hbc.



Voici le révolutionnaire
fauteuil de massage OMEGA.

Tout comme si vous aviez votre
massothérapeute à domicile

FATIGUÉ
STRESSÉ
RELAXEZ !

- Massage Shiatsu
- Balayage (scanning) automatique pour un massage personnalisé
- Massage des pieds et des jambes
- Massage intense du bas du dos et de la région sciatique
- Extraordinaire technologie du massage à air



Prenez
rendez-vous pour
une démonstration
personnalisée

A partir de
75 \$05 /mois*
*Détails en magasin

BOUTIQUE CONFORT-SANTÉ GLOBAL

667, chemin du Bord-du-Lac, Dorval, Québec
Téléphone : (514) 633-1393

3264781

Grand solde de pianos en stock

Plus de 100 pianos
droits et à queue
à liquider neufs et usagés

À partir de 1200\$

- Baldwin
- Lesage
- Heintzman
- Yamaha
- Young Chang
- Chickering
- Willis
- Kawai
- Steinway
- Yamaha U-1
- Yamaha U-3
- Yamaha G-3



DU
21 AU 24
OCTOBRE

Bouthillier Musique
& YOUNG CHANG

3338, rue Bélair, Montréal
(514) 722-8741 Ouvert le DIMANCHE

Boul. Métropolitain	Boul. Peix
Jean-Talon	Boul. Peix
Bélair	Boul. Peix

3265672

3265675

ACTUALITÉS

Une retraite dorée pour l'ancien chef des pompiers

SÉBASTIEN RODRIGUE

L'ex-chef des pompiers de Montréal, Alain Michaud, vient à peine de quitter ses fonctions que la Ville de Montréal souhaite le réembaucher comme consultant afin qu'il termine le travail qu'il a laissé en chantier en prenant sa retraite.

Le directeur général de la Ville de Montréal, Robert Abdallah, a fait une proposition à M. Michaud afin qu'il termine la mise en place d'un service de premiers répondants et d'un groupe de recherche et de sauvetage en milieu urbain, indique une porte-parole de la Ville de Montréal, Stéphanie Jecrois.

Les tarifs de M. Michaud et la valeur du contrat restent à négocier, mais cette dépense ne dépassera pas 25 000 \$, précise la porte-parole. La valeur de ce contrat fait d'ailleurs en sorte que l'administration municipale n'a pas à fonctionner par appel d'offres.

Le 2 octobre dernier, l'ex-chef du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) a pris sa retraite environ deux ans avant la fin de son mandat. M. Michaud avait entrepris un mandat de cinq ans lors des fusions municipales en 2002. Il était admissible à la retraite après 25 ans de service et comptait 31 années passées au sein du SSIM. Le

remplaçant de M. Michaud n'a pas été désigné, mais la direction par intérim est assurée par Charles Saint-Onge.

Le contrat proposé à M. Michaud s'échelonne jusqu'à la fin décembre, selon la porte-parole de la Ville. Agé de 52 ans, l'ex-chef des pompiers n'a toujours pas donné de réponse. Au moment de prendre sa retraite, M. Michaud gagnait un salaire annuel de 136 436 \$ et sa pension lui procure maintenant 77,5 % du salaire moyen qu'il a gagné au cours des trois dernières années.

Le service de premiers répondants est actuellement offert dans sept arrondissements sur 27. Il est donc accessible à seulement 11 % de la population. Mais ce service, autrefois réservé aux résidents d'anciennes villes de banlieue, sera étendu à toute la ville de Montréal, vraisemblablement en janvier.

Captez le frisson de l'Halloween !



Nikon D70

Recevez une carte mémoire de 256Mo



+ un sac Nikon



+ 15\$ d'impression photo numérique

1 719⁹⁹\$

- Boîtier numérique
- Résolution 6 millions de pixels
- Objectif 18-70 mm f/3.5-4.5 AFS
- 5 zones de mise au point
- Mode rafale 3 images / seconde
- Obturateur 1/8000 seconde
- Objectif interchangeable

Coolpix 2200



- Résolution 2 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 36-108 mm
- Mémoire interne de 14Mo
- Utilise carte mémoire SD
- Mise au point automatique
- Interface USB

Recevez 15\$ d'impression photo numérique

239⁹⁹\$

Coolpix 4100



- Résolution 4 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 35-105mm
- Mémoire interne de 14 Mo
- Mode vidéo avec son
- Interface USB

Recevez 15\$ d'impression photo numérique

369⁹⁹\$

Coolpix 5200



- Résolution 5 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 38-114mm
- Mémoire interne de 14Mo
- Mode vidéo avec son
- Interface USB
- Mode réduction des yeux rouges

Recevez 15\$ d'impression photo numérique

499⁹⁹\$

Coolpix 8700



- Résolution 8 millions de pixels
- Zoom 8x optique équivalent 25-280mm
- Écran Pivotant
- Mode vidéo avec son
- Interface USB
- Sabot de flash intégré

Recevez 15\$ d'impression photo numérique

949⁹⁹\$

Étui Nikon inclus

Coolpix 8400



- Résolution 8 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 24-85mm
- Écran Pivotant
- Mode vidéo avec son
- Interface USB

Recevez 15\$ d'impression photo numérique

NOUVEAU

1 029⁹⁹\$

Le monde entier vous souhaite

Bienvenue Willkommen
Benvenuto أهلا وسهلا
Welcome Uvítání
Добро Пожаловать Bienvenido



Les plus belles destinations voyages vous attendent !

23 • 24 octobre

Place Bonaventure

PLACE D'ANIMATION • PROGRAMMATION

Samedi 23

- 11h00 • **Mexico** – par l'Office du Tourisme du Mexique
- 11h45 • **Voyagez sans risquer d'y laisser vos plumes** – par la Caisse Centrale Desjardins
- 12h30 • **Troupe de danse BESEDA** – par la République Tchèque
- 13h15 • **Le Vietnam** – par Tour Hai International
- 14h00 • **Tourisme Sexuel** – Ne touchez pas aux enfants – par Lio Kiefer
- 14h45 • **Troupe de danse de Baladi** – par l'Office Tunisien du Tourisme
- 15h30 • **Parcourez le monde en groupe c'est facile !** – par club Voyages
- 16h15 • **Prestation culturelle de la Malaisie** – par Tourisme Malaisie
- 17h00 • **Les Services Consulaires** : votre meilleure source de conseils et d'informations voyages – par les Affaires étrangères
- 17h45 • **Danse Orientale** – par l'Office du Tourisme de l'Égypte
- 18h30 • **Présentation culturelle de L'Égypte et de la Thaïlande** – par Rêvatur inc.
- 19h00 • **LE CANADAFEST** – par le Soleil de la Floride

Dimanche 24

- 11h00 • **Mexico** – par l'Office du Tourisme du Mexique
- 11h45 • **Parcourez le monde en groupe c'est facile !** – par club Voyages
- 12h30 • **Troupe de danse de Baladi** – par l'Office Tunisien du Tourisme
- 13h15 • **Le droit aux Voyages** – par Me Daniel Guay
- 14h00 • **Danse Orientale** – par l'Office du Tourisme de L'Égypte
- 14h45 • **Prestation culturelle de la Malaisie** – par Tourisme Malaisie
- 15h30 • **Musique et danse du Bali** – par L'ambassade d'Indonésie
- 16h15 • **Troupe de danse BESEDA** – par la République Tchèque
- 17h00 • **TIRAGE** : dévoilement du grand gagnant parmi les finalistes du concours «Voyage de rêve à Tahiti au Salon international tourisme voyages»

* Toute la programmation est sujette à changement sans préavis.

4\$ de réduction sur le prix d'admission adulte

*Avec ce coupon, vous obtiendrez une réduction de 4 \$ sur le prix d'entrée pour adulte. Cette OFFRE ne peut être jumelée à aucune autre offre. Aucune valeur marchande. Aucune reproduction mécanique acceptée. Un seul coupon par client. Valable les 23 et 24 octobre 2004 seulement. Ce coupon est échangeable à la billetterie de la Place Bonaventure.

La billetterie de la Place Bonaventure fermera 1 heure avant la clôture du Salon

107 pays représentés



23-24 octobre
Place Bonaventure

Samedi 23 octobre 10 h - 20 h
Dimanche 24 octobre 10 h - 18 h

FAITES LE PLEIN D'IDÉES VACANCES
Des centaines d'experts de tous les coins du monde sont là pour vous faire découvrir leur pays et leur culture !

PLACE DU CINÉMA
Des films qui vous en mettront plein la vue !

Prix d'entrée (taxes incluses)

- Adultes 10 \$
- Aînés et étudiants 8 \$
- Enfants (6 à 12 ans) 4 \$
- Enfants (5 ans et moins) gratuit
- Accès Mtl 7 \$

Horaire
Samedi 23 octobre 10 h - 20 h
Dimanche 24 octobre 10 h - 18 h

La billetterie de la Place Bonaventure fermera 1 heure avant la clôture du Salon.



Un événement



En collaboration avec



www.salontourismevoyages.com

IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE 1 HEURE sur place par nos techniciens



L.L. Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

(514) 274-6577 6229, St-Hubert
www.lozeau.com Montréal, Québec

Prix valides jusqu'au 28 octobre 2004

LES GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ

ÉDITION 2004

Hommage aux lauréats

GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ

L'usine **Paccar de Sainte-Thérèse** a remporté un Grand Prix dans la catégorie Grande entreprise manufacturière, établissement ou filiale de grande entreprise

L'**Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA)** a remporté un Grand Prix dans la catégorie PME de services indépendante



M. François Renaud, président-directeur général et Mme José De La Durantaye, présidente du Bureau de l'Ordre des CMA;

Mme Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre et ministre des Relations internationales du Québec;

M. Gilles Gervais, directeur de l'usine Paccar de Sainte-Thérèse.

GRANDE MENTION

La **Banque Nationale du Canada** a remporté une Grande Mention dans la catégorie Grande entreprise de services, établissement ou filiale de grande entreprise



M. Bruno-Marie Béchar, président du jury de sélection et recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Michel Tremblay, premier vice-président, secteur Particuliers et Gestion du patrimoine et M. Pierre Dubreuil, premier vice-président, Grand Montréal et Sud du Québec, Banque Nationale du Canada.

Pour tout renseignement: (514) 874-9933, poste 228

MENTION

Une mention a été décernée à l'usine **Relizon de Drummondville** dans la catégorie Grande entreprise manufacturière, établissement ou filiale de grande entreprise



M. Jean-Pierre Gilardeau, président, Alcoa Canada Première fusion et coprésident du Conseil des gouverneurs du Mouvement québécois de la qualité, M. Michel Savard, directeur de l'usine Relizon de Drummondville, et Mme Isabelle Courville, présidente, Groupe Grandes entreprises, Bell Canada et coprésidente du Conseil des gouverneurs du Mouvement québécois de la qualité.

Les partenaires suivants ont rendu possible la présentation de l'Événement qualité 2004, le 30 septembre dernier, au Palais des congrès de Montréal:



ACTUALITÉS

Le Hells Angel Bertrand Joyal restera en prison

ANDRÉ CÉDILOT

Bertrand Joyal, qui est un peu le gentleman-farmer des Hells Angels, restera loin de sa terre pour au moins une autre année, à la suite du refus de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) de le libérer à la moitié de sa peine.

Après l'avoir rencontré en audience, les trois commissaires ont convenu que son indéfectible fidélité à la puissante bande de motards le rendait extrêmement vulnérable à la récidive. « Votre adhésion au club est un obstacle majeur à votre crédibilité », écrivent-ils dans leurs conclusions.

S'il avait été libéré, Joyal prévoyait retrouver sa conjointe et ses enfants. À la limite, il se disait prêt à aller vivre chez ses parents, son père étant considéré comme une « ressource positive » par la CNLC. En priorité, il souhaitait renouer avec ses « racines paysannes » en s'occupant de son troupeau de wapitis. Des emplois l'attendaient également dans un commerce de motos ou dans une ferme d'élevage de boeufs et de culture de maïs.

Âgé de 47 ans, Joyal a été arrêté dans le cadre de l'opération Printemps 2001. Il a écôpé six ans de pénitencier pour trafic de drogue et gangstérisme. Membre du gang depuis 1992, il était un assidu de la « banque des Hells », rue Beaubien, où les motards et autres associés de l'organisation allaient porter l'argent servant à payer les achats de drogues.

En l'espace d'un mois, du 30 novembre au 28 décembre 2000, a démontré la preuve, Joyal aurait apporté plus de 250 000 \$ à la cache. L'argent était déposé dans le compte client appelé *Soleil 19*

dans les livres comptables du groupe. Durant cette courte période, estiment les analystes de la police, Joyal et ses acolytes du chapitre South ont écoulé 16 kg de cocaïne et 10 kg de haschisch.

Devant la CNLC, Joyal a soutenu ne pas avoir tiré beaucoup d'argent de ses activités illicites. « En effet, vous semblez avoir toujours travaillé et vous avez investi dans divers biens immobiliers et autres », constatent les commissaires.

Au moment de son arrestation en mars 2001, indiquent des documents de cour consultés par *La Presse*, Joyal était effectivement le propriétaire en titre du repaire des Hells Angels South, à Saint-Basile-le-Grand. Il possédait également une résidence à Sorel et une maison de ferme à Saint-Barbabé.

À l'issue de l'opération Printemps 2001, Joyal s'est fait saisir 1600 \$. En avril dernier, Revenu Québec lui a toutefois envoyé un avis de cotisation de 167 483 \$ en guise de reliquat de la taxe de vente (TVQ) impayées pour son trafic de drogue. Le dossier est toujours en suspens.

Bien qu'il ne renie pas son affiliation aux Hells Angels, Jalbert s'attend à ce que le repaire soit bientôt fermé. En tel cas, il pourrait se fixer de « nouvelles orientations » à sa sortie de prison.

Joyal en est à sa troisième condamnation pour des affaires de drogue. En janvier 1987, il avait écôpé une amende de 207 \$. Cinq mois plus tard, il s'est vu infliger une peine de 10 ans, mais la Cour d'appel a réduit la sentence de moitié. Il est sorti du pénitencier en 1990. Surpris l'année suivante en possession de monnaie contrefaite, il s'en est tiré avec une amende de 2000 \$.

CHEVROLET SILVERADO

UN PENCHANT POUR LA FORCE ?

PLUS DE CHEVAUX, DE COUPLE, DE CHARGE UTILE ET DE CAPACITÉ DE REMORQUAGE DE SÉRIE QUE LES MODÈLES FORD OU DODGE*.



SILVERADO 1500 Z71 4X4 CABINE MULTIPLACE

Louez à

343 \$/mois**

Terme de 36 mois.
Transport et préparation inclus.
Avec comptant de 3 324 \$.

Location de 36 mois

Mensualité	Comptant (ou échange équivalent)
363 \$/mois**	2 609 \$
436 \$/mois**	0 \$

Crédit de 1000 \$ inclus*.

0 \$

dépôt de sécurité

0 %

OU

financement à l'achat jusqu'à 60 mois*

+Crédit de 1000 \$*.

• Moteur V8 Vortec 5300 de 295 HP • Boîte automatique à surmultipliée et mode remorquage/charge lourde • Autotrac – Fonction 4RM automatique • Freins ABS aux 4 roues • Différentiel à blocage • Climatisation électronique à deux zones • Glaces électriques, télédéverrouillage, rétroviseurs à commande électrique, siège conducteur à réglage électrique en 6 sens • Radio AM/FM avec lecteurs de cassettes et de disques compacts • Sièges baquets avant à haut dossier • Équipement de remorquage spécial à grande capacité • Roues de 17 po en aluminium



Profitez de « La Grande Liquidation GM » !
Obtenez 20¢ de réduction par litre d'essence, applicable sur 2500 L avec la carte de prix préférentiel*.

Offre exclusive à GM.



*Comparaison faite en fonction de véhicules Ford et Dodge de même catégorie que le Silverado. L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2004 Silverado (CK 15543/1SE/Z71/A95/UB1/CJ2/B7/1282) en stock. Sujet à l'approbation au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. **A la location, paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec ou sans versement initial ou échange équivalent (voir tableau). A la location, transport et préparation inclus. Immobilisation, assurance et taxes en sus. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. *A l'achat ou à la location de modèles neufs ou de démonstration et moyennant le versement d'une somme additionnelle de 0,01 \$. La réduction de 0,20 \$ inclut les taxes applicables. Les cartes sont valides du 1^{er} octobre 2004 au 30 novembre 2007 (la date limite de validité peut être prolongée, demandez les détails à votre concessionnaire). Uniquement dans les stations Petro Canada participantes ainsi que dans d'autres établissements approuvés, et ne sont pas monnayables. Le crédit de 1000 \$ comprend les taxes applicables et est inclus dans le prix de vente. Le versement initial et/ou un échange peuvent être exigés. La mensualité variera selon le montant emprunté et le versement initial/l'échange. ***Les offres s'appliquent comme indiqué aux véhicules neufs ou de démonstration. Un échange entre concessionnaires peut être exigé. Les offres s'adressent aux clients du service de détail admissibles au Canada. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Ces offres exclusives sont d'une durée limitée et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômes et de GM Mobilité. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.

COLS BLEUS

Tremblay refuse de négocier

LA PRESSE ET PRESSE CANADIENNE

Il n'est pas question pour le maire de Montréal de négocier avec ses 6200 cols bleus, qui sont furieux de la décision arbitrale qui leur tient maintenant lieu de convention collective jusqu'en août 2007.

« Nous avons négocié de bonne foi et on a fait, d'un commun accord, appel à un arbitre et celui-ci a rendu sa décision que nous avons l'intention d'appliquer », a com-

menté le maire Gérald Tremblay, hier, pour une première fois depuis que la décision de l'arbitre Gilles Lavoie a été rendue publique.

Par ailleurs, le syndicat a échoué, hier, dans sa tentative de faire déclarer irrecevables les requêtes pour outrage au tribunal déposées par l'administration municipale. La Ville poursuit un peu plus de 900 cols bleus pour avoir outrepassé une ordonnance du Conseil des services essentiels le printemps dernier.

Rémi Marcoux honoré par Ernst & Young



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

La remise des Grands Prix de l'entrepreneur Ernst & Young pour le Québec a eu lieu, hier soir, en présence de centaines d'invités à la salle de bal du Centre Sheraton, à Montréal. Le prix hommage, décerné pour l'ensemble des réalisations dans sa carrière, a été décerné à Rémi Marcoux, président de Transcontinental. Le président et éditeur de *La Presse*, Guy Crevier, lui a rendu hommage et lui a remis son prix. D'autre part, l'Entrepreneur de l'année au Québec est Martin Schwartz et famille, des Industries Dorel. On a aussi rendu hommage à une douzaine d'autres entrepreneurs québécois.

Le meurtre de Julie Boisvenu était un accident, répète l'accusé

LA TRIBUNE

À la deuxième journée de son témoignage à son procès pour l'enlèvement, la séquestration, l'agression sexuelle et le meurtre de Julie Boisvenu, Hugo Bernier a continué d'affirmer que la jeune femme était morte par accident le 23 juin 2002.

Lors du contre-interrogatoire de la Couronne qui a débuté hier au palais de justice de Montréal devant le jury composé de neuf femmes et trois hommes, Hugo Bernier a poursuivi sa description des événements en parlant de la deuxième relation sexuelle qu'il aurait eue avec Julie Boisvenu et qui aurait mal tourné. Ils étaient alors à l'arrière de son véhicule, à Bromptonville. « Nous commençons lorsque j'ai glissé. Je suis tombé sur elle. Mon bras et mon coude gauche sont tombés sur son cou. Je suis resté 10 secondes sur elle avant de me relever. Je n'ai pas pensé prendre son pouls lorsque j'ai vu qu'elle ne bougeait plus », a raconté l'accusé. En état de panique, Hugo Bernier aurait regardé le corps inerte de Julie Boisvenu pendant une dizaine de minutes sans réagir. « Je ne savais pas quoi faire. À un moment donné je me suis rhabillé et je l'ai débarquée. J'ai mis le corps à côté du véhicule, puis elle a glissé dans le fossé. »

Pressé de questions, Hugo Bernier a fini par admettre qu'il ne se rappelait pas exactement les morceaux de linge qu'il avait lancés dans le champ sur le chemin Rivard avant de repartir. « Je n'ai jamais vu ses souliers. Son portefeuille et sa sacoche non plus. J'ai paniqué. J'ai pogné ce qui était sur le siège et je l'ai lancé dans le champ. Le linge à vaisselle était peut-être dedans », a dit Bernier en parlant de la pièce à conviction qui contient son ADN.

Le contre-interrogatoire de Hugo Bernier se poursuit aujourd'hui.

EN BREF

Familles à la rue

Vingt-quatre familles de Pierrefonds se retrouvent sur le pavé à la suite d'un violent incendie qui a ravagé un immeuble résidentiel. L'incendie d'origine accidentelle n'a blessé personne. Il s'est déclaré vers 13 h, au 5250 de la rue Riviera. Une centaine de pompiers du district de Pierrefonds ont évacué tous les occupants, pour la plupart des semi-retraités et ont pu procéder au sauvetage de plusieurs animaux de compagnie avant de combattre les flammes. Selon le chef, Ronald Baran, les flammes ont pris naissance alors que des ouvriers effectuaient des travaux dans le système de ventilation du toit. En fin d'après-midi hier, la mairesse de l'arrondissement, Monique Worth, était sur place pour constater l'ampleur des dégâts. De concert avec la Croix-Rouge, il a été décidé d'ouvrir les portes du centre communautaire aux sinistrés. « Nous attendons depuis deux heures d'être conduits à un endroit où on pourra se reposer. Je ne sais pas où nous allons dormir. J'ai hâte de pouvoir téléphoner à mes proches », a confié l'une des sinistrés, Nicole Carignan, visiblement excédée par la lenteur des secours.

Sara Champagne

Disparition mystérieuse à Laval

La disparition d'une jeune caissière de 21 ans demeure nébuleuse pour les policiers de Laval. Marie-Andrée Gravel, employée d'un dépanneur Couche-Tard du boulevard Cartier à Laval, n'a pas été revue depuis mardi soir. Elle devait mettre en fonction le système d'alarme du commerce, ce qu'elle n'a pas fait. Coïncidence étrange, un vol par effraction a été commis vers 1h dans la nuit de mardi à hier. En arrivant sur les lieux, les policiers ont constaté que la porte avant du commerce avait été lourdement endommagée. Selon les enquêteurs, qui ont en leur possession des images captées par une caméra de surveillance, elle peut avoir été complice des voleurs, ou avoir été enlevée par ceux-ci.

Sara Champagne

la **Baie** encore plus

45% de rabais

Soutiens-gorge et culottes WonderBra en boîte

Les mercredi 20 et jeudi 21 octobre seulement

WonderBra

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : Home Studio, GlucksteinHome, Liz Claiborne Home, offres de la direction, articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.
 Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.

Elles vous ont fait vibrer à la télévision...

TOUS LES DÉTAILS DANS LP2



MONDE

Le premier ministre du Liban démissionne

D'APRÈS AFP et AP

BEYROUTH — Le premier ministre libanais Rafic Hariri a présenté hier sa démission au président Émile Lahoud, qui l'a acceptée, et il a annoncé qu'il n'était pas candidat à sa propre succession.

Hariri n'en a pas fait mention, mais le mois dernier il s'était opposé, avant de s'y rallier, à un amendement constitutionnel, fortement suggéré par la Syrie et voté par le Parlement libanais, qui a prolongé de trois ans le mandat du président Lahoud.

La démission de Hariri, milliardaire ayant aussi la nationalité saoudienne et au pouvoir depuis 1992, sauf pendant la période 1998-2000, constitue une reconnaissance de sa part que ses efforts pour former un gouvernement d'union nationale ou un cabinet restreint de technocrates n'ont pas abouti.

Cet aveu d'échec intervient au lendemain d'une déclaration du Conseil de sécurité de l'ONU réitérant la demande d'un retrait des forces syriennes du Liban et du respect de sa souveraineté. La déclaration a été rejetée par Damas et Beyrouth.

« Relever les défis ne peut se faire qu'en cas de front intérieur uni, qui permettrait de répondre aux aspirations des Libanais, mais comme la réalisation de ces objectifs est bloquée par les circonstances politiques que l'on sait, j'ai présenté ma démission tout en déclarant ne pas être candidat pour former le nouveau gouvernement », a-t-il indiqué.

Rafic Hariri a reçu hier soir des représentants de France et des États-Unis. L'ambassadeur américain Jeffrey Feltman a déclaré au sortir de la rencontre : « Un nouveau gouvernement devrait être capable de prendre des décisions, libre de toute ingérence étrangère. »

L'ambassadeur de France Philippe Lecourtier a indiqué que son pays avait un « objectif clair : le bien du Liban, que ce pays soit prospère, et soit libre de ses choix ».

À Washington, le secrétariat d'État a réitéré les propos de Feltman en réclamant « un processus purement libanais ». Le porte-parole Richard Boucher a relevé que « cet épisode politique se déroule dans un contexte fortement faussé par l'ingérence syrienne ».

En acceptant la démission du gouvernement Hariri, le président Lahoud lui a demandé d'expédier les affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau cabinet.

Conformément à la Constitution, le président doit tenir des consultations dont les résultats sont pour lui « contraignants » : il devra tenir compte de la volonté de la majorité parlementaire pour désigner un nouveau premier ministre.

Selon une source parlementaire, ces consultations vont commencer aujourd'hui, mais l'opposition a fait savoir qu'elle n'y participerait pas.

Hariri, qui aura 60 ans le 1^{er} novembre, est considéré par ses partisans comme le père de la reconstruction du Liban après 15 années de guerre civile (1975-1990), ayant réussi à assurer la stabilité de la livre libanaise et à attirer les investisseurs étrangers.

Ses détracteurs l'accusent d'être le principal responsable de l'énorme dette publique du Liban qui se chiffre à quelque 32 milliards de dollars, le double du PIB. Le pays est plongé dans une crise économique aiguë qui se traduit par des coupures de courant chroniques et un approvisionnement irrégulier en carburant.

Le dernier gouvernement, dominé par des ministres agréés par Damas, a été formé le 17 avril 2003. Depuis lors, l'exécutif est paralysé et les réformes économiques retardées en raison de divergences entre Hariri et Lahoud.

L'actuelle crise a commencé lorsque quatre ministres ont présenté leur démission, le 6 septembre, pour protester contre le renouvellement par le Parlement du mandat du chef de l'État, allié de Damas, malgré une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée la veille.

Cette résolution 1559 appelait la Syrie à cesser ses ingérences dans les affaires libanaises et à retirer ses troupes du pays, où elles sont présentes depuis 1976 à la demande des autorités libanaises.

En vertu d'un pacte non écrit datant de l'indépendance du Liban en 1943 et formalisé dans les accords de Taëf de 1989 qui mit fin à la guerre civile, le président est chrétien maronite, le premier ministre musulman sunnite, et le président du Parlement musulman chiite.



Un petit garçon regarde les secouristes qui s'affairent dans les décombres des maisons détruites par les raids aériens américains à Fallouja, en Irak. Des victimes, enveloppées dans des couvertures, ont été placées dans le coffre d'une voiture.

PHOTO FARES DLIMI, AFP

Nouveaux raids sur Fallouja

Les Américains ciblent Al-Zarqawi et tuent six membres d'une même famille

D'APRÈS AFP ET AP

BAGDAD — L'armée américaine a lancé hier quatre raids aériens sur Fallouja, disant viser le réseau de l'islamiste Abou Moussab Al-Zarqawi, mais un habitant de la ville ayant participé aux secours a déclaré que les corps de six membres d'une même famille — quatre enfants, un homme et une femme — ont été découverts sous les débris de leur maison, détruite par un missile américain.

L'armée américaine a maintenu que les raids avaient atteint des paires d'Al-Zarqawi, l'islamiste jordanien ciblé comme leur ennemi n° 1 par les Américains en Irak.

Selon Saïd Mohammed Bassem, 40 ans, voisin de la famille décimée, des avions ont tiré vers 4h du matin deux missiles qui ont frappé la maison dans le quartier de Wahda. Il a indiqué que la famille venait de réoccuper la maison après l'avoir fuie pour échapper aux raids précédents.

Quelques heures après les nouveaux bombardements aériens nocturnes contre Fallouja, située à 50 km à l'ouest de Bagdad, des oulé-

mas et des personnalités politiques sunnites d'Irak, réunis à Bagdad, ont appelé à boycotter les élections prévues en janvier prochain si l'opération militaire d'envergure menée contre Fallouja devait se poursuivre.

Dans l'après-midi, une voiture piégée a explosé au passage d'une patrouille américaine près d'une école maternelle du centre de Samarra, tuant huit civils irakiens dont quatre enfants et blessant plusieurs personnes, dont 11 GI.

À Baaqouba, au nord de Bagdad, un adolescent a été tué d'une balle dans le cou au cours d'échanges de tirs entre rebelles et membres de la police et de la Garde nationale.

Par ailleurs, un « détenu de sécurité » est mort de « causes inconnues » dans la prison américaine de camp Bucca, dans le sud de l'Irak, et un soldat américain impliqué dans le scandale de la prison d'Abou Ghraïb a plaidé coupable devant une cour martiale à Bagdad sous cinq chefs d'accusation, dont celui de mauvais traitement de prisonniers irakiens.

Sur le front des otages, deux ingénieurs égyptiens ont recouvré leur

liberté après un mois de détention, et l'organisation caritative internationale CARE a suspendu ses activités en Irak au lendemain de l'enlèvement de sa responsable, la Britannique Margaret Hassan.

« Notre personnel là-bas ne travaille plus actuellement. Il ne travaille certainement pas dans les circonstances actuelles », a déclaré le directeur exécutif de CARE Australie, Robert Glasser.

Aucune communication n'a semblé-t-il être établie avec les ravisseurs de M^{me} Hassan, 52 ans, qui a la triple nationalité irlandaise par sa naissance à Dublin, britannique et irakienne par mariage.

M^{me} Hassan, qui vit en Irak depuis 30 ans, a été enlevée alors qu'elle se rendait à son bureau. Son mari, Tahsin Ali Hassan, a déclaré à la chaîne Al-Jazira : « Ma femme se rendait à son bureau, deux voitures ont entouré son véhicule, les ravisseurs ont attaqué le conducteur et pris le contrôle de sa voiture, l'emmenant vers une destination inconnue. »

Les deux journalistes français Christian Chesnot et Georges Malbrunot ainsi que leur chauffeur syrien sont détenus en otages depuis le 20 août.

Le ministre français des Affaires étrangères Michel Barnier a déclaré hier avoir « le sentiment » que leur libération « reste possible ».

Sur le plan diplomatique, la présidence égyptienne a annoncé que la conférence sur l'Irak se tiendrait les 22 et 23 novembre à Charm el-Cheikh, en Égypte.

Selon le secrétaire d'État adjoint américain chargé du Proche-Orient, William Burns, la conférence traitera « de la façon d'appliquer la résolution 1546 du Conseil de sécurité de l'ONU pour permettre aux Irakiens de contrôler la situation dans leur pays, avec l'aide de l'ONU, et de tenir des élections prévues début janvier 2005 ».

Aucun parti ni organisation irakiens ne participeront à la conférence, a déclaré le ministre irakien des Affaires étrangères, Hoshyar Zebari.

Paris avait demandé le 27 septembre que la question du retrait des forces américaines d'Irak figure à « l'ordre du jour » de la conférence et que soient incluses toutes les forces politiques irakiennes, « y compris celles qui ont choisi la voie de la résistance par les armes » et seraient prêtes à renoncer à la violence.

George Bush et John Kerry à égalité : les deux camps tirent à boulets rouges

JOONEED KHAN

En campagne tous les deux hier dans l'Iowa, un État rural important qui avait voté démocrate en 2000, le président sortant George W. Bush et son rival démocrate John Kerry se sont accusés mutuellement de mettre en danger la sécurité des États-Unis, se portant chacun garant d'une victoire contre le terrorisme.

« Le prochain commandant en chef doit nous conduire à la victoire dans cette guerre (contre le terrorisme) et vous ne pouvez pas gagner une guerre quand vous ne pensez pas que vous êtes en train d'en mener une », a lancé Bush hier à Mason, dans l'Iowa.

Presque en même temps, à une centaine de kilomètres de là, à Waterloo, Kerry prononçait un discours sur le thème d'un « nouveau départ pour la sécurité de l'Amérique ».

« L'Amérique est engagée et doit gagner deux guerres. La guerre en Irak. Et la guerre contre le terrorisme. Le président Bush aime mélanger les deux. En fait, l'Irak a été une profonde diversion de cette guerre et de la lutte contre notre principal ennemi : Oussama ben Laden et le réseau Al-Qaeda », a-t-il déclaré.

Derrière ce duel appelé à se répéter d'ici le 2 novembre, jour du vote, les sondages donnent toujours les rivaux à égalité, les deux camps multipliant hier les offensives pour favoriser leur candidat respectif et accabler l'adversaire.

Ainsi, des républicains ont accusé les démocrates de frauder dans le processus électoral, voire de multiplier les « accusations (de fraude) sans fondement », dans le but de « plonger l'État de droit dans le chaos ».

« Il y a beaucoup de preuves qu'ils sont prêts à tout, y compris à plonger l'élection dans le chaos, pour en fin de compte avoir la possibilité de réussir », a accusé le président du Parti républicain, Marc Racicot, lors d'une conférence de presse téléphonique, imputant cette stratégie au « désespoir ».

La perspective d'une élection contestée, si le résultat du vote est serré, mobilise les deux camps, qui ont engagé une armada d'avocats s'accusant déjà d'irrégularités.

Un avocat catholique mène de son côté une campagne pour faire excommunier John Kerry, le qualifiant « d'hérétique » en raison de son soutien au droit à l'avortement, selon des documents diffusés hier.

Marc Balestrieri, avocat spécialisé dans le droit canonique à la tête d'un groupe très conservateur basé à Los Angeles, De Fide, a indiqué sur son site Web avoir mis en place une telle procédure.

L'agence d'information de l'Église catholique s'est dissociée de la démarche, soulignant que le Vatican n'avait pas de contact officiel avec Balestrieri, qui se targue d'avoir reçu le soutien de hauts responsables du Saint-Siège.

Le camp démocrate, lui, s'est indigné de ce qu'il voit comme une implication trop grande de la conseillère de Bush à la Sécurité nationale, Condoleezza Rice, dans la campagne présidentielle.

John Edwards, le candidat à la vice-présidence, a estimé que, vu le contexte de la guerre en Irak, la traque d'Oussama ben Laden et la menace nucléaire représentée par la Corée du Nord et l'Iran, « M^{me} Rice ne devrait pas prendre sur son temps pour faire campagne pour George W. Bush ».

Le *Washington Post* a souligné hier que M^{me} Rice sillonnait le pays, notamment des États clés, pour défendre la politique de sécurité nationale du gouvernement Bush.

Selon les analystes, le prochain président des États-Unis sera celui qui remportera deux des trois « grands » États indécis, la Floride, l'Ohio et la Pennsylvanie, que John Kerry a visités mardi.

Les sondages continuent de montrer les candidats ex aequo, surtout dans les plus importants États indécis. Un sondage *NBC/Wall Street Journal* indique que les rivaux obtiennent 48 % chacun dans les intentions de vote.

Le Rasmussen Reports, qui publie des sondages quotidiens dans les États clés, crédite Kerry d'une légère avance dans le Michigan, le Minnesota et la Pennsylvanie.

Le pasteur noir américain Jesse Jackson s'est déclaré hier persuadé que le vote noir était acquis à Kerry, malgré des études montrant un

appui mitigé de la communauté. « Ces chiffres ne tiendront pas, car les Noirs suivent souvent nos intérêts » a déclaré le pasteur Jackson sur CNN. « Et nos intérêts sont l'augmentation du salaire minimum, le paiement des heures supplémentaires, la discrimination positive, et la fin de la guerre en Irak », a-t-il indiqué.

Bill Clinton, convalescent après une opération du cœur, fera son retour dans la campagne électorale pour un meeting avec John Kerry lundi prochain.

« Il rejoindra Kerry à un meeting de campagne lundi à Philadelphie », en Pennsylvanie, a dit hier la porte-parole de Kerry, Stephanie Cutter. « C'est tout ce qui est prévu pour l'instant, nous travaillons sur la suite », a-t-elle ajouté.

L'entourage de Clinton a confirmé l'engagement. « Le président Clinton est ravi de pouvoir aider John Kerry dans cette campagne très importante pour l'avenir de notre pays », a dit son porte-parole, Jim Kennedy.

Enfin, des extraits, et non l'intégralité, d'un documentaire très critique consacré à l'action de John Kerry pendant la guerre du Vietnam seront diffusés demain par un groupe de télévision conservateur, dont la soixantaine de chaînes de télévision couvrent environ un quart des foyers américains.

Avec AFP, AP, Reuters, ABC, CBS, USA Today.

LE TOUR DU GLOBE

IRAK

Bush, Robertson et Dieu

Le télévangéliste américain Pat Robertson, fervent partisan du président républicain George W. Bush, a affirmé hier que le président lui avait dit, avant l'invasion de l'Irak, qu'il ne s'attendait pas à des pertes dans ce pays. Interrogé sur CNN, Robertson a indiqué avoir dit au président que « Dieu lui avait dit » que la guerre en Irak serait un « désastre ». « Non, nous n'allons pas avoir de pertes », lui aurait répondu Bush. Plus de 1100 soldats américains sont morts en Irak depuis le début de l'invasion en mars 2003. Le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, a nié que le président ait jamais fait de telles remarques. Mike McCurry conseiller du démocrate John Kerry, a indiqué que Bush devait clarifier la question et dire « si Robertson a menti ou non ». Une conseillère de Bush, Karen Hughes, a indiqué de son côté que Robertson avait sans doute « mal compris » le président. d'après AFP

ÉTATS-UNIS

Décès de Paul Nitze

Ancien secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis, Paul Nitze, théoricien de la guerre froide, est mort mardi à l'âge de 97 ans. Au début des années 50, il avait travaillé à la mise au point de la directive NSC 68, un document secret aujourd'hui public, définissant la doctrine de la guerre froide faisant de l'URSS l'ennemi numéro 1 des États-Unis et prônant l'endiguement du communisme. Ministre de la Marine militaire de 1963 à 1967 puis secrétaire adjoint à la Défense de 1967 à 1969, il était devenu conseiller pour les questions de sécurité nationale. Sous la présidence Reagan (1981-1988), il a été chargé de piloter les négociations sur le désarmement avec l'URSS. Farouchement opposé au traité SALT II (sur la limitation des armes offensives stratégiques) conclu en 1979 par le président Jimmy Carter, il avait négocié avec les Soviétiques en 1981 pour obtenir un accord sur la limitation des missiles de portée intermédiaire. d'après AFP

COLOMBIE

Pauvreté extrême

La proportion de Colombiens vivant une situation d'extrême pauvreté a augmenté ces dernières années surtout dans les zones rurales, à cause de la crise économique et de la guerre civile, selon un rapport du Programme national de développement humain (ONU). Ainsi, 25,9 % des 44 millions de Colombiens vivent avec moins de deux dollars par jour alors qu'en 1997, ils étaient 21,8 %, selon l'étude publiée hier. Dans les villes, la pauvreté extrême est passée d'une proportion de 19,6 % à 22,1 % entre 1997 et 2003, et dans le reste du pays, elle a bondi de 27,7 % à 36,3 %. Alfredo Sarmiento, directeur du PNDH pour la Colombie, a jugé possible que le pays ne réussisse pas à tenir ses engagements de lutte contre la pauvreté, souscrits en 2000 par les 191 pays membres des Nations unies. La persistance d'une guerre civile vieille de 40 ans rend encore plus hypothétique l'éradication de la pauvreté et « retire deux points de pourcentage par an à la croissance », a affirmé l'expert Alejandro Gaviria. d'après AFP

AFGHANISTAN

Karzai caracole

Hamid Karzai était à mi-chemin hier d'une victoire à la présidentielle afghane après plus de 50 % de bulletins dépouillés, tandis que son principal rival Yunus Qanooni promettait de se « sacrifier » et d'accepter le résultat en dépit de « fraudes délibérées ». Le président sortant pachtoune obtenait 59,8 % des suffrages contre 17,2 % pour son ancien ministre de l'Éducation tadjik, et 8,3 % pour le chef de guerre ouzbek Abdul Rachid Dostam. Karzai était en tête dans 20 provinces sur 34 et obtenait un avantage dans des provinces peuplées comme Herat, Kandahar et Kaboul. Des observateurs occidentaux affirment que Karzai était susceptible de remporter une victoire dès le premier tour. Pendant ce temps, le ballet diplomatique continue autour de Qanooni, qui a fini par promettre de « se sacrifier ». d'après AFP

Aristide traite Latortue de « tueur » et de « menteur »

Washington songe à vendre des armes au nouveau régime intérimaire haïtien

AGENCE FRANCE-PRESSE

PORT-AU-PRINCE — Le président déchu Jean Bertrand Aristide a répondu hier à Gérard Latortue, qui l'a accusé de fomenter des troubles en Haïti depuis son exil en l'Afrique du Sud, en qualifiant de « tueur » le premier ministre intérimaire haïtien et en accusant celui-ci de chercher « un bouc émissaire » pour les violences en Haïti.

« Latortue a dépassé les limites. Il a déchaîné un nouveau torrent de répression en Haïti et cherche à présenter un bouc émissaire. Il tente de dissimuler ses propres actions criminelles avec des mensonges », a déclaré Aristide, dans un communiqué publié à Pretoria.

« Gérard Latortue a reconnu qu'il est un tueur », a-t-il ajouté, en affirmant qu'après la répression d'une manifestation le 1^{er} octobre en Haïti, le premier ministre intérimaire avait déclaré à la radio : « Nous leur avons tiré dessus. Certains sont morts, d'autres blessés et d'autres ont fui ».

« Latortue, arrêtez les mensonges, arrêtez les tueries », a ajouté Aristide, en estimant qu'un « véritable dialogue est la seule solution » et que « la violence et le meurtre ne sont pas la réponse » à la crise actuelle en Haïti.

Des membres du gouvernement Latortue indiquaient entre-temps à

Port-au-Prince que des discussions étaient en cours pour l'achat d'armes des États-Unis, ce qui mettrait fin à un embargo américain de 13 ans sur les ventes d'armes à Haïti.

À Washington, le secrétaire d'État américain n'a pas confirmé la levée de l'embargo, mais a promis d'« étudier les requêtes du gouvernement intérimaire ».

Depuis son installation à la tête

À son palmarès annuel dévoilé hier, l'organisation Transparency International place Haïti, avec le Nigeria et le Bangladesh, en tête des pays les plus corrompus au monde.

du gouvernement haïtien dans la foulée de l'expulsion d'Aristide par les États-Unis en février dernier, Latortue, qui a vécu plusieurs années en exil à Miami, a maintes fois dénoncé l'embargo américain, affirmant qu'il entravait les efforts de stabilisation du nouveau régime.

Au moins 56 personnes ont été tuées à Port-au-Prince seulement depuis le 30 septembre, date où les

partisans d'Aristide manifestèrent dans les rues pour commémorer le coup d'État de 1991 qui fit plusieurs milliers de morts. Latortue accuse les partisans d'Aristide de ces violences, ceux-ci accusent les anciens militaires et escadrons de la mort ralliés au nouveau régime.

À son palmarès annuel dévoilé hier, l'organisation Transparency International place Haïti, avec le Nigeria et le Bangladesh, en tête des pays les plus corrompus au monde.

Des enquêtes sont en cours en Haïti et au Canada sur un Canadien d'origine haïtienne arrêté le 13 octobre à l'aéroport de Port-au-Prince, venant du Canada, avec 800 000 dollars américains dissimulés dans ses bagages, a-t-on appris hier de source informée.

L'argent en billets de cent dollars était dissimulé dans un double fond des valises de Arnoux Laveau. Il a déclaré avoir volé les valises à l'aéroport de Montréal.

En accusant lundi Aristide de fomenter des troubles en Haïti, Latortue avait également reproché au président sud-africain Thabo Mbeki de permettre à Aristide de comploter en lui accordant l'asile politique.

Le gouvernement sud-africain avait vivement dénoncé ces propos, rejetant « avec mépris les attaques sur l'intégrité du président Mbeki » et « l'insinuation selon laquelle son pays serait utilisé comme une base par le président Jean Bertrand Aristide pour déstabiliser Haïti par des moyens violents ».

Cet échange a amené hier le quotidien *Jamaica Observer* à écrire que « les handicaps diplomatiques » de Latortue, « avec son penchant pour des déclarations irréfléchies et son affection pour les tueurs qui perpétrèrent le coup d'État contre Aristide », se doublent d'une cécité politique : « car Latortue, qui ne peut prouver qu'Aristide agit sur le terrain en Haïti depuis son exil sud-africain, semble surpris que le régime Aristide jouisse d'un réel soutien populaire appelé à se manifester à des dates symboliques ».

À moins, ajoute ironiquement le quotidien jamaïcain, que « Latortue songe à changer de régime en Afrique du Sud, après celui d'Haïti, et que messieurs (Jodel) Chamblain et (Guy) Philippe (deux chefs d'irréguliers armés qui soutiennent Latortue) entendent désormais passer à l'action à Pretoria ».

Avec AP, Reuters, Haïti Info, Jamaica Observer, ABC, News24.com.

Je profite d'appels locaux illimités au Canada.

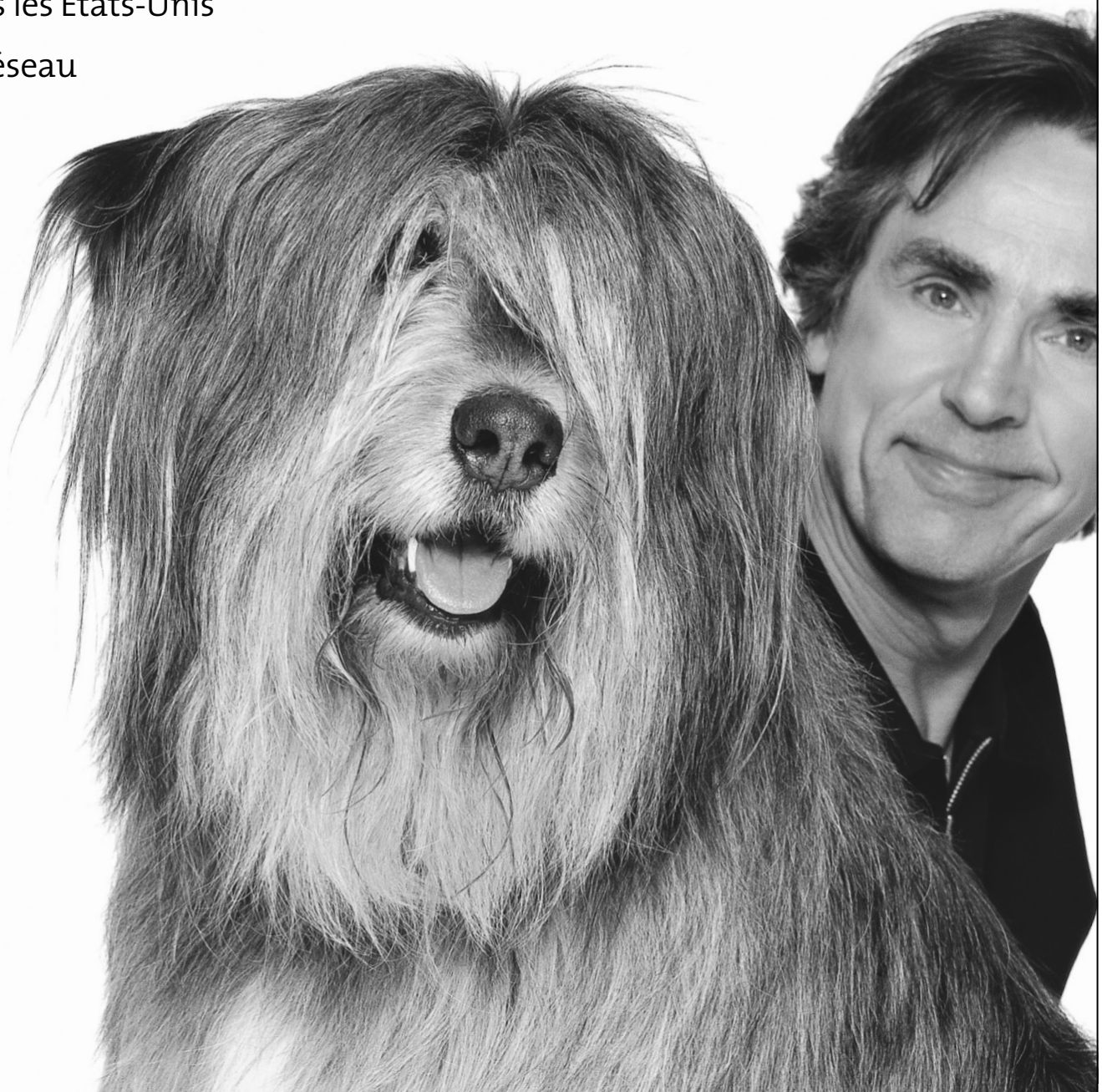


> Appels locaux illimités partout au Canada dans la zone de couverture numérique de Fido

> 850 minutes d'appels interurbains au Canada et vers les États-Unis

> Frais d'accès au réseau de 6,95 \$ compris

70 \$ par mois



Achetez sur **fido.ca** ou en composant le **1 888 481-FIDO**. Mettez nos prix à l'épreuve en visitant **duelfido.ca**

Des frais de gestion de 50 \$ s'appliquent à l'activation. Les appels illimités comprennent les appels locaux et entrants mais excluent les appels faits par le Renvoi d'appel et la Messagerie Fax. Des frais d'interurbain peuvent s'appliquer aux appels sortants. Des frais de 25¢ par mois pour le service d'urgence 911 s'appliquent. Sujet à la politique d'utilisation équilibrée de Fido. Détails en magasin. Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

fido LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère

- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou
- Centre Eaton
- Galeries des Sources
- Galeries Rive Nord
- Place Vertu

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :



Le Journal DaimlerChrysler

chrysler.ca

Financement offert
exclusivement par
Services financiers Chrysler



« Chrysler 300C élue première de classe. »

CATÉGORIE AUTOMOBILE
DENIS DUQUET – GUIDE DE L'AUTO 2005

ACHÉTEZ LA 300 À PARTIR DE
29 995 \$^Δ

- Moteur V6 de 3,5 L, 24 soupapes, à haut rendement de 250 ch
- Propulsion avec système électronique d'antidérapage (ESP), contrôle de la traction, antibloccage et assistance au freinage
- Fabriquée au Canada

CHRYSLER 300 2005

TOTALEMENT NOUVELLE
D'UN PARE-CHOC À L'AUTRE

Construites exclusivement dans une usine canadienne, la Chrysler 300 et la Chrysler 300C sont devenues si populaires que les dirigeants de l'entreprise envisagent d'implanter un troisième quart de travail à leur usine de montage. Élue

meilleure nouvelle berline en Amérique par les lecteurs du magazine *Auto Week* publié aux États-Unis ainsi que Voiture de l'année par le *Guide de l'auto 2005* publié au Québec, la 300C est convoitée autant par les retraités quittant le froid hivernal pour retrouver la chaleur du Sud que par les stars du hip hop à Los Angeles désirant cette berline dans leurs vidéoclips.

La légende de la 300 a commencé en 1955 avec la création des premières célèbres voitures « Letter Series » 300 qui combinaient déjà la puissance d'un moteur HEMI au luxe distinctif de Chrysler. Aujourd'hui, la Chrysler 300 est le fier successeur de ces voitures légendaires et elle maintient toujours un niveau de performance sans précédent, des agréments sophistiqués et une propulsion à

la fine pointe de la technologie. La toute nouvelle Chrysler 300 a le style audacieux et les proportions idéales pour devenir un classique. Les modèles 300, Touring et Limited sont équipés d'un moteur V6 de série de 3,5 litres produisant 250 ch et 250 lb-pi de couple, remarquable tant pour sa performance que pour sa consommation. Le moteur V6 est combiné à une transmission

automatique à quatre vitesses aux réactions vives. La Chrysler 300C, de son côté, possède une transmission automatique à 5 vitesses à sélecteur Auto/StickSM jumelée à un moteur V8 de série HEMI de 5,7 L à cylindrée variable, qui a de quoi impressionner avec ses 340 chevaux. Et cela, les consommateurs l'ont bien compris. La demande pour les modèles

LX – les berlines 300 et 300C ainsi que la Dodge Magnum – dépasse l'offre de plus de 30 pour cent selon Dieter Zetsche, PDG du groupe Chrysler. « Si nous les fabriquons, les gens viendront », nous a affirmé tout sourire un employé de l'usine.

Veuillez visiter chrysler.ca pour plus de détails.

LE CABRIOLET PT CRUISER



« IL S'AGIT D'UN DES CABRIOLETS LES MIEUX
CONÇUS, TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES. »
DENIS DUQUET – GUIDE DE L'AUTO

ACHÉTEZ À PARTIR DE
25 699 \$^Δ

OU LOUEZ À PARTIR DE
299 \$[†] par mois.
Location de 39 mois.
Comptant initial de 4 523 \$
ou échange équivalent. Option 0 \$ comptant également disponible. 0 \$ dépôt de sécurité.

- Moteur 2,4 L à DACT, 16 soupapes IMS
- Transmission manuelle à 5 vitesses
- Régulateur de vitesse • Radio AM/FM avec lecteur de CD
- Climatiser
- Phares antibrouillards • Dégivreur de lunette • Télédverrouillage
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Roues de 16 po en aluminium • Alarme antivol
- Antidémarrure Sentry KeySM

ÉLUE COMME LE « MEILLEUR NOUVEAU DESIGN DE 2004 ». LES CRITIQUES
APPLAUDESSANT LA VENUE DE LA NOUVELLE CROSSFIRE ROADSTER.



CHRYSLER CROSSFIRE
ROADSTER 2005

Coupé Chrysler Crossfire 2004

ACHÉTEZ À PARTIR DE
39 999 \$^Δ

OU LOUEZ À PARTIR DE
419 \$[†] par mois.
Location de 39 mois.
Comptant initial de 4 523 \$
ou échange équivalent. Option 0 \$ comptant également disponible. 0 \$ dépôt de sécurité.

- Moteur V6 à 18 soupapes de 3,2 L à SACT, 215 ch avec injection multipoint séquentielle
- Contrôle électronique de stabilité
- Système d'antidérapage toutes vitesses
- Roues de 18 po à l'avant et de 19 po à l'arrière
- Becquet arrière à dépliement activé par la vitesse
- Sièges baquets chauffants à dossier haut et dessus en cuir avec réglage électrique

CHRYSLER PRÉSENTE SA COLLECTION AUTOMNALE

CHRYSLER PACIFICA 2005

ACHÉTEZ À PARTIR DE
32 999 \$^Δ

OU LOUEZ À PARTIR DE
359 \$[†] par mois.
Location de 39 mois.
Comptant initial de 4 117 \$
ou échange équivalent. Option 0 \$ comptant également disponible. 0 \$ dépôt de sécurité.

- Moteur V6 à 3,8 L, 210 chevaux
- Habitacle 5 places confortable à deux rangées de sièges comportant une banquette arrière 65-35 rabattable à plat
- Climatisation à deux zones avec filtre à air
- Freins à disques aux 4 roues avec antibloccage
- Sacs gonflables multimodes à l'avant incluant protège-genoux gonflable du côté conducteur
- Siège conducteur à réglage électrique 8 directions et siège passager avant à réglage électrique 4 directions
- Télédverrouillage • Antidémarrure Sentry KeySM
- Fabriquée au Canada



CHRYSLER PT CRUISER 2005

ACHÉTEZ À PARTIR DE
19 499 \$^Δ

OU LOUEZ À PARTIR DE
249 \$[†] par mois.
Location de 48 mois.
Comptant initial de 3 229 \$
ou échange équivalent. Option 0 \$ comptant également disponible. 0 \$ dépôt de sécurité.

- Moteur de 2,4 L à DACT, 16 soupapes
- Transmission manuelle à 5 vitesses avec surmultiplication
- Deux sacs gonflables
- Rétroviseurs extérieurs jumelés à réglage manuel de l'intérieur
- Tachymètre • Radio AM/FM avec lecteur de CD
- Chauffe-moteur • Enjoliveurs grand format
- Antidémarrure Sentry KeySM



CHRYSLER SEBRING LX 2004

ACHÉTEZ À PARTIR DE
18 899 \$^Δ

- Moteur 2,4 L à DACT, 16 soupapes
- Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiser
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Télédverrouillage
- Radio AM/FM avec lecteur de CD
- Régulateur de vitesse
- Antidémarrure Sentry KeySM



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE OU CHRYSLER.CA.

À Les prix comprennent les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et sont établis pour la Chrysler 300 2005 avec l'ensemble 27F, pour le cabriolet Chrysler PT Cruiser 2005 avec l'ensemble 26H, pour le cabriolet Chrysler PT Cruiser 2005 avec l'ensemble 27F, pour la Chrysler Crossfire 2004 avec l'ensemble 21A, pour la Chrysler Pacifica 2005 avec l'ensemble 28H, et pour 48 mois pour la Chrysler PT Cruiser 2005 avec l'ensemble 27D. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 86 300 km (81 600 km / 48 mois) au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler. Services financiers Chrysler est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada, L. Transport et taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), préparation, immatriculation, assurance, droits sur les prêts neutres, frais d'inscription au Régistré, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Ces offres d'une durée limitée sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs 2004 et 2005 sélectionnés en stock. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. MD, Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep^{MD} • Dodge du Québec



Montréal, Far West!

Nos lecteurs ont vivement réagi aux textes que nous avons publiés, le week-end dernier, sur le danger qu'encourent les piétons lorsqu'ils traversent les rues de Montréal et sur le non-respect général de la signalisation, qui font de la métropole une espèce de Far West routier. Voici quelques-uns des courriels qu'ils nous ont fait parvenir à ce sujet.

La « rouge » moins dangereuse

Prenons gare à ces dangereux bandits du volant ! Pour eux, la circulation semble toujours trop lente. Je suis un grand marcheur et laissez-moi vous dire que j'ai failli y laisser ma peau plus d'une fois. N'allez surtout pas prendre les chiffres d'une plaque d'immatriculation en note pour aviser les policiers d'une conduite dangereuse ; on rira de vous. J'attends la lumière verte pour traverser la rue. Comme je marche un peu plus rapidement que la moyenne des gens, les automobilistes veulent jouer aux plus fins en croyant qu'ils ont le temps de passer avant qu'un piéton soit sur leur chemin, mais ils font erreur la plupart du temps quand je traverse la rue. Alors, quoi faire pour éviter d'être blessé ? Continuer de traverser sur la lumière rouge afin d'être certain de ne pas me faire couper par un de ces chauffards ; et croyez-moi que je vais continuer.

Ghislain Massé

Pas le poids

Le piéton doit observer le code de la route au même titre que l'automobiliste. Il y a cependant une chose que l'automobiliste doit se mettre dans la tête : c'est que le piéton (même en infraction) ne fait pas le poids face à ce dernier. Tant que les automobilistes ne sauront ou ne comprendront pas ce fait, il n'y aura pas d'harmonie avec ce dernier et le piéton restera craintif.

Francine Petit

Stress perpétuel

S'il est vrai que les piétons se font rarement respecter, il est aussi vrai qu'ils traversent n'importe où et quand bon leur semble. Il arrive que des automobilistes s'arrêtent pour laisser traverser des piétons entre deux intersections, mais ils ne s'arrêtent jamais devant un passage pour piétons. Allez comprendre. Les cyclistes adoptent très souvent une conduite extrêmement risquée. On peut les croiser le soir en sens inverse de la circulation, sans réflecteur, ou à 30 km à l'heure sur un trottoir, ne s'arrêtant jamais aux STOP ou aux feux rouges. Tout n'est pas noir d'un côté et blanc de l'autre. J'utilise à parts égales les trois modes de locomotion. Quand je suis au volant, les cyclistes me stressent plus que les voitures et les piétons. Quand je suis à vélo, je respecte le Code de la route dans la mesure du possible. Quand je suis à pied, tout va bien sauf aux passages pour piétons qui ne sont effectivement jamais respectés, ni par les voitures ni par les cyclistes. Et dernièrement, c'est un cycliste qui a failli me renverser, alors que j'étais à pied. Bref, c'est l'anarchie.

Ginette Desmarais

Le roi du Plateau

J'aimerais faire un commentaire sur la « délinquance » des piétons. Dans le secteur du Plateau Mont-Royal, le piéton est roi et maître. Rien, même une tonne de tôle, ne semble l'effrayer. La traverse en diagonale, le feu rouge brûlé, le rollerblade en plein milieu des rues étroites rien ne fait peur aux gens. Le non-motorisé y règne en maître absolu et défie du regard l'automobiliste qui ne souhaite que traverser le quartier du non-motorisé, roi du Plateau. En tant qu'automobiliste, j'avoue que le piéton est parfois oublié à la faveur de la frustration des problèmes de circulation. Cela ne devrait pas altérer le jugement des protagonistes.

Robert Cardin

Piétons de Montréal, ne vous en laissez pas imposer!

VIOLAINE FORTIER
L'auteure est Montréalaise.

Été 2001, je reviens d'un séjour de deux mois en Afrique du Nord. Les poches pleines des sables du désert blanc et du désert noir d'Égypte, éblouie par les odeurs de fleur d'orange de la Tunisie, je débarque à Zurich pour une dernière nuit avant le retour à Montréal.

Et c'est là-bas, en Suisse, que je vais vivre mon premier véritable choc culturel. Moi qui voyage depuis des années. Moi qui ai survécu non pas à la traversée des déserts, mais à la traversée des rues du Caire. Ces rues du Caire qui sont une véritable menace parce qu'il faut s'en remettre à Dieu et crier bien fort Inch'allah dans tous les dialectes arabes pour arriver saine et sauve de l'autre côté.

À Zurich

Je débarque à Zurich, donc, et j'aperçois des voitures qui s'arrêtent pour moi, sans le moindre écho d'un klaxon menaçant. J'ai priorité pour traverser la rue et ce, avant même d'avoir posé le moindre bout d'orteil sur la traverse des piétons. C'est stupéfiant. J'essaie de me consoler en me disant que c'est dans la mentalité suisse et que rien de ce genre ne pourrait exister en Amérique du Nord.

Comme j'avais tort. Un autre choc m'attendait à Vancouver cet été. Non seulement les paysages sont à couper le souffle pour une Montréalaise en manque de montagnes, mais les piétons sont rois et maîtres. Encore une fois dans



PHOTO MARTIN TREMBALY, LA PRESSE

Violaine Fortier

ma vie, j'ai pu traverser paisiblement le bitume sans craindre d'en devenir moi-même. Fascinant. Depuis mon retour de vacances, j'ai pris la décision de forcer ma priorité sur les voitures montréalaises. Dès que je le peux et que c'est sensiblement sécuritaire, je m'impose. Et c'est tant pis pour les frustrés du volant ! À toutes

les voitures qui ne s'arrêtent qu'à quelques centimètres de mes genoux en pleine traverse de piétons, voilà ce que mon regard vous dit : je suis plus forte que vous, je suis plus intelligente, je suis plus humaine... Et tous vos klaxons menaçants ne me feront jamais changer d'idées. Piétons de Montréal... soyez courageux... et traversez !

Trop de contraintes

CLAUDE DESJARDINS
L'auteur réside à Montréal.

Les piétons montréalais sont certainement indisciplinés quand ils traversent les rues, mais ils ne font que compenser le manque de respect des automobilistes à leur endroit et un manque de clarté et de compréhension de la signalisation routière en vigueur au Québec, selon des élus et l'étude des chercheurs Jacques Bergeron et Jean-Pierre Thouez (« Analyse comparative des comportements des piétons et des conducteurs à l'égard des piétons dans six villes du Québec et de l'Ontario. »)

Ma première impression au sujet de ce rapport est qu'il se trompe en s'en prenant à la clarté de la signa-

lisation routière au lieu de s'en prendre aux contraintes à la liberté de circuler qui causent l'impatience et la frustration autant chez les automobilistes que chez les piétons. Trop souvent, la signalisation dans un souci de clarté entretient la confusion parce qu'elle est trop nombreuse et trop restrictive.

Je ne connais aucun endroit en Amérique du Nord où les virages en U sont autant interdits qu'au Québec. Également, nulle part en Amérique du Nord, les virages à droite aux feux verts sont autant interdits. Sauf au Québec. Toutes ces limitations à la circulation causent bien des frustrations et influencent indirectement le comportement général des piétons et des automobilistes sur nos routes.

Peu d'automobilistes sont enclins à laisser la priorité à un piéton qui surgit à la dernière seconde pour traverser une intersection quand cela fait 30 secondes qu'il attend désespérément une flèche verte lui donnant la permission de tourner à droite sur le feu vert, alors que l'intersection était libre tout au long de son attente. La société québécoise est responsable du comportement de ses citoyens par le biais de ses lois et règlements. C'est évident que les contraintes supplémentaires à la circulation (que l'on ne retrouve pas dans le reste de l'Amérique du Nord) n'atteignent pas leurs objectifs de sécurité. En fait, ces limitations à la circulation infantilisent les citoyens et les incitent plutôt à la délinquance qu'au respect.

Une mauvaise signalisation

DOMINIQUE LORD
L'auteur est assistant professeur au Texas Transportation Institute.

C'est avec grand intérêt que j'ai lu l'article intitulé « Rues dangereuses pour les piétons », dans *La Presse* de dimanche dernier. Ayant participé à l'étude des professeurs Bélanger et Thouez, je me permets de commenter sur le respect de la signalisation par les automobilistes et les piétons aux intersections et passages piétonniers.

Une très grande partie du problème associée au non respect de la signalisation par les automobilistes québécois est directement liée à l'application médiocre de la signalisation routière par les municipalités du Québec. Contrairement à l'Ontario, au reste du Canada et aux États-Unis, où il existe une application beaucoup plus stricte et uniforme des normes de signalisations, au Québec on abuse beaucoup trop de la signalisation.

Par exemple, lorsque les municipi-

palités installent des arrêts toutes directions et feux de circulation qui sont non justifiés (j'estime qu'au moins 70 % des arrêts toutes directions que l'on retrouve dans les municipalités typiques du Québec sont non justifiés ; ceci inclut la ville de Longueuil où j'ai habité pendant plus de 20 ans), il n'est pas étonnant de voir que les automobilistes ne s'arrêtent pas aux traverses piétonnières ou aux carrefours à feux, surtout après avoir dû s'arrêter inutilement cinq, dix ou quinze fois avant d'arriver au dit passage ou à l'intersection.

En Ontario et aux États-Unis où j'habite présentement, les automobilistes s'arrêtent seulement lorsqu'ils ou elles ont besoin de le faire. En d'autres mots, puisque les automobilistes ne s'arrêtent pas inutilement à tous les deux ou trois coins de rue, ceux-ci ont beaucoup plus tendance à respecter la signalisation routière et à donner priorité aux piétons.

Piétons et cyclistes

Par ailleurs, l'installation de carre-

fours à feux non justifiés entraîne également le non respect de ce type de signalisation par les piétons et cyclistes. En effet, puisque les flux de véhicules sont généralement en dessous des normes, les créneaux entre les véhicules deviennent tellement longs que les piétons et cyclistes traversent à l'intérieur de ceux-ci sans attendre le feu vert. Ce genre de comportement se transpose malheureusement aux autres intersections qui rencontrent les normes de signalisation.

En somme, les études en sécurité routière montrent qu'une signalisation inadéquate ne sera pas respectée par les usagers de la route. Je travaille présentement sur un projet national de recherche aux É.-U. portant sur la sécurité et le taux de respect des automobilistes envers différentes catégories de passages piétonniers. L'étude n'est pas encore terminée, mais nous espérons pouvoir déterminer avec plus de précision les caractéristiques qui mènent à la désobéissance des automobilistes et des piétons aux passages piétonniers.

De Naples...

J'ai visité de nombreux pays et je dois dire que, parmi les pays occidentaux, le Québec demeure l'endroit où le respect des passages piétonniers par les automobilistes reste le plus mauvais. En plein coeur de Naples, je me rappelle avoir traversé un passage piétonnier près de la gare en me demandant si j'allais me faire écraser (les Napolitains sont reconnus pour leur conduite particulière) ; or au contraire, les voitures m'ont laissé le libre passage. Dans les pays scandinaves, si un automobiliste ne s'arrête pas à un passage piétonnier ou si son véhicule empiète sur le passage, son permis de conduire sera immédiatement saisi et son véhicule remorqué. Au Canada anglais, non seulement les automobilistes s'arrêtent aux passages piétonniers, mais en plus ils vous cèdent volontiers le passage en s'arrêtant lorsque vous vous apprêtez à franchir une rue en dehors des traversées balisées. Bien des fois, que ce soit sur la rue Laurier, sur la rue Rachel (en face du parc Lafontaine... avec des enfants !) ou ailleurs, quand j'ai emprunté des passages piétonniers, c'était pour me faire klaxonner par des automobilistes furieux de devoir ralentir ! À ceux auxquels j'indiquais le passage piétonnier, j'avais la plupart du temps droit à des bras d'honneur ou à des insultes. La ville que j'ai visitée se rapprochant le plus de Montréal pour son non respect des piétons, c'était Nairobi !

Pierre-Alain Cotnoir

... à Athènes

Ayant habité à Athènes pendant cinq ans, je suis bien habituée à traverser les rues d'une façon « sauve-qui-peut », c'est-à-dire en ne fiant pas aux indications installées pour me dire quand et où de dois traverser. Car, souvent, les intersections sont plus dangereuses. Sans compter que, souvent, le feu prioritaire du piéton ne clignote que quelques secondes... Même pas le temps de se rendre à l'autre trottoir ! Les feux que j'apprécie, et qui pourraient aussi être une bonne solution pour les automobilistes, sont ceux qui font le compte à rebours du temps qui reste pour que les piétons puissent traverser. Pourquoi il n'y en a pas un au centre-ville ? Sans compter qu'au centre-ville, les travailleurs n'ont qu'une heure pour le lunch alors tout le monde est pressé. Pour ma part, quand j'ai à traverser, tout simplement je regarde prudemment et évalue la distance des autos comme si leurs conducteurs ne m'avaient jamais vue. Cela est beaucoup plus prudent que de traverser aux intersections quand les autos peuvent tourner et que, finalement, nous restons sur place puisque personne ne nous a laissé le passage. Morale : oui, à Montréal le piéton est quasiment un encombrement pour les automobilistes... qui nous le font savoir !

Michèle Lapointe

... à la Californie

J'habite la Californie depuis 18 mois maintenant. Quotidiennement, je suis encore surpris par la priorité que donnent ici les automobilistes aux piétons. Rarement peut-on voir une automobile couper un piéton. Lors de nos visites au Québec, c'est le contraire. Je suis surpris par l'impolitesse des conducteurs entre eux, l'attitude de nonchalance des piétons au milieu de la rue et l'insouciance des automobilistes aux intersections. Nous, les Québécois, avons tous des leçons à recevoir lors de nos séjours à l'étranger sur les bonnes habitudes et les bonnes attitudes au volant.

Kevin Duperreault
Anaheim, CA

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Pourquoi la souveraineté?



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Depuis la publication par la direction du Parti québécois d'un nouveau « projet de pays », toute l'attention s'est portée sur la stratégie référendaire envisagée. Or, le « projet de pays » lui-même, qui constitue le gros du document, est encore plus révélateur de la position difficile dans laquelle se retrouve le mouvement souverainiste.

Depuis le référendum de 1995, et en particulier depuis la défaite électorale de 2003, les péquistes se sont donné comme défi de montrer aux Québécois en quoi la souveraineté changerait leur vie concrètement. C'était l'objectif premier du nouveau

Le « projet de pays » élaboré par le PQ est réalisable dans le contexte constitutionnel actuel.

programme proposé. C'est complètement raté.

Voici ce que la souveraineté permettrait au gouvernement québécois de réaliser, selon le conseil exécutif du PQ :

- > accorder plus d'importance à la qualité de l'enseignement du français ;
- > faire en sorte que les enfants apprennent trois langues ;
- > améliorer l'enseignement de l'histoire du Québec ;
- > soutenir le désir d'avoir des enfants ;
- > instaurer un nouveau mode de scrutin ;
- > renforcer l'éthique des parlementaires ;
- > etc.

La liste se poursuit sur plusieurs pages. Une fois la lecture terminée, on ne peut que s'exclamer : « Mais qu'est-ce qui vous empêchait de faire cela lorsque vous étiez au pouvoir ? Pourquoi faut-il attendre la souveraineté pour « rendre la justice plus accessible », « accroître la promotion des droits et libertés de la personne », « mettre l'accent sur l'intervention précoce dans la lutte con-

tre certaines maladies », « humaniser les services publics » ? Tous ces objectifs relèvent des compétences des provinces ; pourquoi le gouvernement d'un Québec indépendant y arriverait-il mieux que celui du Québec canadien ?

À cette question clé, les dirigeants péquistes n'ont qu'une réponse : grâce à la souveraineté, l'État québécois disposera de moyens financiers considérablement accrus. Cependant cette prémisse, fondation de tout l'édifice, n'est démontrée d'aucune façon. Et l'on sait que même Jacques Parizeau n'est pas parvenu à faire cette démonstration de manière convaincante.

La faiblesse de ce nouveau cru de l'argumentaire souverainiste est patente dès la déclaration de principes qu'on souhaite inclure au début du programme du parti. Huit des dix principes s'énoncent suivant la même forme : le Québec est... et sera... « Le Québec est et sera solidaire », « le Québec est et sera démocratique », « le Québec est et sera francophone ». C'est donc cela, la souveraineté : le Québec pourra enfin être... ce qu'il est déjà !

Le Québec s'est tellement développé au cours des 40 dernières années que la souveraineté a énormément perdu en pertinence. Les souverainistes ont longtemps pensé que l'indépendance était la condition de la survie du français, de la prise en main de l'économie par les Québécois francophones et de la mise en place d'une société plus juste. Or, tout cela s'est fait à l'intérieur du Canada.

À l'issue d'une série de rencontres avec des jeunes, trois députés du PQ écrivaient récemment : « Quels sont les enjeux actuels auxquels la souveraineté peut être une solution ? Quels sont les défis futurs auxquels la souveraineté pourrait bien nous positionner ? Les jeunes nous parlent de développement durable et de diversité culturelle. Comment alors articuler la souveraineté pour répondre à ces questions ? Si ce travail n'est pas effectué, la souveraineté sera alors une vieille idée et le mouvement souverainiste un vieux mouvement. »

Nous en sommes là. Pourquoi la souveraineté ? Le document présenté aux membres du parti ne parvient pas à répondre à cette question de manière crédible. Au contraire : pour l'essentiel, le « projet de pays » élaboré par les dirigeants péquistes est réalisable dans le contexte constitutionnel actuel.

Laissez-les hurler!



fcardina@lapresse.ca
FRANÇOIS CARDINAL

Les élus changent, mais la tradition a la couenne dure.

Depuis plus de 30 ans, un après l'autre, les maires qui se sont succédé à l'hôtel de ville de Montréal ont lamentablement plié devant les cols bleus et leur culture de gros bras. Or la Ville a aujourd'hui une occasion en or de mettre fin à cette détestable coutume.

Les cols bleus sont en colère, certes. Ils ne digèrent tout simplement pas la sentence arbitrale qui leur a été imposée il y a quelques jours. La nouvelle convention collective leur fait perdre du terrain, il est vrai, du côté des salaires et des horaires.

Mais ils n'ont qu'eux-mêmes à blâmer.

Viendrait-il à l'esprit du coach du Canadiens de contester la présence de la ligne bleue sur la patinoire parce qu'un hors-jeu lui a fait perdre un important match contre le Lightning ? Ou de traiter le livre des règlements de la LNH de « *piece of shit* », à la suite d'une cuisante défaite ? Évidemment pas.

C'est pourtant ce qu'ont fait les employés municipaux. Ils ont accepté les règles du jeu... jusqu'à ce que la sirène signale la fin du match et qu'ils jettent un coup d'oeil au tableau indicateur.

Rappelons que ce sont les cols bleus qui ont demandé l'intervention d'un conciliateur en novembre 2002. Le choix de Gilles Lavoie ne posait alors aucun problème. Même que trois mois plus tard, M. Lavoie était nommé médiateur... à la demande expresse des cols bleus. En novembre, enfin, le même M. Lavoie était désigné arbitre, toujours avec la

bénédition du syndicat.

Comment le président de la FTQ, Henri Massé, peut-il aujourd'hui crier au « hold-up pur et simple », au « vol » et à l'« abus de droit » ? Si les règles étaient à ce point tordues, comment expliquer que tous les autres syndicats de la ville (sauf celui des 65 juristes) ont réussi à s'entendre avec l'administration municipale ?

Les cols bleus ont tout simplement choisi la mauvaise stratégie. Il n'y a pas une seule personne au fait des négociations des dernières années qui croyait que les bleus sortiraient gagnants de l'arbitrage à « coût nul ». Personne. Sauf peut-être le président du syndicat, Michel Parent. Plutôt que de pleurer en public, ce dernier devrait profiter des négociations qui vont s'ouvrir avec les arrondissements pour tenter de corriger sa bévue.

La sentence arbitrale déposée le 3 octobre dernier est l'équivalent d'un jugement final de la cour : il a force de loi. Tant et aussi longtemps que la Cour supérieure n'a pas suspendu l'application de la nouvelle convention collective, la Ville n'a aucune raison de la rejeter et de tout recommencer à zéro, comme le demande Henri Massé.

Les moyens de pression et les menaces du syndicat, qui dit avoir beaucoup de difficulté à retenir ses chiens enragés, ne doivent pas faire fléchir l'administration.

Plus encore, le maire de Montréal devrait profiter de cette situation et du nouveau droit de gréance qui lui est accordé — congédiement d'un col bleu qui ne se présente pas au travail pendant quatre jours — pour mettre fin à cette tradition de reddition implantée par ses prédécesseurs.

Il est grand temps, M. Tremblay, de donner la priorité au bien commun plutôt qu'à une poignée de privilégiés.



serge.chapeau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

PQ: vers un exode massif

Si la situation au PQ perdure, il est à prévoir un exode massif de péquistes, désillusionnés et fatigués de la mentalité de bunker dans laquelle monsieur Landry semble vouloir se complaire, vers des formations ouvertes et progressistes tels les Verts et l'UFP. Quoiqu'il en soit, 60 % des Québécois voient d'un bon oeil la venue d'un système électoral de type proportionnel. Une fois ce système en place, il me semble évident que les « tiers partis » accueilleront beaucoup de nouveaux membres et que la représentativité des options, des valeurs et des idées nouvelles trouveront preneurs.

Pierre Véronneau

De plus en plus rigolos

Sacré péquistes ! Ils sont de plus en plus rigolos ! Mais qui sonnera la fin de la création ? C'est maintenant Pauline Marois qui demande de ne pas fixer une date précise pour un prochain référendum. Voilà le grand résultat de la fameuse saison des idées : une querelle de dates autour d'un fort virtuel troisième référendum. Plus déconnecté que cela de la réalité, tu meurs ! Aucun doute subsiste : pour que la famille péquiste revienne sur terre, le roitelet de Verchères doit tirer sa révérence.

Michel Lebel

Coïncés...

Mais qu'est-ce qu'on a à rester coincé sur « le référendum » ? Pendant que nos écoles ont besoin de livres, nos malades et nos vieux de services médicaux adéquats et humains, nos grandes villes d'infrastructures d'envergure internationale et notre patrimoine environnemental de lois plus sévères, pour ne citer que quelques besoins criants au Québec, y en a qui ont encore le temps d'analyser un possible référendum. Et ils ne sont même pas au pouvoir !

Maggie Santos

Montréal

Marre des référendums

Il y en a marre des référendums. Je ne voterai certainement pas pour le PQ s'il y a de nouveau un référendum. La doctrine du PQ c'est de faire des référendums tant qu'il y aura un NON. Mais le jour où ce sera un OUI, alors là on arrête. Mais pourquoi il n'y aurait pas encore un nouveau référendum si le OUI passe de justesse pour savoir si vraiment la population du Québec a voté en connaissance de cause ?

Lucien Morin

Vivement un nouveau parti

Le Parti québécois commence à ressembler de plus en plus à un vieillard dont la démence vient de l'atteindre. Rendons-nous à l'évidence, les péquistes ne savent plus où se diriger pour survivre. Ont-ils le bon chef, devraient-ils faire une course à la chefferie, devraient-ils exploiter la venue de sang nouveau, devraient-ils trouver un nouveau leader charismatique ? Autant de questions qu'ils doivent se poser actuellement, sans compter la plus importante à savoir : sommes-nous le parti tout désigné pour faire l'indépendance du Québec ? Depuis qu'ils ont été remerciés par les électeurs du Québec, ils ne cessent de se vautrer dans la pagaille et ils pratiquent le vaudeville mieux qu'au temps du Théâtre des Variétés. Est-ce maintenant raisonnable de croire que tout ce beau monde voudrait servir dignement les intérêts du Québec et nos intérêts ? Non vraiment, ces gens-là nous ont démontré tout le ridicule dont ils sont capables. En ce qui me concerne, le Parti québécois n'a plus aucune légitimité pour nous représenter. Il nous reste donc, le Parti libéral et l'ADQ, qui sont loin d'être eux aussi des étoiles brillantes. Reste à espérer que, d'ici au prochain scrutin, un nouveau parti provincial puisse voir le jour. Il serait certes le bienvenue.

Gilles Pelletier

Québec

Ma mère, une statistique

JEAN HÉTU

L'auteur est un Longueuillois.

Ma mère vivait paisiblement chez sa fille à Chertsey lorsqu'elle fit, comme cela arrive souvent chez les personnes âgées, une chute. Par précaution, on décida de l'envoyer le 20 septembre au Centre hospitalier régional de Lanaudière. Elle fit l'objet de divers examens et on ne décéla, semble-t-il rien de très grave, du moins rien qui pouvait menacer sa vie.

Je l'ai d'ailleurs visitée à quelques reprises et notamment le jeudi 23 septembre alors qu'elle m'est apparue en assez bonne condition pour une femme de 84 ans. Dans cet hôpital de Joliette, j'ai trouvé deux choses : un personnel médical et infirmier dévoué et, à mon grand étonnement, un grand nombre de mouches, du moins dans la chambre occupée par ma mère. Une infirmière m'a expliqué que les portes avaient été laissées



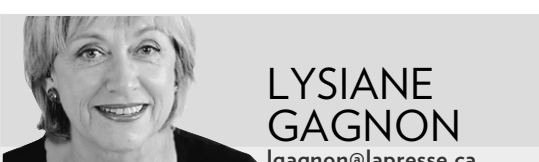
Jacqueline Héту

ouvertes en raison de la chaleur. Si un hôpital, comme devait me le souligner une autre infirmière, est un lieu propice aux bactéries et aux microbes, comment se fait-il que ces insectes volants pouvaient circuler librement dans les chambres ?

Alors que je m'attendais à ce que ma mère quitte rapidement le centre hospitalier, j'ai appris qu'elle avait été isolée parce qu'elle avait attrapé une bactérie « très difficile ». Puis, tout se compliqua très rapidement. On m'informa que la bactérie avait été contrôlée mais que les reins avaient cessé de fonctionner. Comme il n'est pas question de dialyse à cet âge, ma mère décéda le 4 octobre alors qu'elle était encore relativement lucide.

Elle fait maintenant partie des statistiques du ministère de la Santé et ne représente plus une dépense pour le gouvernement. D'ailleurs une des premières choses que le thanatologue m'a demandé après le décès, c'est la carte d'assurance-maladie de ma mère afin qu'il puisse la retourner à la Régie de l'assurance-maladie. À la lumière de ces faits, je me demande s'il faut fuir les hôpitaux du Québec à moins d'être une mouche ?

Nés pour un p'tit pain?



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Le projet du CHUM est en suspens, au grand dam de plusieurs que ces nouveaux délais excèdent. Mais c'est un mal pour un bien, car le projet piloté par le recteur Robert Lacroix, de l'Université de Montréal, et qui fait actuellement l'objet d'une étude inter-ministérielle, est beaucoup plus intéressant.

Il faciliterait la synergie entre l'université et l'hôpital universitaire ; il constituerait un magnifique pôle de développement dans le domaine des sciences de la santé ; et il donnerait à la communauté francophone un hôpital moderne, à la fine pointe de la technologie, qui se comparerait avantageusement à celui que McGill s'appête à construire sur le site Glen, au sud-ouest de Montréal.

D'un côté, un projet ambitieux mais réaliste ; de l'autre, un projet centré sur le rafistolage d'un vieil hôpital (Saint-Luc) dont le site, même agrandi par quelques expropriations, sera dépourvu de possibilités d'expansion... Rien d'étonnant à ce que le gouvernement se soit senti obligé de retourner à la planche à dessin.

Pourquoi les francophones devraient-ils se contenter d'une solution insatisfaisante, quand ils pourraient viser plus haut ? Faudrait-il croire que nous sommes encore « nés pour un p'tit pain » ?

À comparer avec l'hôpital tout neuf que se donnera McGill, le site Saint-Luc est un pisaller imposé par une commission Mulroney-Johnson obsédée par les coûts. Ce n'était pas le premier choix du CHUM, qui préférerait le site Saint-Denis choisi par l'ancien gouvernement.

La communauté du CHUM, résignée, s'accroche de cette solution à rabais, en se disant que d'autres tergiversations risqueraient de couler l'affaire à pic. Bref, « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras »... C'est une approche défaitiste — et une crainte non fondée.

Politiquement, le gouvernement ne peut pas revenir sur sa décision de doter le CHUM d'un nouvel hôpital, quel qu'en soit le site. Le gouvernement s'est déjà engagé auprès de McGill et a réitéré son engagement récemment pour convaincre l'hôpital des Shriners de rester à Montréal. Peut-on imaginer que le gouvernement Charest donnerait le feu vert à McGill tout en sabordant le CHUM ? Ce serait un suicide politique.

Le projet de l'Université de Montréal, qui n'a pris forme que cet été, après le rapport de la commission Mulroney-Johnson, a suscité de l'intérêt parmi les quelque 150 membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHUM qui ont assisté il y a deux semaines à une présentation du recteur Lacroix. Et pour cause.

Ce que ses promoteurs appellent déjà la « Cité du savoir et de la santé » serait construite sur le site de la gare de triage du CP, au nord d'Outremont — un site auquel personne n'avait pensé, dans la confusion qui a marqué les interminables débats sur la question, mais qui pourrait être acquis à un coût de 60 % inférieur à celui du site Saint-Denis.

L'espace disponible est sans commune mesure avec ce qu'offrent les autres solutions. Le site Saint-Denis avait une superficie de 1,2 million de pieds carrés ; le site Glen, de McGill, en aura le double... à côté de quoi le site St-Luc, avec ses 0,36 million de pieds carrés, fait figure de parent pauvre. Le site du CP, par contre, offre un espace de 3,2 millions de pieds carrés.

Les plans conçus pour le site Saint-Denis peuvent être facilement transplantés sur le site du CP, à cette différence près que les possibilités d'expansion sont supérieures. Mais la véritable originalité du projet est que le futur CHUM se trouverait intégré à un grand complexe regroupant les Facultés de médecine et de nursing de l'UdeM, de même que des résidences étudiantes et des laboratoires de recherche biomédicale.

On voit tout de suite que cette concentration d'institutions profiterait aux professionnels du CHUM et aux chercheurs. Inversement, l'université y tirerait son profit en libérant de l'espace sur son campus engorgé. Tôt ou tard, l'UdeM devra construire ailleurs. Pourquoi ne pas le faire sur un site qui est à quelques minutes de son campus du mont Royal ?

L'accès au site du CP, déjà proche de plusieurs grandes artères et de deux stations de métro, serait sans problème. Ce qui inquiète davantage, c'est la proximité d'une voie ferrée (il n'en resterait qu'une, au sud) où pourraient circuler des matières explosives. Les défenseurs du projet font valoir les conclusions rassurantes d'une étude exhaustive effectuée par SNC-Lavalin à propos du site Saint-Denis (qui présentait le même problème), étude qui aurait, inexplicablement, été ignorée à Québec.

Détail non négligeable, le projet de l'UdeM attirerait davantage les donateurs, auprès desquels le CHUM devra obligatoirement tirer une partie de ses revenus. C'est évident : un complexe d'envergure internationale est plus facile à « vendre » aux mécènes qu'un hôpital rénové !

Bref, le dossier est rouvert...

Le recul

À cause de la « clause Canada », l'école française cède lentement du terrain à l'école anglaise

JEAN DORION



L'auteur est président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Au Québec, depuis douze ans, l'école française cède lentement du terrain à l'école anglaise. En 1991-92, le primaire français rassemblait 90,54 % des élèves. Depuis, sa part s'est effritée à chaque année, atteignant 88,58 % en 2003-04. Inversement, le primaire anglais passait de 9,46 % à 11,42 % de élèves. Précolaire, primaire et secondaire confondus montrent la même courbe favorable à l'anglais, depuis onze ans (voir graphique ci-dessous).

Le glissement annuel paraît insignifiant. Ce qui compte, c'est la tendance. Elle ne cesse de favoriser l'anglais, même après la loi 104 qui, en juin 2002, fermait un « trou » dans la Loi 101.

Surprise ! surprise !

Ce constat surprend ceux qui pensaient qu'au contraire, avec la Loi 101 (1977), l'immigration augmenterait sans cesse la part de l'école française. Ce fut le cas, d'ailleurs : de 1977 à 1992 la part de l'école anglaise chuta de 16,60 % à 9,64 %. Mais depuis, la tendance s'est inversée, démentant les cocoricos style « la guerre est finie, le français a gagné ! ». Le train que nous avons pris collectivement en 1977 circule, depuis 1992, en marche arrière. Pas vite (pour l'instant), mais sa direction est claire : nous sommes sur la voie du retour, en route vers l'insécurité qu'on croyait révolue.

Ce recul, gardons-nous de l'attribuer à un seul facteur. Certains invoquent la natalité améliorée des anglophones : possible, mais les enfants des immigrants anglophones antillais ou asiatiques, un secteur prolifique, fréquentent obligatoirement l'école française. Or, c'est l'école anglaise qui gagne du terrain !

Autre facteur : les « mariages mixtes ». Ne contribueraient-ils pas à la croissance plus rapide du secteur anglais ? Pas sûr, et s'ils le font, c'est probablement moins qu'on ne l'imagine. Appelons ici « mariage mixte » toute relation entre une personne admissi-

De quel droit divin l'habitant de Calgary, que nul n'oblige à s'installer au Québec, peut-il prétendre y exiger une école anglaise pour ses enfants ?

ble à l'école anglaise et une qui ne l'est pas, impliquant naissance ou adoption d'enfants. Ces enfants sont admissibles à l'école anglaise, mais ils n'y vont pas tous. Si plus que 50 % le font, la part du secteur anglais croît ; à moins que 50 %, elle diminue ; à répartition égale, rien ne change.

Le nombre d'enfants des « mariages mixtes » tels qu'ici définis est inconnu, tout comme leur répartition entre secteurs français et anglais. Il est donc téméraire de voir les élèves francophones du secteur anglais comme la « preuve » que ce sont les mariages mixtes qui le font croître plus vite que le secteur français. Une partie de ces jeunes francophones résulte du métissage croissant des anglophones, mais on ignore si ce métissage favorise l'école anglaise ou la française ; d'autres francophones sont à l'école anglaise à cause de « trous » dans la Loi 101 avant l'adoption de la loi 104 ; d'autres, enfin, y sont admissibles pour avoir étudié en anglais ailleurs au Canada. Ils relèvent de la « clause Canada » (voir plus loin).

On ne peut imputer le lent déclin du secteur français à un facteur unique, mais à la cumulation de plusieurs, qui s'alimentent mutuellement. La cause n'est pas A ou B ou



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

Au Québec, 65,5 % des élèves nés ailleurs au Canada fréquentaient l'an dernier le secteur français, mais le gros tiers restant (10 474 écoliers) représentait un super-bonus pour le réseau anglais, qui ne dessert qu'un dixième de notre population, note l'auteur.

C, elle résulte plutôt de A+B+C et même de AxBxC. Parmi les facteurs importants, il suffirait d'en retrancher un pour que la courbe du graphique retrouve sa direction d'autrefois, favorable au français. Or, avec la Loi 101 originale, c'est-à-dire sans « clause Canada », l'école française n'aurait jamais perdu de terrain depuis douze ans. Bien au contraire.

La « clause Québec »

La Nouvelle-France n'avait pas d'écoles anglaises : résultat de la défaite de 1760, la concurrence directe d'écoles publiques de langues différentes, que le Québec a vécue jusque dans les années soixante-dix, est courante dans les colonies mais rarissime dans les pays développés, même ceux ayant plus d'une langue officielle. On ne la tolère guère, et encore, que là où le déclin de la minorité est assuré, comme en Finlande et au Canada anglais. En Belgique, en Suisse, prévaut la territorialité des langues. Le germanophone qui quitte Berne pour Genève ne pourra pas y réclamer une école publique allemande pour ses enfants. Ainsi la pérennité des langues de la Suisse est-elle assurée sur leurs territoires respectifs, malgré les migrations internes ou internationales. Rien de semblable chez nous jusqu'en 1977, lors même que le choix de l'anglais par les immigrants et la dénatalité francophone menaçaient l'avenir du français.

La loi 101 du docteur Laurin, version originale, dotait le Québec d'une solution à la suisse sauf que les familles scolarisées en anglais au Québec, avant la Loi, garderaient ce privilège, leur descendance aussi. Cette disposition de compromis, honorable, sera baptisée plus tard « clause Québec ». Par contre, la Loi imposait à ceux qui choisiraient dorénavant de s'établir au Québec, même venant du Canada anglais, une condition raisonnable : que leurs enfants fréquentent l'école française. Les migrations, d'où qu'elles viennent, ne joueraient plus contre le français, mais pour lui.

L'impact de la « clause Canada »

En 1982, dix gouvernements anglophones ont imposé au Québec une constitution réduisant ses pouvoirs sur la langue d'éducation. L'article 23 de leur charte des « droits » force le Québec à offrir l'enseignement en anglais à tout enfant si son père, sa mère, son frère, sa soeur ou lui-même ont reçu ou un tel enseignement au Canada. C'est ce qu'on appelle la « clause Canada ».

Comme on ne distingue plus « clause Québec » et « clause Canada », on ne peut mesurer l'impact précis de cette dernière. Mais il est considérable. Une comparaison

l'illustrera : parmi les écoliers québécois nés hors du Canada, ceux nés en Haïti étaient en 2000-01 les plus nombreux : 4451, presque tous à l'école française. Or, la même année, les seules écoles anglaises du Québec comptaient 8069 élèves nés en Ontario. L'effet des migrations interprovinciales sur nos effectifs scolaires n'a rien d'insignifiant.

Au Québec, 65,5 % des élèves nés ailleurs au Canada fréquentaient l'an dernier le secteur français (beaucoup venant de familles franco-ontariennes, acadiennes et, surtout, québécoises de retour). Mais le gros tiers restant (10 474 écoliers) représentait un super-bonus pour le réseau anglais, qui ne dessert qu'un dixième de notre population. Les petites fluctuations d'une année sur l'autre importent peu : il y a l'effet cumulatif : si dans un bassin de crème à 10 %, vous ajoutez périodiquement de la crème à 35 %, vous obtiendrez de la crème à 11 %, puis à 12 % et ainsi de suite (cette comparaison Anglos et crème survivra, je l'espère, à tous les procès de rectitude politique !).

Mais ce n'est pas tout : les élèves anglophones nés dans d'autres provinces sont loin d'être seuls à profiter de la « clause Canada ». Il faut leur ajouter, entre autres, les enfants nés au Québec même de parents scolarisés en anglais ailleurs au Canada. Ces enfants sont vraisemblablement plus nombreux que ceux venus directement des provinces anglaises. Car le gros des migrations inter-provinciales est le fait de jeunes adultes qui n'ont pas encore d'enfants.

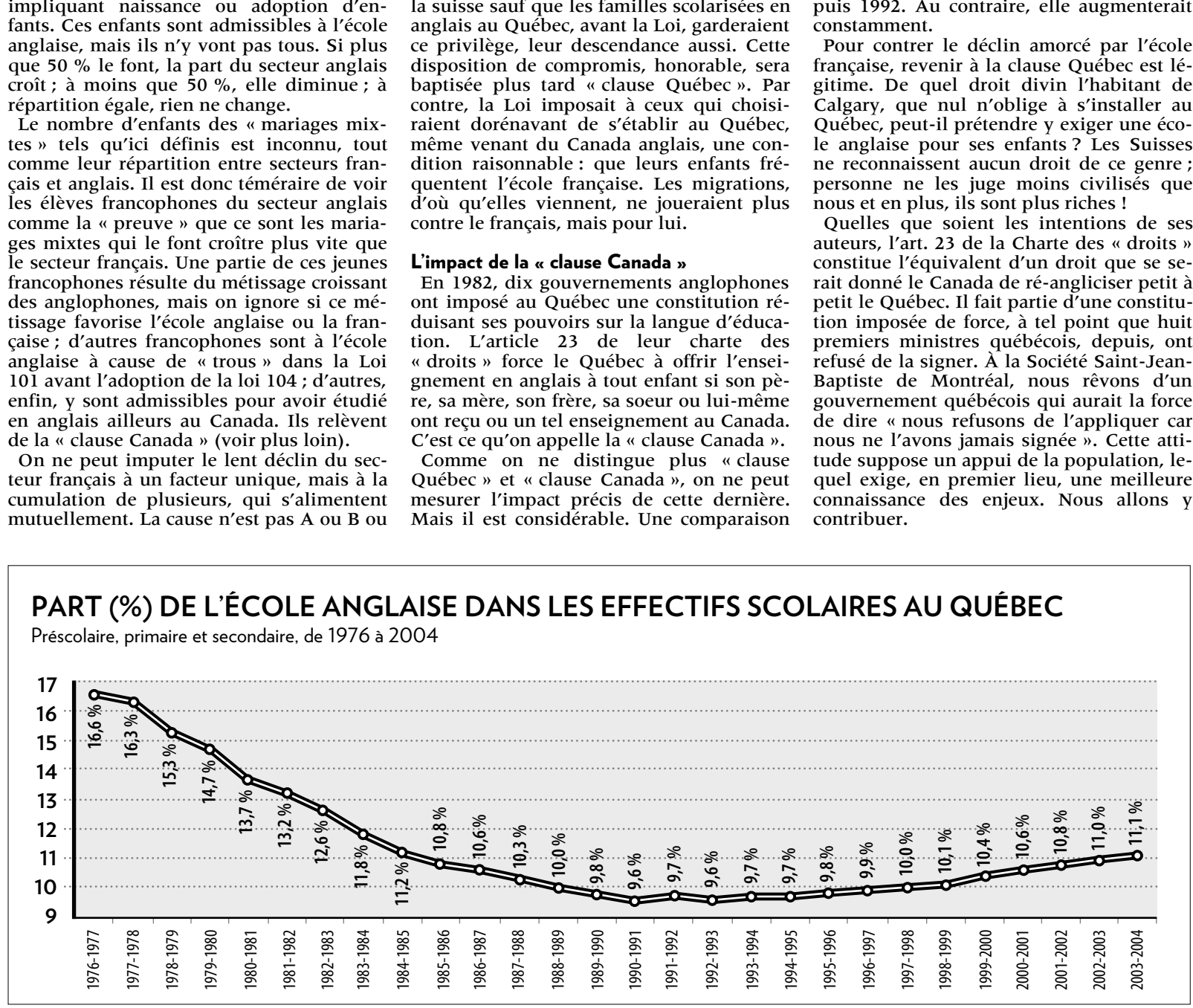
Bien des francophones ignorent qu'une bonne partie des Anglo-québécois sont nés ailleurs au Canada. En 2001, selon Statistiques Canada, parmi tous les résidents du Québec de langue maternelle anglaise, nés au Canada et âgés entre 25 et 44 ans (soit les catégories d'âge plus susceptibles d'avoir des enfants d'âge scolaire), 22,6 % étaient nés dans les provinces anglophones.

À l'époque où prévalait la « clause Québec », des leaders anglo-québécois l'associaient à l'image d'un lavabo au robinet fermé alors que le bouchon n'est pas étanche. Notre communauté est mobile, disaient-ils, si les Anglo-canadiens venus remplacer les Anglo-québécois qui partent doivent scolariser leurs enfants en français, le résultat sera qu'il y aura sans doute toujours des écoles anglaises au Québec, mais toujours moins. Ce raisonnement me semble impeccable. Le scénario dénoncé, par contre, je le préfère de beaucoup à celui, inverse, que nous vivons depuis douze ans.

Croire que, sans « clause Canada », le secteur anglais déclinerait, et croire en même temps que cette « clause » est étrangère à sa croissance actuelle, est une contradiction arithmétique. Que serait-il arrivé sans la « clause Canada » ? La proportion des élèves québécois scolarisés en français n'aurait jamais pu diminuer, comme elle le fait depuis 1992. Au contraire, elle augmenterait constamment.

Pour contrer le déclin amorcé par l'école française, revenir à la clause Québec est légitime. De quel droit divin l'habitant de Calgary, que nul n'oblige à s'installer au Québec, peut-il prétendre y exiger une école anglaise pour ses enfants ? Les Suisses ne reconnaissent aucun droit de ce genre ; personne ne les juge moins civilisés que nous et en plus, ils sont plus riches !

Quelles que soient les intentions de ses auteurs, l'art. 23 de la Charte des « droits » constitue l'équivalent d'un droit que se serait donné le Canada de ré-angliciser petit à petit le Québec. Il fait partie d'une constitution imposée de force, à tel point que huit premiers ministres québécois, depuis, ont refusé de la signer. À la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, nous rêvons d'un gouvernement québécois qui aurait la force de dire « nous refusons de l'appliquer car nous ne l'avons jamais signée ». Cette attitude suppose un appui de la population, lequel exige, en premier lieu, une meilleure connaissance des enjeux. Nous allons y contribuer.





belle... et bien au chaud!

Dame Nature n'a qu'à bien se tenir car vous serez superbement emmitouflée en choisissant parmi notre sélection sans pareille de manteaux, de vestes et d'accessoires d'hiver **vendus de 20 % à 60 % moins cher***.

Tous les incontournables de la saison sont offerts en tissu fort agréable au toucher. Vous ne pourrez pas résister à la douceur du cachemire, de la fausse fourrure, de la laine et du cuir. Vous en viendrez à souhaiter que l'hiver soit plus long. Vivement la neige!

WINNERS
on gagne à y aller souvent^{MC}

*que dans les grands magasins et les boutiques spécialisées. Les modèles peuvent varier d'un magasin à l'autre. ©2004 Winners

Notez la date du 28 octobre sur votre calendrier. Venez célébrer l'ouverture officielle de nos nouveaux méga-magasins Winners et HomeSense situés respectivement à Fairview Pointe Claire et au Carré Décarie – à l'étage supérieur.

À présent 20 magasins dans le Grand Montréal. Pour connaître l'emplacement du magasin le plus proche de chez vous, composez le 1 877-WINN-877 ou visitez www.winners.ca. Soyez au fait – inscrivez-vous dès aujourd'hui au courrier électronique de Winners!